



Publié par la

**giz** Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

En collaboration avec



# Plan régional d'environnement et de développement durable (PREDD) du gouvernorat du Kef

Document synthétique

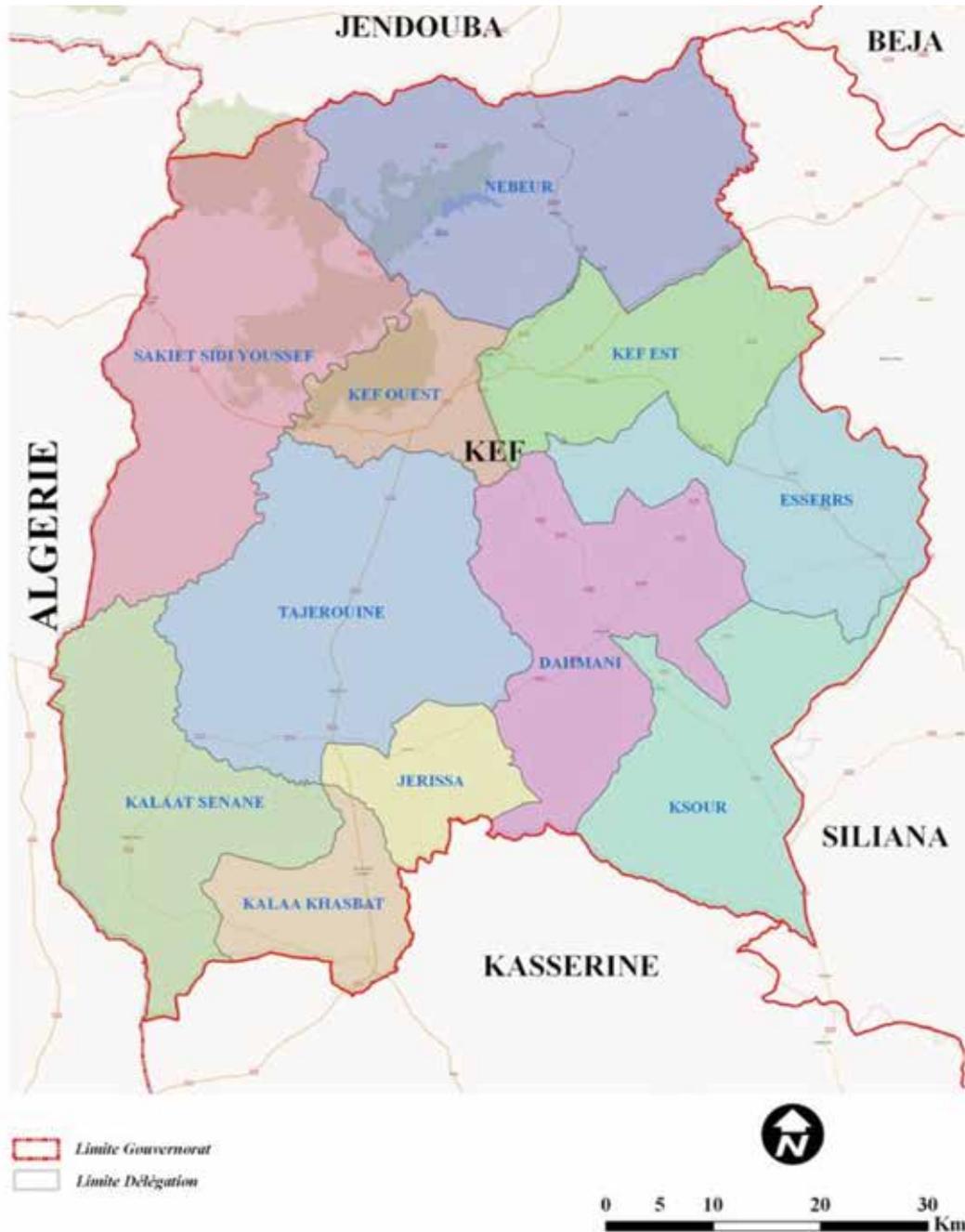
Octobre 2016

Projet « Appui au  
Développement  
Régional » (ART II)

 Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra



## Gouvernorat du Kef





# Sommaire

<b>1.</b>	Introduction	<b>4</b>
<b>2.</b>	Dynamique de développement régional du gouvernorat	<b>6</b>
<b>3.</b>	Caractérisation de la situation des secteurs	<b>15</b>
<b>4.</b>	Problématique de développement du gouvernorat	<b>47</b>
<b>5.</b>	Vision stratégique et conditions-cadres pour le développement futur du gouvernorat	<b>49</b>
<b>6.</b>	Plan d'action du PREDD	<b>51</b>



# 1. Introduction

L'élaboration du Plan régional d'environnement et de développement durable (PREDD) du gouvernorat de Kef s'inscrit dans le cadre du programme de coopération tuniso-allemande pour l'environnement (PPE) qui a été mis en œuvre conjointement par le Ministère de l'Environnement et la Coopération allemande au développement (GIZ). L'élaboration du PREDD s'inscrit également dans le cadre du protocole d'accord tuniso-suisse d'appui à transition démocratique en Tunisie qui a initié un processus de concertation multi acteurs appelé « Table ronde économique » (TRE) dans les gouvernorats de Médenine, Sidi Bouzid, Kasserine et Le Kef sous l'égide des offices régionaux de développement (ODS, ODCO et ODNO) et des centres d'affaires des quatre régions.

Suite à son approbation en 2012, conjointement par le Ministère de l'Environnement et par le Ministère de développement régional et de planification, le processus d'élaboration des PREDD a démarré par une dynamique de concertation entre le programme tuniso-allemand pour l'environnement (PPE), l'initiative TRE, les offices régionaux de développement (ODS, ODCO, ODNO) et les centres d'affaires en vue de développer un partenariat multi acteurs permettant la réalisation des PREDD dans les quatre régions concernées.

Trois objectifs ont été assignés au processus d'élaboration des PREDD à savoir :

- Doter chacune des quatre régions concernées par ce processus d'un cadre stratégique et d'une vision prospective pour un développement régional s'inscrivant dans une perspective de durabilité et pris en charge par les acteurs locaux. Il s'agit de mettre à la disposition des acteurs locaux un instrument approprié pour faciliter la relance de la dynamique de développement économique et social de leur région.
- Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de techniques de concertation, de diagnostic et de planification participatifs pour un développement régional s'inscrivant dans une perspective de durabilité, et ce à travers une dynamique d'apprentissage collectif.
- Contribuer au renouvellement des approches de planification du développement régional du pays en mettant davantage l'accent sur les aspects de participation active des acteurs locaux et l'appropriation effective des stratégies et plans de développement régionaux par ces derniers.

Le processus d'élaboration du PREDD du gouvernorat du Kef a comporté deux phases :

## • Une phase de diagnostic

Cette phase s'est déroulée en deux temps. Le premier concerne l'établissement d'un diagnostic exhaustif et concerté de la situation socio-économique et environnementale de la région, depuis au moins une décennie. Ce diagnostic a donné lieu à un rapport sur l'évaluation de la dynamique globale du développement économique et social de la région. Suite à ce rapport, la Table ronde du Kef (TREKEF) a identifié les secteurs prioritaires qui ont fait l'objet, à leur tour, d'un diagnostic approfondi. Ces secteurs sont classés comme suit :

### Les secteurs productifs

- Agriculture
- Industrie
- Tourisme et autres services

### Les secteurs horizontaux

- Infrastructures et aménagement du territoire
- Environnement
- Éducation, enseignement supérieur, formation professionnelle et recherche-développement
- Partenariat avec l'Algérie

Les travaux de diagnostic global et sectoriel, qui ont été conduits avec une démarche participative et une approche territoriale et sectorielle, ont permis d'une part d'identifier la problématique du développement de la région et d'autre part de construire une vision et des orientations stratégiques pour son développement futur.



## • Une phase de planification

Cette seconde phase, qui s'est déroulée également suivant la même approche participative, a été consacrée à l'élaboration d'un plan d'action pour le développement futur de la région tenant compte de la spécificité de la problématique actuelle et de la vision future du développement de la région. Ce plan d'action vise à opérationnaliser la vision et les orientations stratégiques, retenues au cours de la première phase, il vise également à inscrire le processus de développement régional dans une perspective de durabilité et de satisfaction des attentes des acteurs locaux.

Sur le plan pratique, la conduite du processus d'élaboration du PREDD du gouvernorat du Kef a donné lieu à de nombreux ateliers de travail regroupant les acteurs institutionnels et les membres de la TRE du Kef. En outre, la démarche méthodologique adoptée pour l'élaboration du PREDD s'est distinguée par :

- L'intérêt accordé au diagnostic approfondi à travers le recours à des approches analytiques des situations et des dynamiques observées dans la région.
- Le recours systématique à l'approche participative dans toutes les étapes du processus d'élaboration du PREDD dans un objectif de partage et d'appropriation des constats, des analyses et des propositions d'actions par tous les acteurs de la région associés à ce processus et au-delà.
- La complémentarité et la fertilisation croisée entre les connaissances de l'expert, les compétences du technicien du développement, le savoir-faire du professionnel et l'engagement du citoyen soucieux du progrès de sa région.
- La prise en compte concomitante de la dimension sectorielle et territoriale dans l'analyse des problématiques spécifiques de la région et la formulation des propositions pour son développement futur.

Le présent document synthétique du PREDD du gouvernorat du Kef comporte une présentation des résultats du diagnostic global et sectoriel, une vision stratégique et des conditions-cadres pour le développement futur de la région et un Plan d'action pour l'opérationnalisation de cette vision.



## 2. Dynamique de développement régional du gouvernorat

Situé dans le Nord-Ouest de la Tunisie, le gouvernorat du Kef comptait 243 156 habitants, selon le recensement de 2014 (2,2 % de la population totale du pays), répartis sur un territoire d'un peu plus de cinq mille km<sup>2</sup> soit environ 3 % du territoire national et 22 % de la superficie de la région du Nord-Ouest.

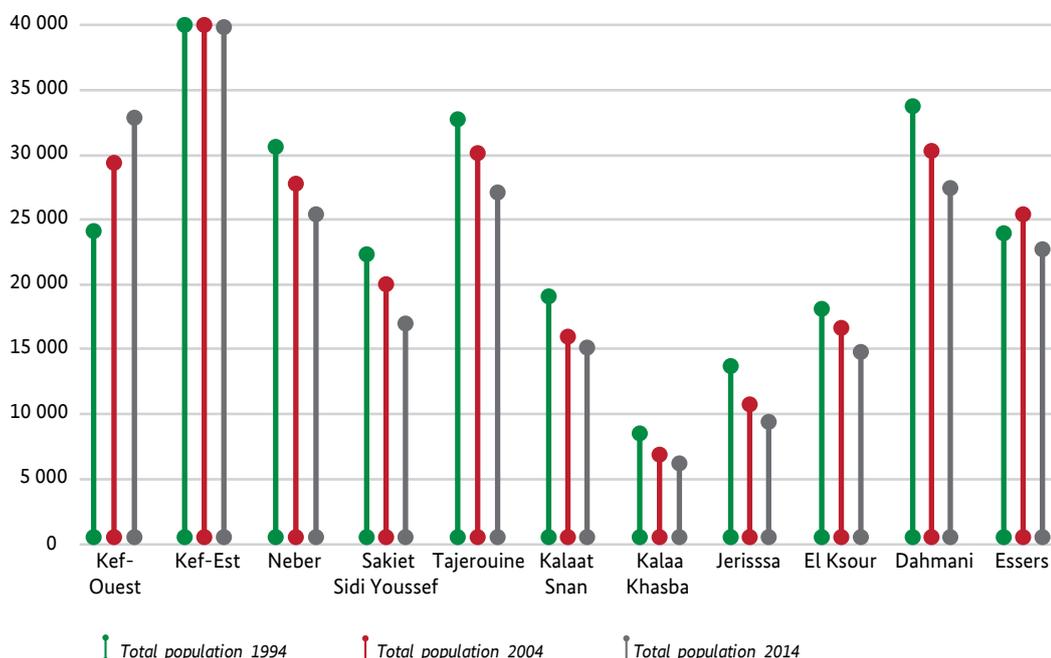
Sur le plan administratif, le gouvernorat comporte 11 délégations, 12 communes et 87 secteurs et entouré des gouvernorats de Jendouba au Nord, Siliana à l'Est, Kasserine au Sud et la frontière algérienne à l'Ouest (127 kms).

L'accroissement de la population est négatif, et ce depuis les années 1990 avec une moyenne annuelle de - 0,51 % entre 1994 et 2004 et de - 0,62 % entre 2004 et 2014. Cette baisse de la population touche toutes les délégations du gouvernorat à l'exception des deux délégations du Kef-Est et Kef-Ouest qui semblent profiter du mouvement d'exode rural et d'émigration qui affecte toutes les autres délégations de la région.

Cette baisse continue de la population régionale s'explique d'une part par la faiblesse du taux de fécondité et d'autre part par l'émigration et l'exode massif vers les régions de l'Est du pays et vers l'étranger. Cet exode touche en particulier les délégations de Kalaat Snan, Kalaat Khasba et Jérissa, qui ont connu un épuisement de leurs réserves minières. Quant aux délégations du Kef-Ouest et d'Essers, elles connaissent aussi le phénomène d'exode, mais leur taux de croissance démographique demeure positif, mais plus faible que la moyenne nationale (1,21 % en 2004 et 1,03 % en 2014). Du fait que l'exode concerne surtout la population en âge de travailler, surtout les jeunes, la proportion du groupe d'âge (20-39 ans) dans la population régionale en 2014 est plus faible (30,56 %) que la moyenne nationale (32,94 %). En revanche, la proportion des séniors (+ de 60 ans) est nettement plus élevée au Kef (15,53 %) que dans le pays (11,38 %).

Figure n° 1

Évolution de la population totale des délégations du gouvernorat du Kef entre 1994 et 2014





**Tableau 1 : Croissance de la population du gouvernorat du Kef entre 1994 et 2014**

Année	1994	2004	2014
Population (habitants)	272 352	258 790	243 156
Taux d'accroissement annuel moyen (Le Kef)	1,0	- 0,51 %	- 0,62 %
Taux d'accroissement annuel moyen (Tunisie)	2,35	1,21	1,03

Source : INS, RGPH, 1994, 2004, 2014

La densité de la population du gouvernorat du Kef est de 54 habitants au Km<sup>2</sup> contre une moyenne nationale de 67 habitants au Km<sup>2</sup>. Cette population est également plus rurale (43,5 %) que l'ensemble de la population tunisienne dont la moyenne est de 32,2 % (RGPH 2014).

Sur le plan géographique, le gouvernorat du Kef appartient à la grande région du Haut-Tell qui est comprise entre la vallée de la Médjerda au nord et la Dorsale tunisienne au Sud. Il se caractérise par un relief accidenté et compartimenté comportant des chaînes montagneuses (Table de Jugurtha à 1 271 mètres, Djebel Slata à 1 103 mètres), des hauts plateaux et des plaines alluviales bien individualisées (Kef, Essers,...) présentant une forme alvéolaire et donnant souvent l'impression de bassins fermés dominés de tous côtés par de modestes reliefs (Makhlouf. E, 1968). Entre ces plaines et les versants montagneux en roches dures existent des glacis encroûtés constituant des zones de transition très affectées par l'érosion.

Sur le plan climatique, le gouvernorat du Kef appartient en grande partie à l'étage bioclimatique semi-aride. Toutefois, certaines zones du Sud-Ouest du gouvernorat font partie de l'étage bioclimatique aride supérieur et d'autres dans le nord appartiennent à l'étage subhumide. Dans l'ensemble, il s'agit d'un climat continental à hiver froid et rigoureux avec des minima parmi les plus basses de la Tunisie. En outre, pendant la période hivernale, les chutes de neige sont assez fréquentes notamment sur les hauteurs et les gelés et la grêle sont aussi réguliers. Par contre en été, les grandes plaines céréalières sont soumises aux vents chauds et desséchants (sirocco). Les précipitations annuelles se situent entre 400 et 500 millimètres et peuvent franchir les 1 000 millimètres dans les massifs montagneux du nord, alimentant ainsi un important réseau hydrographique composé notamment de trois principaux oueds à savoir l'oued Mellègue et l'oued Tessa (affluents de la Medjerda) et l'oued Serrat (affluent de Mellègue).



La ville du Kef sous la neige

Le territoire du gouvernorat s'étend sur 510 000 ha. Les terres incultes couvrent environ 26 000 ha et la superficie agricole utile (SAU), qui englobe les forêts, les parcours et les terres labourables, s'étend sur 484 000 ha (94,9 %).

Sur le plan des ressources naturelles, la région dispose de : i) un potentiel d'eau de surface d'environ 250 Mm<sup>3</sup>, dont 60 % sont mobilisés par plusieurs barrages dont celui de Mellègue, ii) des ressources en eau souterraine d'environ 73 Mm<sup>3</sup> répartis entre les nappes phréatiques (25 Mm<sup>3</sup>) et les nappes profondes (48 Mm<sup>3</sup>) avec un taux d'exploitation d'environ 88 % pour les premières et 28 % pour les secondes ; iii) un important couvert végétal s'étendant sur environ 24,3 % de la région et composé de 102 000 ha de forêt (Pins d'Alep, Chêne vert, Chêne liège), soit environ 13 % des forêts tunisiennes, et 22 000 ha de parcours ; iv) des sols pour la plupart à texture fine, riches en calcaire et à teneur en matière organique assez faible, en outre leur exploitation avec très peu de restitution de matière organique a entraîné leur dégradation physique. v) des richesses minérales à l'instar du granulat, de la pierre marbrière, du sable, de l'argile, de l'hématite, du carbonate de fer (mine de Jérissa) et du phosphate sans oublier les mines de plomb, de zinc et de fer dont la presque totalité sont à l'arrêt pour épuisement de réserves ou pour difficulté d'exploitation.

La région du Kef possède également un important patrimoine historique et culturel. En effet, depuis la plus haute Antiquité, la ville du Kef était la principale ville du Haut-Tell et du Nord-Ouest tunisien dont elle constitue, jusqu'à une date récente, le centre économique, politique et religieux. De ce fait, la région dispose d'un riche patrimoine archéologique et de monuments historiques dont les plus connus sont : la Table de Jugurtha, la Basilique, la Kasbah, la Medina du Kef, Athuburos, Ellés....). Les secteurs de l'artisanat (tissage et couture de la Kachabia, Burnous, Jebba, Margoum) et de la gastronomie constituent aussi un atout de la région. Le patrimoine artistique de la région est également important, de nombreux artistes et troupes sont originaires de la région.



Il fait l'objet de festivals à rayonnement régional, national et parfois international qui attirent ces derniers temps de plus en plus de gens.

En dépit de ces potentialités et atouts, la région du Kef demeure un gouvernorat défavorisé sur le plan du développement économique et social comme nous le montre le classement de la région selon l'indicateur régional de développement (IDR)<sup>1</sup> calculé en 2012 et en 2015 par le Ministère du Développement, de l'investissement et de la coopération internationale (MDICI). En effet, même si la région a enregistré un certain progrès depuis 2012, elle continue à occuper, à l'instar des gouvernorats du Nord-Ouest et du Centre-Ouest, une position relativement reculée (17<sup>ème</sup>) parmi les 24 gouvernorats du pays, et ce avec un IDR de 0,40 alors que le gouvernorat de Tunis avec un IDR de 0,76 est classé premier et celui de l'Ariana avec un IDR de 0,69 second. Calculé au niveau des délégations, l'IDR montre que toutes les délégations de la région sont assez mal classées, la première, celle du Kef-Est, présente un indice de seulement 0,337 et la dernière, celle de Sakiet Sidi Youssef, enregistre un indice de 0,102 et occupe la 253<sup>e</sup> place parmi les 264 délégations du pays :

**Tableau 2 : Indice de développement régional des délégations du gouvernorat du Kef (2012)**

Délégation	IDR (en 2012)	Rang parmi les 264 délégations du pays (en 2012)
Kef-Ouest	0,331	122
Kef-Est	0,337	119
Nebeur	0,141	232
Sakiet Sidi Youssef	0,102	253
Tajerouine	0,212	180
Kalaat Snan	0,141	233
Kalaa Khasba	0,104	252
Jerissa	0,140	236
El Ksour	0,171	212
Dahmani	0,218	177
Essers	0,201	189

Source : MDRP, 2012

## Investissement

Principal facteur de développement économique et social, l'investissement a enregistré depuis les années 1970 une évolution particulière dans le gouvernorat du Kef :

**En matière d'investissements publics.** Au cours de la période 1973-1985, la région du Nord-Ouest à laquelle appartient le gouvernorat de Kef, a bénéficié de 718,2 millions de dinars (MD) en termes courants soit environ 12,9 % de l'ensemble des investissements publics mobilisés par l'État alors que la région représentait à l'époque 17,3 % de la population du pays. Comparativement, la région Sud qui représentait à l'époque un poids démographique moins important (14,26 %) avait bénéficié de 20,2 % des investissements publics. Sur un autre plan, l'analyse du ratio de répartition pondérée de l'investissement public (part dans l'investissement/poids démographique) montre que la région du Nord-Ouest a réalisé un score 75 contre une moyenne nationale de 100 et occupe ainsi le quatrième rang après le Sud (142), le Nord-Est (126) et le Centre-Est (84). L'examen de la structure de l'investissement public au niveau sectoriel montre que la région du Nord-Ouest se distingue d'une part par la part relativement importante du secteur agricole (35,3 % dont 10,2 % pour la grande hydraulique<sup>2</sup>) ce qui confirme, s'il en était besoin, la « vocation » agricole de la région et d'autre part la faiblesse de la part des équipements collectifs et sociaux (6,5 %) ce qui s'est traduit par un certain sous-équipement de la région avec un impact négatif sur le développement économique et social ultérieur de la région (COGEDRAT, 1986).

1 Il s'agit d'un indicateur composite calculé comme la moyenne simple de 17 variables regroupées en quatre blocs : i) le savoir, ii) la richesse et l'emploi, iii) la santé et la population et iv) la justice et l'équité (ITCEQ, 2012)

2 Il s'agit d'investissements réalisés dans le cadre du Plan directeur des eaux du nord qui visait essentiellement le transfert de l'eau à l'extérieur du Nord-Ouest.



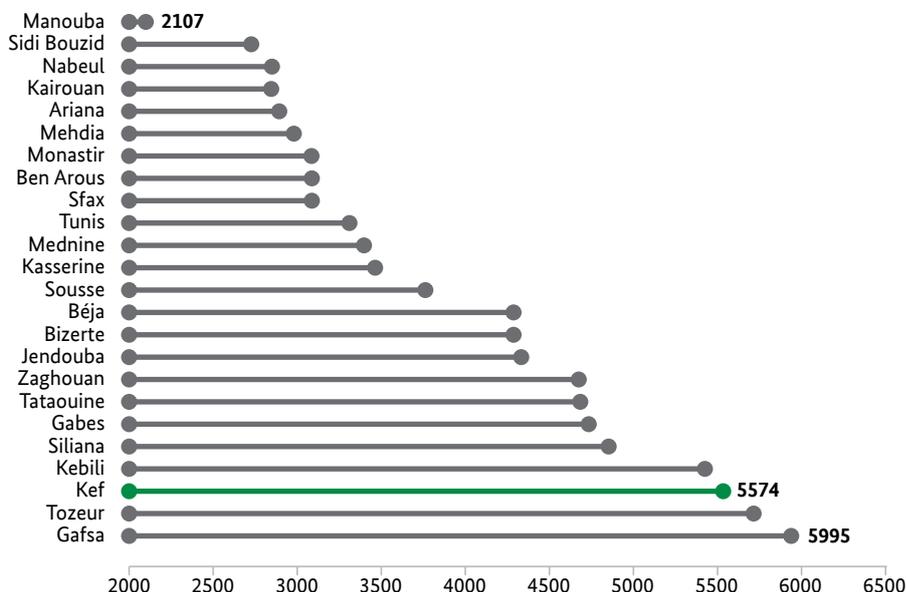
De son côté, le gouvernorat du Kef a bénéficié au cours de cette période de 22,4 % de l'investissement public alloué à la région du Nord-Ouest alors qu'il représentait 22,1 % de la population de cette dernière. Toutefois sur le plan des investissements agricoles, ce gouvernorat a subi une certaine marginalisation au cours de la période 1973-1985 : 4 % des investissements agricoles avec grande hydraulique et 5 % sans grande hydraulique alloués au Nord-Ouest contre respectivement 43 % et 61 % pour le gouvernorat de Jendouba.

Quant à l'investissement industriel, le gouvernorat du Kef a été plutôt favorisé puisqu'il a bénéficié d'environ 51 % des 271,8 MD mobilisés par le secteur public et les banques de développement entre 1973 et 1983 contre 34,5 % pour Jendouba, 8 % pour Siliana et 6 % pour Béja. C'est dans ce cadre que le gouvernorat a connu la réalisation en 1979 de la Cimenterie Om El Khlil de Tajerouine (CIOK) pour un montant de 75 MD et la Faïencerie Tunisienne de Tajerouine (FTT). (COGEDRAT, avril 1986).

**Au cours de la période 1987-2010**, le gouvernorat du Kef a bénéficié de 1433 MD d'investissements publics, soit 25 % du montant alloué à la région du Nord-Ouest (5763 MD) et 3,7 % de l'ensemble des investissements publics réalisés dans le pays. Le gouvernorat du Kef se place en deuxième position après celui de Jendouba (32,1 %) au niveau du Nord-Ouest et en 15<sup>ème</sup> position par rapport aux 24 gouvernorats du pays, juste après ceux de Médenine, Kasserine et Ariana. Il est moins favorisé que Tunis (3359 ; 8,7 % du total), Sfax (2929 ; 7,6 %), ou même Gafsa (2036 ; 5,3 %) et Jendouba (1853 ; 4,8 %). Par contre, il est mieux loti que Kébili (831 ; 2,2 %), Tataouine (693 ; 1,8 %) et Tozeur (600 ; 1,6 %). La référence à l'investissement public par habitant indique qu'en moyenne, un habitant dans le gouvernorat du Kef a bénéficié, sur la période 1987-2010, de 5574 dinars. Avec ce montant, le gouvernorat se place juste après Tozeur (5760 dinars) et Gafsa (5995 dinars) et dépasse les niveaux de tous les autres gouvernorats.

Ceci étant dit, force est de constater qu'en dépit des efforts entrepris en matière d'investissement public, le gouvernorat du Kef n'a pas bénéficié véritablement de grands projets structurants sur la base d'une stratégie cohérente visant à engager le gouvernorat sur la voie du développement durable. Certes, les investissements publics ont permis d'améliorer nettement les infrastructures de base, mais n'ont pas créé un environnement propice à l'investissement privé, créateur de richesses et d'emplois. Ils se sont limités le plus souvent à des activités sociales, de chantiers de développement, de routes, d'écoles, de centres de santé, de pistes agricoles, des travaux d'électrification et de lutte contre les logements rudimentaires. Même dans le domaine agricole, les réalisations étaient modestes : moins de cinq mille hectares de périmètres publics irrigués par rapport à un potentiel nettement plus important.

**Figure n° 2**  
**Investissement public par habitant et par gouvernorat (1987-2010)**





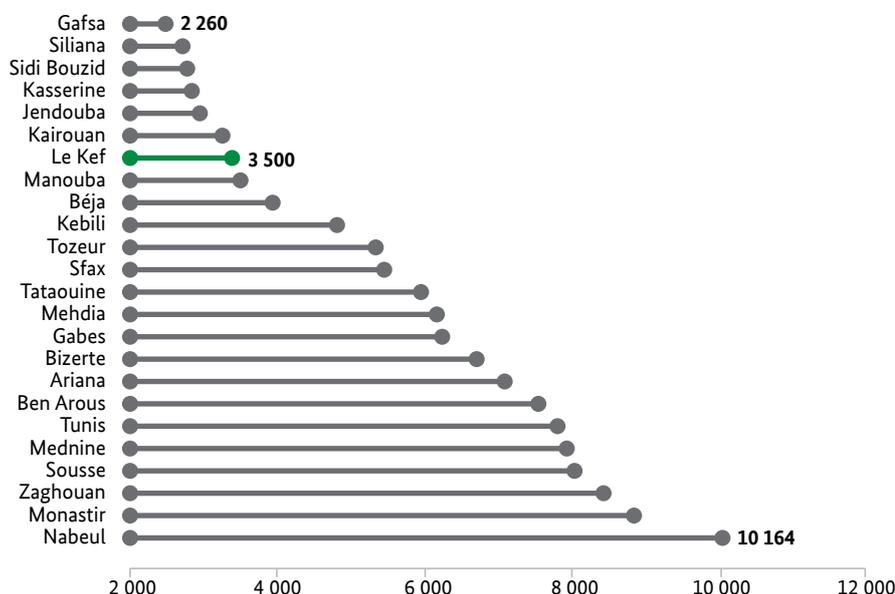
Les insuffisances au niveau de divers services publics, des moyens de transport et de communication et de la formation professionnelle, ainsi que d'autres contraintes institutionnelles, rendaient le gouvernorat peu attractif pour les investisseurs privés à telle enseigne que les incitations offertes par le code des investissements pour les zones prioritaires, dont font partie l'ensemble des délégations du gouvernorat du Kef, n'ont pas suffi pour compenser ces insuffisances et encourager par conséquent l'initiative privée.

**L'investissement privé dans le gouvernorat du Kef**, au cours de la période 1987 -2010, a été de 900 MD soit environ 22 % de la part du Nord-Ouest (4 114 MD) contre 30 % pour Beja, 32 % pour Jendouba et 16 % pour Siliana. Sur le plan national, le gouvernorat représente seulement 1,4 % des investissements privés réalisés dans le pays entre 1987-2010 (65 135 MD) et fait partie du groupe des six gouvernorats (Tataouine, Gafsa, Tozeur, Kébili, Siliana, Kef) qui ont enregistré les performances les plus faibles (moins de 1000 MD) en matière d'investissement privé et qui sont incomparables avec certains gouvernorats du littoral dont les investissements privés sont beaucoup plus consistants : Tunis 7 924 MD, Nabeul 7 685 MD, Sfax 5 192 MD et Médenine 3 679 MD. De ce fait, le gouvernorat du Kef a enregistré un investissement moyen par habitant de 3 500 dinars ce qui est largement en dessous de la moyenne nationale (6 144 dinars) et de ceux d'autres gouvernorats du littoral dont Nabeul (10 164 dinars) et Monastir (8 951 dinars).

En fait, le gouvernorat du Kef, comme l'a dit Habib Attia, est dans une certaine mesure victime de la fameuse « vocation céréalière » de la région du Nord-Ouest dont « la monoculture céréalière mécanisée et dépeuplante perpétue le modèle extensif colonial et témoigne des difficultés structurelles à l'intensification, dont la progression extrêmement lente et inégale géographiquement... La prépondérance de l'assolement céréalière avec jachères est la conséquence d'une inertie structurelle liée à la prépondérance des grandes exploitations extensives de tradition coloniale et au comportement vivrier des petites exploitations familiales ». Une des principales conséquences de cette vocation céréalière de la région est « le drainage systématique des richesses à des prix dérisoires de toutes les richesses du Nord-Ouest au profit du littoral » et le maintien depuis très longtemps des « rapports de dépendance et de domination par l'agglomération tunisoises » (Attia. H, 1986). Bien évidemment, les prix à la production des céréales en Tunisie ont connu des hauts et des bas depuis les années quatre-vingt en comparaison avec les cours mondiaux (Abaab, 1999 et 2000), mais le processus de transfert du surplus agricole en dehors de la région a continué contribuant ainsi au déficit de la région en matière d'épargne locale et d'investissement privé ce qui constitue une contrainte majeure pour la diversification de l'économie de la région et pour son développement en général.

**Figure n° 3**

**Investissement privé par habitant et par gouvernorat en DT entre 1987 et 2010**





**Sur le plan du produit intérieur brut régional (PIB).** Malgré l'absence de données sur le PIB régional en Tunisie, une approximation de cet indicateur a été tentée pour les années 1998-2008 (Zidi F. 2013). Le calcul a été fait sur la base de la part de chaque région dans la consommation d'électricité à haute et moyenne tension (variable proxy). À ce propos, avec un PIB annuel moyen par habitant, pour la période 1998-2008 de 1465 dinars<sup>3</sup>, le gouvernorat du Kef est placé 18<sup>ème</sup>, largement dépassé par celui de nombreux gouvernorats du littoral tels que Monastir (6 484 dinars) ou Sousse (6 203 dinars). Avec ce niveau de PIB, le Kef devance Jendouba (1 345 dinars), Kasserine (1 345 dinars) ou Siliana en dernière position (530 dinars).

**Sur le plan de la création d'entreprises.** Le Répertoire national des entreprises indique que, sur la période 1996-2012, le gouvernorat du Kef ne compte que 2,2 % des entreprises du pays. Sur 11 219 entreprises enregistrées dans la région en 2014 ; 10 530 entreprises, soit 93,8 % ne recrutent aucun salarié et seulement 0,3 % des entreprises sont dites « modernes » avec 10 salariés et plus. Le secteur du commerce et de la réparation domine l'activité économique formelle de la région avec environ 46 % de l'ensemble des entreprises privées suivi par le secteur du transport et l'entreposage qui concerne 21,8 % des entreprises. Par contre, seulement 8,1 % des entreprises sont dans l'industrie, 5,4 % dans l'hébergement et la restauration et 3,8 % dans la construction. (INS, 2015).

**Sur le plan de l'emploi,** en 2014 le taux d'activité<sup>4</sup> de la population dans la région est relativement faible soit 43,97 % contre une moyenne nationale de 46,55 %. Toutefois, avec ce taux d'activité, le gouvernorat du Kef figure à la onzième place parmi les 24 gouvernorats du pays et se place devant entre autres Béja (43,80 %), Gafsa (43,70 %), Médenine (43,01 %), Gabes (41,72 %) et Mahdia (41,01 %). Cette importance relative du taux d'activité au Kef peut s'expliquer notamment par le phénomène migratoire qui touche les éléments en âge d'activité, l'importance du secteur informel qui emploie beaucoup de main-d'œuvre non qualifiée<sup>5</sup>, l'importance relative de l'emploi des femmes (24,86 %)<sup>6</sup> et finalement le recours massif, depuis 2012, aux chantiers publics qui occupent environ 7 500 personnes.

Selon le recensement de 2014, la répartition de la population active entre les différents secteurs montre que 25,52 % des actifs sont employés dans le secteur agricole ce qui représente environ deux fois et demie la moyenne nationale et témoigne du rôle que continue à jouer le secteur agricole dans la région alors qu'à Jendouba, gouvernorat voisin, l'agriculture n'attire que 15,17 % de la main-d'œuvre. Le secteur des services qui accapare 65,9 % de la population active contre une moyenne nationale de 69,4 % comporte une bonne proportion (47 %) d'actifs employés dans les services non marchands ce qui montre le poids assez important du tertiaire lié aux services administratifs. Quant aux industries manufacturières, leur poids est faible : moins de 7 % de l'emploi dans la région contre une moyenne nationale de 18,29 %. De son côté, le secteur des mines et énergies a enregistré une baisse significative de sa part dans l'emploi qui est passée de 4,2 % en 1984 à 1,42 % en 2014 et ce en raison notamment de la baisse des réserves du minerai de fer, exploité par la société de Jebel Jerissa depuis le début du siècle, de l'épuisement des réserves de la mine de phosphate de Kalaa Khasba qui a fermé en 1985 et la fermeture des mines de Boujaber et Bougrine en 2004. Dans les années 1970, les deux mines de Jerissa et Kalaâ Khasba employaient environ 2 700 personnes, mais à partir des années 1980 cet effectif a connu une chute très importante.

Ainsi, on peut dire que le tissu économique régional reste largement dominé par l'activité agricole et celles liées aux services non-marchands (Administration) qui sont peu créatrices de valeur ajoutée et d'emploi au profit de la région.

<sup>3</sup> Ce calcul est biaisé par l'absence de secteurs consommateurs d'électricité dans la région.

<sup>4</sup> C'est le nombre d'actifs (actifs occupés ou en chômage) par rapport à l'ensemble de la population correspondante, celle en âge de travailler (15 à 60 ans).

<sup>5</sup> 60 % des actifs au Kef sont peu qualifiés et occupent généralement des emplois précaires dans le secteur informel.

<sup>6</sup> Même si ce taux est moins élevé que la moyenne nationale (28,20 %) et que celui de certains gouvernorats du littoral (Monastir : 37,10%, Ben Arous : 35,60%), il est plus élevé que celui de nombreux autres gouvernorats du Nord-Ouest et du pays (Jendouba : 18,51%, Tataouine : 18,96 %, Kasserine : 19,65 %, Médenine : 20 %, Mahdia : 21,73, Béja : 23,30 %, Siliana : 23,5 %)



**Tableau 3 : Répartition de la population active par secteur d'activité en 2014 (en %)**

Gouvernorat	Agriculture	Industrie manufacturière	Mines et énergie	Services marchands	Services non marchands	Non déclaré
Kef	25,52	6,99	1,42	34,64	31,26	0,17
Monastir	4,65	37,04	0,74	38,54	18,84	0,19
Jendouba	15,17	6,71	1,17	46,49	30,32	0,13
Sfax	7,90	23,16	1,78	46,01	21,02	1,2
Tunisie	10,47	18,29	1,71	44,22	25,15	0,16

Source : INS, RGPH 2014

**Sur le plan du chômage.** En 2004, le taux de chômage au Kef était supérieur à 20,4 % et dépassait nettement le taux national moyen (13,9 %). La situation était particulièrement alarmante dans les délégations de Kalaat Snan, Kalaa Khasba et Jerissa, les plus frappées par l'épuisement des mines, avec des taux supérieurs à 30 %. Ce sont ces délégations qui avaient subi les taux d'exode le plus élevés. Le recensement de 2014 montre que le gouvernorat du Kef continue à enregistrer un taux de chômage relativement élevé soit 18,53 % contre une moyenne nationale de 14,82 %, de son côté la délégation de Kalaat Khasba occupe la première place avec un taux de chômage de 28,74 % suivi par Jerissa avec 24,36 % et Kalaat Snan avec 23,23 % ce qui témoigne de la persistance de la crise de l'emploi dans les anciennes zones minières qui n'ont pas bénéficié de programmes de reconversion. De même pour les femmes, le taux de chômage est très élevé soit 29,83 % contre une moyenne nationale de 22,45 % et peut dépasser les 40 % dans certaines délégations telles que Kalaa Kasba (49,47 %) et Jerissa (42,16 %).

**Tableau 4 : Population active et chômage dans le gouvernorat du Kef**

	Année	2004	2014
Population active occupée (en 1000)		62,91	68,2
Population au chômage (en 1000)		16,08	15,5
Taux de chômage (en %)		20,4	18,53
Taux de chômage Tunisie (en %)		13,9 %	14,82

Source : INS, RGPH, 2004 et 2014

Notons, par ailleurs, que pour les plus instruits, le chômage est plus élevé que la moyenne nationale en raison de la rareté des opportunités d'emploi conformes à leurs qualifications et leurs aspirations. En effet, en 2014, le taux des chômeurs ayant le niveau supérieur est largement supérieur à la moyenne nationale soit 27,97 % au Kef contre 20,06 % pour toute la Tunisie. Ce taux est encore plus élevé pour les femmes (37,23 % au Kef contre 28,8 % pour la Tunisie) et pour certaines délégations telles que Dehmani (36,67 %), Kalaa Khasba (34,41 %) et Jerissa (33,21 %). Cette situation s'explique principalement par le déficit en matière d'investissement privé pour la création d'entreprises et par conséquent la création d'emplois décents pour les diplômés du supérieur.

Le recensement de 2014 montre également qu'au Kef, comme dans tout le pays, le taux de chômage est plus faible pour la main-d'œuvre dite non qualifiée : il est de 7,49 % pour les analphabètes (7,08 % au niveau national). Il en découle que si la part des non qualifiés est plus élevée le taux de chômage moyen devrait normalement être plus faible. Or, au Kef, 16,65 % de la population active appartiennent à la catégorie des analphabètes (10,25 % au niveau national) et 35,27 % de cette population ont le niveau d'instruction primaire (30,43 % au niveau national). En fait, même si le taux de chômage moyen au Kef reste plus élevé que la moyenne nationale, il est clair que la prépondérance des actifs analphabètes ou faiblement instruits a certainement contribué à réduire sensiblement le taux moyen de chômage de la région.

**Sur le plan de la pauvreté,** le gouvernorat du Kef enregistre un taux de 14 % ce qui est légèrement supérieur à la moyenne nationale, mais cette moyenne ne reflète pas la situation réelle de la pauvreté. D'ailleurs, on compte 7 délégations parmi les 11 du gouvernorat où le taux est supérieur à la moyenne régionale et uniquement la délégation du Kef-Ouest qui enregistre un taux inférieur à 10 %.



Par ailleurs, l'INS a établi, en 2011, un taux de pauvreté corrigé pour 2010 selon les grandes régions du pays et qui montre que la région du Nord-Ouest à laquelle appartient le gouvernorat du Kef continue à enregistrer des taux de pauvreté et de pauvreté extrême dépassant la moyenne nationale. Toutefois, ces taux restent largement inférieurs à ceux de la région du Centre-Ouest.

**Tableau 5 : Évolution de la pauvreté et la pauvreté extrême selon les grandes régions du pays entre 2000 et 2010**

Année	Pauvreté (en %)			Pauvreté extrême (en %)		
	2000	2005	2010	2000	2005	2010
Tunisie	32,4	23,3	15,5	12,0	7,6	4,6
Nord-Ouest	35,3	26,9	25,7	12,1	8,9	8,8
Centre-Ouest	49,3	46,5	32,3	25,5	23,2	14,3

Source : INS 2011

Il est bien connu que le taux de pauvreté ne révèle pas l'intensité de la pauvreté et se limite à donner la part de la population dont le revenu est inférieur à un seuil de pauvreté défini selon une méthodologie donnée.

Le nombre des familles bénéficiaires des interventions du « Programme national d'aide aux familles nécessiteuses » (PNAFN) comble en partie cette lacune puisqu'il révèle la proportion de ceux qui sont dans la nécessité, ce qui en Tunisie signifie la pauvreté extrême. Au Kef, ce nombre qui concerne 12 475 ménages en 2014 dépasse largement la moyenne nationale (8 %) et couvre environ 20 % des familles de la région. Ce taux est extrêmement élevé. Par ailleurs, le nombre des familles bénéficiaires du PNAFN au Kef a connu une progression vertigineuse ces dernières années alors que la région continue à connaître une baisse de sa population comme on l'a signalé plus haut. Également le nombre des employés des chantiers publics a connu une progression démesurée (+250 %) entre 2010 et 2015 ce qui traduit également une certaine dégradation des conditions socio-économiques des populations dans ce gouvernorat et ce indépendamment du dérapage qu'ont connu après la Révolution ces mécanismes d'aide aux populations nécessiteuses un peu partout en Tunisie.

**Tableau 6 : Évolution du nombre des familles bénéficiant des aides du PNAFN et des employés des chantiers publics dans le gouvernorat du Kef entre 1994 et 2015**

	Année	1994	2000	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Familles bénéficiant des aides du PNAFN		6 135	6 950	7 496	9 074	11 474	11 474	12 475	12 475
Employés des chantiers publics		-	-	2 872	4 768	8 140	8 041	7 651	7 177

PNUD, 2004 et DDR du Kef, 2016.

Sur un autre plan, l'enquête de consommation des ménages montre que la région du Nord-Ouest à laquelle appartient le gouvernorat du Kef a enregistré en 2010 un niveau de consommation par personne de 1 754 dinars soit 67 % du montant moyen du pays et seulement 50 % du montant enregistré au niveau du Grand Tunis. Par ailleurs, la croissance annuelle de la dépense par personne dans la région du Nord-Ouest entre 2000 et 2010 a été de 4,4 % ce qui représente une performance assez faible par rapport à la moyenne nationale (6,2 %) et surtout par rapport à la région la plus performante celle du Sud-Est dont le taux d'accroissement annuel a été de 7,8 %.

L'ensemble de ces indicateurs liés à la pauvreté et la situation socioéconomique des populations traduit le faible niveau de développement du gouvernorat du Kef qui n'arrive pas à leur offrir des emplois et des sources de revenus adéquats et par conséquent un niveau de vie attractif.

**Sur le plan de l'analphabétisme**, le gouvernorat du Kef enregistre un taux assez élevé (26,36 %) comparé à la moyenne nationale (19,34 %) selon le Recensement général de la population et de l'habitat de 2014. Au niveau des zones rurales, la situation est encore plus préoccupante puisque le taux d'analphabète atteint 35,87 % contre une moyenne nationale de 32,67 %. Le retard de la région au niveau de l'alphabétisation ne semble pas s'expliquer par le manque d'écoles et d'enseignants et s'explique dans une certaine mesure par la ruralité de la population, avec tous les facteurs qui lui sont associés (dispersion de la population et éloignement des écoles, pauvreté...).



**Sur le plan de l'émigration.** Le gouvernorat du Kef a été depuis les années 1960 un foyer d'émigration avec un solde migratoire toujours négatif comme nous pouvons le constater à travers le tableau ci-après :

**Tableau 7 : Évolution du solde migratoire du gouvernorat du Kef**

Période	1969-1975	1979-1984	1984-1989	1989-1994	1994-1999	1999-2004	2004-2009	2009-2014
Solde migratoire	-7 700	-8 900	-6 000	-12 286	-8 532	-12 195	-9 482	-7 504

Sources : ODNO, 2013 et INS, RGPH 2014

Selon le recensement de 2014, le solde migratoire négatif touche l'ensemble des délégations du gouvernorat à l'exception de celle du Kef-Est qui a enregistré un léger excédent de 211 personnes et qui représente en fait la ville du Kef, chef-lieu du gouvernorat. Quant à la délégation de Kef-Ouest qui couvre les extensions rurales et agricoles de la ville du Kef, elle a enregistré un solde migratoire négatif de 5 545 personnes soit 74 % du total du gouvernorat. En réalité, cette délégation constitue une sorte de relais dans lequel viennent s'installer les émigrants originaires d'autres délégations avant de la quitter vers d'autres régions du pays.

En plus de l'accompagnement de la famille et du mariage, la recherche d'emploi constitue une des principales raisons de sortie des émigrants. En effet, plus de 23,8 % (contre une moyenne nationale de 17,2 %) des émigrants quittent la région à la recherche d'emploi ce qui traduit l'incapacité de la région à satisfaire les besoins d'une bonne partie de ses demandeurs d'emploi.

La ville de Tunis constitue l'une des principales destinations des émigrants de la région du Kef, et ce depuis très longtemps : « en 1956, plus de 15 000 habitants de Tunis sont originaires de ce Caïdat [le Kef]. Aucun autre Caïdat, même parmi ceux du Sud, du Centre et des régions forestières du Nord-Ouest tunisien, ou du Sahel densément peuplé, n'a vu partir autant de personnes » (Makhoulouf. E., 1968).

**Sur le plan de la santé,** les indicateurs de la région restent nettement en dessous de la moyenne nationale c'est le cas par exemple du nombre de médecins par 1000 habitants qui est égale en 2014 à 0,8 médecin au Kef contre 3,5 à Tunis, 1,9 à Sfax, 1,4 à Monastir et 1,3 au niveau national. Quant au seuil de pénurie des médecins en milieu rural (1 médecin pour 800 habitants), il est largement dépassé à Nebeur, à Kalaa Khasba et à Sakiet Sidi Youssef, où on enregistre respectivement à 4 721, 3 677 et 3 421 habitants pour un médecin. L'hôpital régional du Kef est le principal établissement et le seul de sa taille avec une capacité de 366 lits alors que la capacité totale du gouvernorat est de 501 lits seulement. Il assure 19 % des consultations générales du gouvernorat et 100 % des consultations spécialisées offertes par les hôpitaux publics au nombre de 55 718 en 2013. Les équipements lourds sont presque inexistantes dans tous les établissements publics et privés de la santé dans le gouvernorat du Kef. Les patients sont souvent obligés de se déplacer vers Jendouba ou principalement Tunis pour recevoir des soins.

Ce panorama général de l'état du développement de la région nous permet de retenir ce qui suit :

- Le gouvernorat du Kef dispose de nombreux atouts et potentialités qui constituent à priori des facteurs favorables pour initier une dynamique économique créatrice de richesses et d'emplois au profit des populations locales
- Paradoxalement les indicateurs de développement montrent que la région n'a pas su tirer profit de ces atouts notamment en ce qui concerne l'attraction de l'investissement privé qui a enregistré un niveau parmi le plus faible du pays. De ce fait, les performances de la région sur le plan économique (création d'entreprise et diversification du tissu économique) et social (emploi notamment des diplômés du supérieur) sont assez faibles.
- En conséquence, la région connaît un processus de dépeuplement depuis deux décennies qui a tendance à s'aggraver ces derniers temps et qui risque à terme de vider de nombreuses zones, notamment rurales, de leur population et créer par conséquent un désert humain dans certains secteurs et une concentration ingérable de population dans d'autres secteurs (principales villes) de la région ou sur le littoral-Est.



### 3. Caractérisation de la situation des secteurs

#### Le secteur agricole

Le gouvernorat du Kef dispose d'un potentiel de terres agricoles couvrant une superficie de 484 000 ha soit 94,9 % du territoire du gouvernorat et 4,6 % de la SAU du pays. La superficie des terres labourables est de 360 000 ha ce qui représente 74,3 % de la superficie agricole et 7,3 % de la superficie labourable du pays. La répartition des terres montre l'importance du couvert végétal dans cette région dont le taux est parmi les plus élevés du pays avec 24,3 % des superficies occupées par des forêts, parcours et garrigues. Le taux du couvert forestier est de 22 % contre 8,8 % au niveau national.

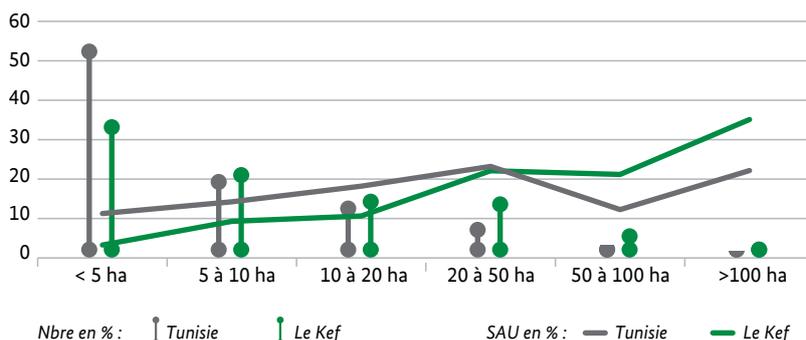
En effet, le domaine sylvo-pastoral couvre environ 124 000 ha, dont 62 500 ha de forêts de pin d'Alep, et la superficie des parcours, en majorité privée, est estimée à 22 000 ha. La forêt constitue une source de produits ligneux, non ligneux et d'unités fourragères. Il s'agit en premier lieu du bois de chauffage, des grains de pin d'Alep et des essences mellifères et médicinales. La production fourragère contribue par ailleurs à la couverture d'environ 10 % des besoins annuels du cheptel. Le domaine forestier abrite une population relativement importante (environ 37 000 personnes). Celle-ci tire en grande partie sa subsistance des différentes ressources forestières. À cause de cette importante présence humaine, les forêts de la région connaissent une dégradation accélérée due au prélèvement excessif de bois de chauffage, au défrichement, au surpâturage et à l'exploitation souvent anarchique de certaines espèces pour des fins domestiques ou industrielles.

Les sols du gouvernorat sont généralement basiques (PH ≥ 7) avec un taux moyen de matière organique (MO) de 1,1 % qui connaît une baisse liée notamment à une monoculture céréalière pratiquée en continu engendrant ainsi le déclin de l'activité microbiologique, l'apparition de pathogènes de sol et de plantes et la disparition des organismes nettoyeurs.

**Structure des exploitations.** Selon l'Enquête sur les structures des exploitations agricoles de 2004-2005, le gouvernorat du Kef se caractérise par la prédominance des petites exploitations agricoles : 35 % ont moins de 5 ha et 58 % ont moins de 10 ha. Quant aux exploitations ayant 100 ha ou plus, elles représentent 3 % du nombre et 35 % de la SAU contre 22 % au niveau national ce qui signifie une certaine concentration du foncier agricole au niveau de la région. Par ailleurs, le nombre des exploitations a connu un accroissement passant de 16 800 à 18 110 exploitations entre 1994 et 2004. De ce fait, la superficie moyenne par exploitation a légèrement diminué passant de 22,3 ha en 1994 à 21 ha en 2004 et le phénomène du morcellement des exploitations s'est aggravé<sup>7</sup>.

Figure n° 4

Répartition des exploitations selon les strates de superficie dans le gouvernorat du Kef, 2005



Source : Enquête sur les structures des exploitations agricoles 2004/2005, MARH, 2006

7 Le nombre des parcelles par exploitation est passé de 3,6 en 1994 à 3,9 en 2004.



**Les terres domaniales** couvrent une superficie de 28 459 ha soit environ 6 % de la SAU de la région et sont réparties comme suit :

**Tableau 8 : Répartition des terres domaniales dans le gouvernorat du Kef selon les modalités d'exploitation**

Modalités d'exploitation	Nombre	Superficie (ha)	%
Société de mise en valeur et de développement agricole (SMVDA)	5	3 612	12,7
Office des terres domaniales (OTD)	9	956	3,3
SMVDA reprises par l'OTD après 2011	7	3 484	12,2
Lots pour techniciens	28	2 970	10,4
Jeunes agriculteurs et coopérateurs	49	469	1,6
Micro lots en location	-	1 975	6,9
Établissements publics (ESAK...)	-	2 398	8,4
Administration forestière	-	1 820	6,4
Attribution aux privés	-	9 574	33,6
Divers	-	1 201	4,2
<b>Total</b>	-	<b>28 459</b>	<b>100</b>

Source : Rapport de la Consultation régionale sur les terres domaniales, CRDA, 2015.

La consultation régionale sur les terres domaniales qui a été organisée au mois d'avril 2015, a mis en exergue la faible performance des terres domaniales sur plusieurs plans dont notamment :

- le faible niveau d'intensification et de diversification des systèmes de production qui restent dominés par les grandes cultures<sup>8</sup>,
- le faible impact de l'exploitation de ces terres sur l'emploi notamment pour les ingénieurs et techniciens agricoles ce qui se traduit par un faible niveau d'encadrement des unités de production,
- le non-respect des programmes d'investissement indiqués par les bénéficiaires des terres domaniales ce qui ne favorise pas la modernisation de leur mise en valeur.
- l'endettement excessif des exploitants des terres domaniales qui doivent 2,9 MD à l'État (frais de location) et 2 MD de crédit auprès de la Banque nationale d'agriculture.



Par ailleurs, l'attribution des terres domaniales est jugée peu transparente et le système de suivi et de contrôle de l'usage et de l'exploitation de ces terres par les bénéficiaires peu efficace en raison notamment de la centralisation de la mission de suivi et de contrôle au niveau de l'administration centrale à Tunis.

Face à cette situation, il est urgent de procéder à une restructuration de ces terres afin d'améliorer leur niveau d'exploitation et d'accroître leur impact sur le développement de la région.

Plus de 100.000 ha de forêts riches en biodiversité

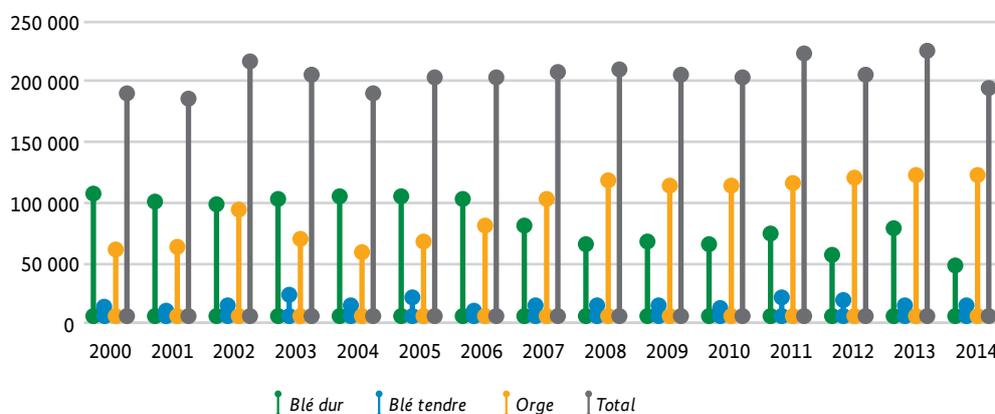
<sup>8</sup> Les terres domaniales exploitées par les SMVDA, l'OTD, les techniciens et les jeunes agriculteurs dont le potentiel agricole est généralement assez important assurent seulement 3,5 % des céréales, 0,8 % de la viande et 4 % du lait produits dans la région.



**Occupation des sols.** L'occupation du sol montre la prépondérance des grandes cultures, essentiellement la céréaliculture qui occupe 56 % des terres cultivées. L'olivier et secondairement les arbres fruitiers couvrent 9 % et les cultures maraîchères 2 % des terres cultivées. La jachère pratiquée pour des raisons agronomiques ou climatiques (faiblesse des précipitations) occupe généralement 20 % à 25 % de la superficie labourable.

**Les grandes cultures.** La céréaliculture occupe annuellement environ 210 000 ha, avec les délégations de Nebbeur et Dahmani comme premières zones de production céréalière du gouvernorat. Le blé dur qui occupait au début des années 2000 environ 55 % de la superficie emblavée est de plus en plus remplacé par l'orge qui accapare actuellement environ 60 % de la superficie contre 30 % pour le blé dur et 10 % pour le blé tendre. Il s'agit d'un changement significatif dû à l'impact des changements climatiques qui entraînent une baisse de la pluviométrie notamment dans le sud du gouvernorat et par conséquent un rétrécissement des zones favorables à la culture du blé au profit de celles de l'orge moins exigeant en précipitation.

**Graphique 5 : Evolution de la superficie des emblavures céréalières dans le gouvernorat du Kef entre 2000 et 2014 (en ha)**



L'assolement pratiqué au niveau de la majeure partie des emblavures est constitué de céréale sur céréale ce qui épuise encore davantage un sol déjà pauvre en matière organique (1,1 %). La pratique de ce type d'assolement est due à l'exiguïté d'une grande partie des exploitations agricoles où les cultures sont plutôt vivrières, mais également au manque d'intégration de l'élevage dans l'exploitation nécessitant le développement des cultures fourragères.

Sur un autre plan, le recours au crédit de campagne pour les grandes cultures est de moins en moins pratiqué par les agriculteurs, et ce à cause de leur endettement excessif. De ce fait, le nombre d'agriculteurs bénéficiaires du crédit de campagne est passé de 1 141 à 338 et le montant des crédits alloués est passé de 2,6 MD à 2,1 MD entre 2009/2010 et 2013/2014. Ce faible recours au crédit de campagne explique en partie le faible niveau d'utilisation des fertilisants chimiques comparé aux objectifs de production potentiels et ne favorise pas par conséquent l'intensification du système de production céréalière. Quant aux doses de fumier, elles sont infimes. En réalité, les apports d'engrais chimiques demeurent faibles et restent liés à la superficie emblavée et surtout à la pluviométrie annuelle comme on peut le constater à travers le tableau suivant :

**Tableau 9 : Évolution de l'utilisation des engrais chimiques dans le gouvernorat du Kef entre 2003 et 2014 (en quintal)**

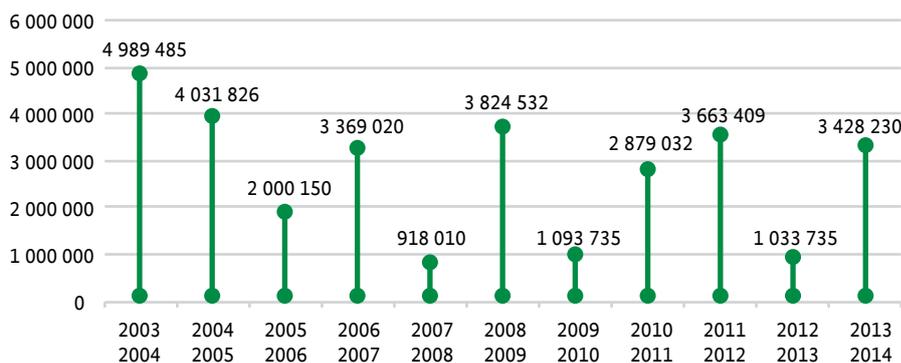
Année	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
Ammonitrates	76 128	91 661	91 405	63 272	3 856	48 717	70 503	75 040	52 950	97 801
DAP	17 400	27 516	30 443	34 420	28 175	28 656	20 717	17 200	35 336	41 847
Superphosphate	19 840	8 314	18 147	16 866	17 322	6 080	3 827	3 655	6 308	6 800
Autres engrais	-	-	-	-	-	2 122	888	40	-	-
<b>Total</b>	<b>113 368</b>	<b>127 518</b>	<b>139 995</b>	<b>114 558</b>	<b>49 353</b>	<b>85 575</b>	<b>95 935</b>	<b>95 935</b>	<b>94 594</b>	<b>146 448</b>

Source : CRDA du Kef, 2016



**Sur le plan de la production des céréales**, la superficie récoltée représente environ 80 % de la superficie semée annuellement ce qui fait qu'environ 42 000 ha sont semés, mais pas récoltés à cause des aléas climatiques. La production des céréales est assez fluctuante d'une année à une autre, elle enregistre en moyenne une production en grains de 2,8 millions de quintaux par an. La moyenne des rendements en grains est estimée à 12,9 qx/ha pour la surface moyenne semée et de 16,4 qx/ha pour la surface récoltée. La faiblesse des rendements des cultures céréalières s'explique entre autres par l'irrégularité des précipitations, l'inadéquation des assolements pratiqués et le faible recours à la fertilisation chimique, aux semences sélectionnées et aux produits phytosanitaires.

**Graphique 6 : Évolution de la production céréalière dans le gouvernorat du Kef entre 2003 et 2014 (en quintal)**



Les légumineuses sont pratiquées essentiellement dans le Nord du gouvernorat sur une superficie d'environ 2500 ha quant aux cultures fourragères, elles couvrent actuellement environ 30 000 ha soit une augmentation d'environ 19 % par rapport à 2005. La culture de la vesce-avoine représente plus de 50 % des superficies réservées aux cultures fourragères. En fait, c'est une culture d'avoine plus que de vesce-avoine, c'est-à-dire une sole supplémentaire de céréales qui n'améliore en rien la fertilité du sol.

**L'arboriculture.** Selon la carte agricole, environ 81 000 ha peuvent avoir une vocation arboricole notamment pour l'olivier, l'amandier, le figuier, les arbres à pépins, le pistachier, le cerisier, le noyer, les arbres à noyaux, la vigne et le grenadier, alors que seulement 49 665 ha ont connu des plantations dans ce domaine. Ceci étant dit, il convient de signaler tout de même que la superficie de l'arboriculture fruitière a tendance à augmenter régulièrement dans la région (+13 % entre 2010 et 2013). En réalité, l'extension des plantations arboricoles est due en grande partie au développement remarquable de l'oléiculture (85 % des plantations) dont la superficie a connu une augmentation de 87 % au cours d'une décennie.

**Tableau 10 : Évolution de la superficie de l'oléiculture dans le gouvernorat du Kef entre 2003 et 2013 (en ha).**

Variété	Année							
	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2009-10	2010-11	
Olives à huile	21 446	22 260	24 200	26 800	28 600	31 868	32 668	
Olives de table	2 100	2 160	220	2 300	2 475	2 570	2 690	
<b>Total</b>	<b>23 546</b>	<b>24 420</b>	<b>22 420</b>	<b>29 100</b>	<b>31 075</b>	<b>34 438</b>	<b>35 358</b>	

Source : CRDA du Kef, 2016

Mis à part l'olivier, les autres espèces fruitières ont connu une régression estimée à 23 % pour la superficie (9 900 ha en 2008 contre 7 615 ha en 2013) et 10 % pour la production (8 720 tonnes en 2008 contre 8 677 tonnes en 2013). Cette régression est liée dans certains cas à un problème d'adaptation des plantations aux conditions édapho-climatiques de certains secteurs de la région et dans d'autres cas à un manque de maîtrise des pratiques culturales exigées par certaines espèces fruitières.

**Périmètres irrigués.** La région du Kef n'a connu le développement de l'irrigation que tardivement par rapport à beaucoup d'autres régions du pays, ainsi à la fin des années 1980, les périmètres irrigués occupaient moins de 3 000 ha. En 2013, la superficie totale irriguée est évaluée à 15 500 ha dont 5 427 ha (35 %) sont des périmètres publics irrigués (PPI) et 10 073 ha (65 %) sont des périmètres privés. L'irrigation est assurée à partir des forages profonds, des puits de surface, des barrages, des lacs collinaires et des oueds.



**Tableau 11 : Répartition des superficies irriguées dans le gouvernorat du Kef selon la source d'eau d'irrigation**

Source d'eau d'irrigation	Superficie (ha)	%
Forages profonds	3 085	20
Puits de surface	6 002	39
Oueds	2 750	18
Barrages collinaires	2 307	15
Lacs collinaires	472	3
Barrage Mellègue	363	2
Sources	341	2
Eaux traitées	180	1
<b>Total</b>	<b>15 500</b>	<b>100</b>

Source : CRDA du Kef, 2016

En plus du faible taux d'exploitation des périmètres publics irrigués (58 %) dont les causes sont multiples<sup>9</sup>, le taux d'intensification des périmètres irrigués en général reste faible. Il se situe entre 90 et 110 %. En réalité, les 110 % ne sont atteints que grâce aux cultures maraîchères en intercalaire avec l'arboriculture et non à une intensification réelle des assolements. Ce faible taux d'intensification des périmètres irrigués s'explique en partie par le faible niveau d'encadrement et de conseil agricole dont bénéficient les irrigants. À ce propos, seules 18 structures locales de vulgarisation (CTV et CRA) sur les 41 installées dans la région sont actuellement fonctionnelles et celles qui sont actives manquent de moyens humains et matériels. Il s'explique également par les difficultés de financement des campagnes agricoles notamment pour l'acquisition des intrants agricoles et par le faible processus de modernisation de l'itinéraire technique en général.

**L'élevage.** Le secteur de l'élevage dans le gouvernorat du Kef compte 8 071 éleveurs disposant en 2015 d'un important cheptel composé de 274 000 têtes ovines productrices, 13 500 têtes caprines productrices et 13 600 têtes bovines productrices. Le cheptel bovin est à 70 % de race améliorée ou pure et produit annuellement environ 32 000 tonnes de lait dont seulement 7 400 tonnes (23 %) sont collectées par les 5 centres de collecte du lait installés dans la région. Globalement, les performances du secteur de l'élevage



Barrage Mellègue

<sup>9</sup> Dont notamment l'endettement des GDA auprès de la STEG ce qui entraîne des coupures d'électricité pour le pompage, le manque d'eau dans les lacs collinaires lié à la faiblesse des précipitations, l'augmentation de la salinité de l'eau et la réticence pour l'utilisation de l'eau des stations d'épuration jugée impropre à l'irrigation par les agriculteurs.

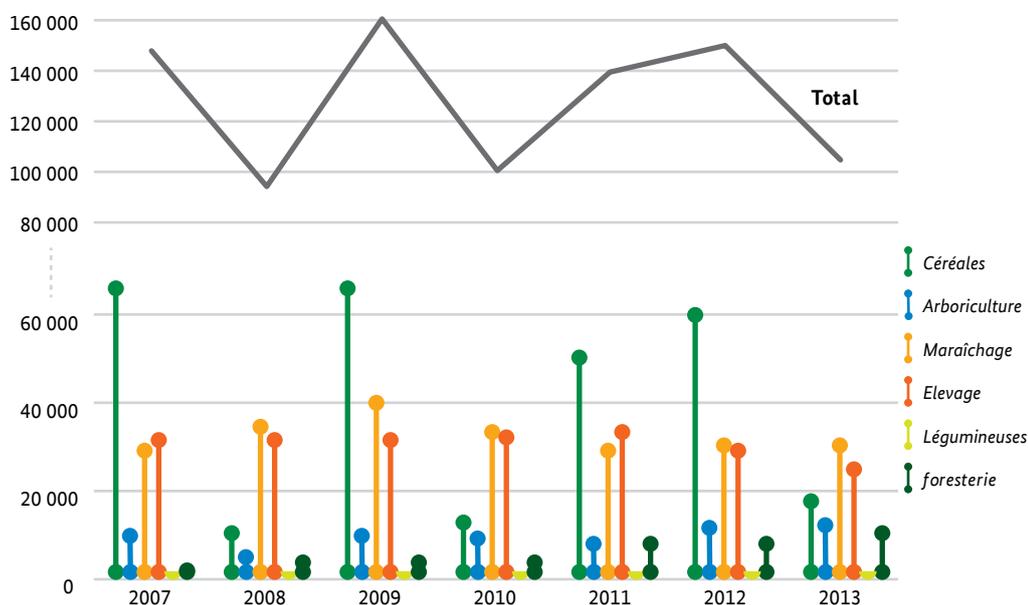


restent modestes avec une production annuelle moyenne de 1 300 litres de lait par vache et de 14 kg de viande par brebis, le faible niveau d'intégration entre la production animale et végétale au niveau de l'exploitation explique en partie ce faible niveau de performance du secteur de l'élevage dont la contribution à la valeur de la production agricole est estimée entre 23 % et 32 % selon les années. Dans les zones sylvo-pastorales du Nord du gouvernorat, le système d'élevage à dominante ovine et caprine se caractérise par son aspect extensif tirant profit des ressources sylvo-pastorales, par contre dans les plaines céréalières le système d'élevage est relativement plus intensif notamment dans les périmètres irrigués où l'élevage bovin laitier a pris de l'importance.

**Endettement des agriculteurs.** L'endettement agricole est particulièrement important et constitue un réel obstacle au développement et à la modernisation de l'agriculture au Kef. En effet, l'endettement moyen par habitant ou par exploitant, est le plus élevé du pays : 8,2 % de la dette par rapport à 2,5 % de la population. La banque ne donne pas d'estimation sur la valeur récupérable de cette dette, mais on peut dire que les deux tiers au moins, soit 33 MD, étaient accordés à des petits exploitants depuis plus de cinq ans, la moitié depuis plus de dix ans. On sait qu'avec le temps, beaucoup de terres sont hypothéquées et leurs propriétaires sont presque dans l'impossibilité de procéder à la modernisation et à l'intensification de leurs activités. Un très grand nombre de projets agricoles, rentables par ailleurs, sont bloqués à cause de cette situation. La solution de ce problème est une nécessité si l'on veut transformer cette région. L'agriculture a besoin d'importants investissements publics et privés pour lesquels le rôle du système bancaire est indispensable.

**Valeur de la production.** Grâce à son potentiel productif, le gouvernorat du Kef assure, selon les années, entre 100 et 160 MD de production agricole. La forte variabilité de la valeur annuelle de la production agricole régionale s'explique en premier lieu par l'instabilité de la production céréalière qui dépend fortement l'irrégularité des précipitations.

**Graphique 7 : Évolution de la valeur de la production agricole dans le gouvernorat du Kef entre 2007 et 2013 (en 1000 dinars à prix constant, base 1990)**

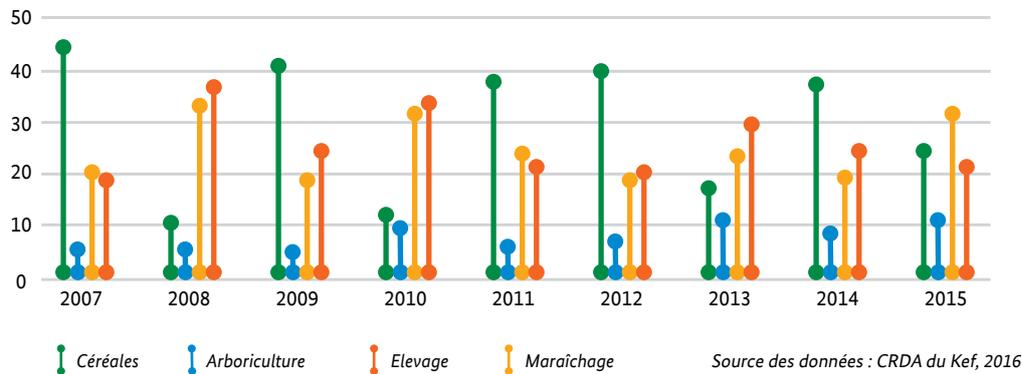


Source des données : CRDA du Kef, 2016

La variabilité de la production céréalière se traduit également par une certaine irrégularité de sa contribution à la valeur de la production agricole de la région qui peut passer par exemple de 46 % en 2007 à 12,14 % en 2008. Quant aux cultures maraichères qui sont pratiquées essentiellement en irrigué, leur contribution se situe généralement entre 20 % et 25 % de la valeur de la production agricole régionale ; seules les années qui enregistrent un déficit pluviométrique et par conséquent une faible production céréalière connaissent un accroissement significatif de la contribution du maraichage (38,3 % en 2008). Le même constat peut être fait pour la production animale et arboricole même si cette dernière semble enregistrer ces dernières années un accroissement régulier de sa contribution à la valeur de la production agricole annuelle de la région passant ainsi de 7 % en 2007 à 13 % en 2015.



**Graphique 8 : Contribution des différentes spéculations à la valeur de la production agricole régionale dans le gouvernorat du Kef entre 2007 et 2015 (en %)**



Au niveau national, le potentiel de production agricole de la région du Kef contribue en moyenne avec environ 13 % de la production céréalière du pays, 2 % de la production arboricole, 7 % du maraîchage, 2 % de la production animale. En fonction de la production céréalière, la région du Kef contribue annuellement avec 2 % à 6 % à la valeur de la production agricole du pays ce qui représente une contribution assez moyenne compte tenu de la part de la région en matière de SAU (4,6 %) et les terres labourables (7,3 %). Comparativement, le gouvernorat de Nabeul avec seulement 2,46 % de la SAU et 3,7 % des terres labourables du pays contribue avec 15 % à la valeur de la production agricole nationale et assure entre autres 10 % de la production laitière, 38 % de la production avicole, 30 % de la tomate, 75 % des agrumes et 70 % de la production viticole du pays.

Pour conclure, nous pouvons retenir concernant le secteur agricole ce qui suit :

- La région du Kef demeure marquée par la prédominance d'une activité céréalière basée sur un système de production peu intensif et fortement dépendant des aléas climatiques, de ce fait les rendements des emblavures sont restés faibles (14 à 16 qx/ha) et la production annuelle des céréales assez aléatoire. Pratiquée selon un assolement et un itinéraire technique peu favorables, cette monoculture entraîne le plus souvent un épuisement (perte de fertilité) et une érosion des sols (environ 61 % de la superficie totale du gouvernorat sont affectés par une érosion moyenne à forte).
- Conjugée à une politique publique des prix agricoles peu favorable aux céréaliers et à système rentier de transfert de la valeur en dehors de la région, cette monoculture céréalière a eu des conséquences négatives au niveau de la région sur plusieurs plans dont notamment le faible niveau d'accumulation productive sur place, l'absence d'une véritable diversification de l'économie régionale, la paupérisation des populations rurales et le dépeuplement progressif de la région.
- Une certaine diversification des systèmes de production agricole est à l'œuvre depuis quelques années dans la région, mais cette dynamique demeure limitée et ne lui permet pas pour l'instant de tirer convenablement profit de son potentiel agricole et d'initier un processus vertueux de développement économique et social avec une plus grande intégration entre le secteur agricole et d'autres activités économiques telle que l'industrie.



## Le secteur industriel

**Des ressources minières épuisées.** Rappelons tout d'abord que la région du Kef a constitué pendant longtemps un bassin minier assez actif et diversifié où l'industrie minière datait du début du XX<sup>ème</sup> siècle avec l'ouverture de la première mine en 1908 à Jérissa. Toutefois, cette industrie a eu peu d'effets d'entraînement et n'avait impulsé qu'une urbanisation très limitée. Les villes de Jérissa et de Kalaa Khasba et Kalaat Sénène sont restées très petites. Au début des années 1980, les mines les plus importantes étaient celles de Djebel Jérissa (864 salariés) pour le minerai de fer, la mine de phosphate de Kalaa Khasba (526 salariés) et les mines de Boujabeur à Kalaat Snène pour l'exploitation de la fluorine, du zinc et de la barytine (268 salariés) (Sethom et Kassab, 1981). Décadente depuis les années 1970, l'économie minière de la région n'a pas connu un processus de reconversion précoce anticipant la crise de l'emploi dans les localités minières qui allaient devenir très rapidement des foyers migratoires très répulsifs.

**Un développement de l'industrie manufacturière extrêmement lent.** Dans la région du Kef, les industries manufacturières se sont développées à un rythme extrêmement lent. Pourtant, depuis l'Indépendance, et plus particulièrement depuis le milieu des années 1970, l'Etat n'a cessé d'accorder de substantiels avantages fiscaux et financiers aux industriels, afin de les inciter à s'installer dans les régions défavorisées. La première importante décision dans ce sens réside dans la création, en 1974, du Fonds de la Promotion et de la Décentralisation Industrielle (FOPRODI). En accordant des larges avantages financiers, ce Fonds visait à créer une nouvelle génération de promoteurs industriels, à promouvoir la petite et moyenne entreprise, et surtout à encourager les promoteurs à s'installer dans les gouvernorats de l'intérieur.

Du début de l'Indépendance et jusqu'au milieu des années 1970, le gouvernorat du Kef n'a connu en tout et pour tout que la création de trois entreprises industrielles : la société industrielle de conserverie alimentaire (Abida) à Dahmani (1960), la société des eaux minérales (SOSTEM) à El Ksour (1968), et une société de confection hollandaise (Haveq-Keftex) au Kef (1975). Ces trois firmes ont créé moins de 400 salariés dans l'industrie. Notons par ailleurs que contrairement à d'autres régions du Nord-Ouest, le gouvernorat du Kef n'a pas bénéficié de la politique des pôles industriels des années 1960 qui a permis de créer entre autres la sucrerie à Béja et les unités de transformation de liège et l'industrie avicole à Tabarka.

Cimenterie CIOK



Du milieu des années 1970 au milieu des années 1990, le rythme de création d'entreprises industrielles au Kef s'est un peu amélioré tout en restant faible. En effet, durant cette période, cinq entreprises industrielles ont vu le jour : la Société les Ciments d'Oum El Kelil (C.I.O.K) et la Société de gypse et dérivés (SOGYD) à Tajerouine (1980). Six années plus tard, la Faïencerie de Tajerouine (FTT) va voir le jour. Au cours de la période du VI<sup>ème</sup> Plan (1982-1986), deux sociétés s'ajoutent au tissu industriel du Kef, la société Safia d'eau minérale, à El Ksour, et une huilerie à Nebeur. Enfin, le VIII<sup>ème</sup> Plan (1992-1996) a vu la création de 50 emplois industriels, dans trois petites entreprises, dans les industries des matériaux de construction (2) et les industries chimiques (1).

Au cours de la période 1997-2013, le rythme de création d'entreprises industrielles s'est relativement accéléré au Kef. Durant cette période, 37 projets industriels ont vu le jour, mais à l'exception de quelques entreprises la majorité des unités créées sont de très petites entreprises (huileries, entrepôts frigorifiques, carrières, unités de transformation de marbre, etc.). Comme pour la précédente période, les secteurs des IAA et des IMCCV restent toujours dominants ; seuls les IEEE émergent avec l'apparition de l'activité câblage automobile au Kef grâce à l'entreprise COROPLAST (2009) qui a une taille conséquente de point de vue emploi (582 salariés).



**Tableau 12 : Dynamique d'industrialisation dans le gouvernorat du Kef entre 1956 et 2011**

Période	Entreprises créées	Investissements (en 1000 DT)	Taille moyenne
I <sup>ème</sup> plan (1957-1961)	1	8 199	155
IV <sup>e</sup> plan (1972-1976)	1	200	190
V <sup>ème</sup> plan (1977-1981)	1	402	42
VI <sup>e</sup> plan (1982-1986)	4	102 736	137
VII <sup>e</sup> plan (1987-1991)	6	37 720	86
VIII <sup>e</sup> plan (1992-1996)	13	13 248	39
IX <sup>e</sup> plan (1997-2001)	8	6 980	21
X <sup>ème</sup> plan (2002-2006)	13	7 100	12
XI <sup>e</sup> plan (2007-2011)	12	10 794	42
<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>187 379</b>	<b>47</b>

Source : APII, 2013 : BDI.

**Une région en décrochage industriel continue depuis la fin des années 1990.** Selon le document réalisé par l'APII « Suivi des réalisations des projets déclarés » en matière d'industrie pour la période 1994-2011 :

- Sur les 17 000 projets industriels qui ont été réalisés, entre 1994-2011, 84 % le sont dans les gouvernorats du littoral-Est. Mais sur cet espace, ce sont les grandes métropoles qui ont attiré le plus de projets. C'est tout d'abord la grande région de Tunis avec 45 % (les 4 gouvernorats du Grand Tunis : 25 % et les trois gouvernorats du Nord-Est 19 %). Vient ensuite l'agglomération de Sousse-Monastir (19 % environ) et enfin la région Sfaxienne (12,5 %).
- L'intérieur du pays n'a créé que 17 % des projets (2890 projets) dont 936 projets (5,6 %) dans le Nord-Ouest, 1 101 projets (6,7 %) dans le Centre-Ouest, et 789 projets (4,7 %) dans le Sud-Ouest. On constate également que 84 % des 13 500 millions de dinars d'investissements industriels ont été réalisés au niveau du littoral-Est sur un axe qui s'étend de Bizerte à Sfax.
- L'intérieur du pays n'a bénéficié que de 16 % des investissements soit un peu plus de 2 164 millions de dinars et une moyenne annuelle de 110 millions de dinars. Les montants d'investissements des gouvernorats sont équivalents, excepté celui de Béja (environ 330 millions de dinars). La région du Kef a attiré moins de 130 millions de dinars d'investissement industriel soit moins de 1 % du total du pays avec une moyenne annuelle de 7,2 millions de dinars soit le volume le plus faible du pays.
- Le mouvement de desserrement et de déconcentration des industries du Grand Tunis et du Sahel qui se fait au profit des gouvernorats limitrophes (Zaghouan et Béja pour Tunis et Kairouan pour Sousse-Monastir) ne semble pas pour l'instant concerner la région du Kef. En effet, cette région, située à plus de 150 km de Tunis avec une infrastructure de transport assez limitée, n'est pas encore concernée par cette dynamique vertueuse.

**Rôles des différents acteurs dans l'industrialisation de la région.** Dans l'édification du noyau industriel du Kef, les deux principaux acteurs, l'Etat et les privés locaux n'y ont pas joué des rôles réguliers ni complémentaires. **Concernant l'Etat**, on peut dire que le Kef est resté pendant plusieurs décennies à la marge des préoccupations industrielles de l'Etat développeur. Il semble que dans les dessins de l'Etat des années 1970-2000, le gouvernorat du Kef n'était pas destiné au développement industriel, la priorité a été donnée à l'agriculture (Sethom, 1992) notamment pour la production céréalière indispensable pour la sécurité alimentaire du pays. **De son côté le secteur privé tunisien** a démarré très timidement son intervention dans l'industrialisation de la région. En effet, durant les deux premières décennies d'indépendance (1956-1976), le secteur privé n'a réalisé dans cette région qu'un seul projet industriel consistant, il s'agit de la société de conserverie alimentaire « Abida ». Durant les deux décennies suivantes (1977-1996), l'investisseur privé a été absent de la scène économique kéfoise, et ce malgré le fort soutien de la part de l'Etat. Durant la décennie 1977-1986, un seul projet, classé industriel, a été réalisé par



le secteur privé dans la région : il s'agit d'une boulangerie dans la ville du Essers qui emploie 10 salariés. Pendant la décennie 1987-1996, l'industrie privée du Kef continue sa traversée du désert en se limitant à la création de quatre microentreprises essentiellement dans les IAA et les IMCCV.

Au cours de la période 1997-2012, la contribution du secteur privé s'est limitée à deux projets industriels consistants à savoir la briqueterie INB à El Ksour (231 salariés) et l'usine d'eau minérale Dima à Tajerouine (134 salariés), et ce malgré le renforcement des incitations publiques pour favoriser l'industrialisation des régions de l'intérieur. La faiblesse de l'investissement privé traduit dans une certaine mesure les potentialités limitées de l'épargne locale disponible en raison des rapports de prélèvement et d'inégal échange avec le littoral notamment l'agglomération tunisoise.

**Une région peu attractive pour les investissements directs étrangers (IDE).** Rappelons tout d'abord qu'en Tunisie les entreprises totalement exportatrices (ETE) ont assuré entre 1994 et 2011 environ 65 % de l'emploi réalisé par le tissu industriel du pays. De son côté, le gouvernorat du Kef a hérité de la période 1956-2001, seulement deux entreprises à capitaux étrangers dont une usine hollandaise de confection (Haveq-Keftext). Quant à la période 2002-2012, elle n'a vu se créer qu'une unité de câblage automobile, COROPLAST, et une usine allemande de confection Nebeur-Text. En réalité, le gouvernorat du Kef et plus généralement la région du Nord-Ouest sont toujours perçus par le capital international comme des terres inconnues pour le développement industriel en Tunisie et à hauts risques économiques. Ce n'est que tout récemment, et plutôt à Béja qu'au Kef, que le Nord-Ouest commence à être exploré par les IDE industriels. En fait, le début de redéploiement, encouragé par l'État, des IDE industriels vers les villes les plus importantes de l'Ouest et du Sud du pays ne semble pas avoir touché le gouvernorat du Kef qui reste toujours étranger aux IDE. Mieux encore, la firme multinationale COROPLAST de câblage automobile, qui a programmé avant la Révolution un développement de ses capacités de production au Kef a préféré, après 2011, installer sa nouvelle usine à Hammamet en embauchant, en première phase, plus de 500 personnes.

En somme, le gouvernorat du Kef, n'a pas connu de grands investissements industriels publics, ne semble pas intéresser beaucoup le secteur privé tunisien, n'attire pas les IDE industriels et enfin ne peut pas essaimer par des associations de capitaux mixtes Tuniso-étrangers suite à la faiblesse structurelle d'un tissu industriel embryonnaire.

**Une région caractérisée par une culture et des traditions industrielles peu développées.** L'apprentissage au « métier industriel » des futurs patrons et des futurs salariés de l'industrie n'existe pas au Kef, alors que dans d'autres régions, à Tunis par exemple, les patrons apprennent le « métier d'industriel » dans l'entreprise familiale. Au Kef, les industriels sont généralement issus de familles agricoles et commerçantes, ils apprennent le « métier d'industriel » sur le tas et selon la démarche échec-réussite. Plusieurs d'entre eux abandonnent après le premier échec et reviennent au salariat. En outre, le niveau de technicité de certains industriels du Kef est faible. Et puisque les taux d'encadrement sont également bas, surtout au démarrage des usines, certains projets se sont confrontés à des difficultés techniques à répercussion commerciales et financières graves.

Sur un autre plan, de nombreuses industries manufacturières (conserveries, confection, industries électriques et électroniques, etc.) ne pourraient voir le jour au Kef en l'absence d'un bassin de main-d'œuvre répondant aux besoins de ces industries. Or, depuis quelques années, cette région connaît un véritable processus de dépeuplement consécutif au mouvement d'émigration et d'exode. Touchant en premier lieu les éléments jeunes, ce processus de dépeuplement ne favorise pas la création d'un bassin de main d'œuvre indispensable pour la pérennité du tissu industriel existant et pour l'attraction de nouveaux investissements industriels.

Par ailleurs, les diplômés de l'enseignement supérieur sont généralement nombreux, mais ils sont très peu mobilisables tout de suite en usine. Certains industriels installés au Kef sont contraints de débaucher leurs chefs d'atelier de Béja, de Tunis, et parfois des usines de leurs collègues installés dans la région. Paradoxalement, la main-d'œuvre ordinaire, peu qualifiée est relativement rare dans les environs immédiats des entreprises : le ramassage des ouvriers et des ouvrières de l'agro-industrie dans la plaine de Zouarine autour de la conserverie de tomate Abida se fait dans des conditions difficiles et sur un rayon de plus de 30 km. Ainsi, la grande dispersion de la population rurale dans la région constitue un facteur limitant pour la structuration d'un bassin de main-d'œuvre et l'attractivité de l'investissement industriel dans la région.



Sur un autre plan, certains industriels du Kef, surtout dans les filières agroalimentaires, rencontrent beaucoup de problèmes quand ils veulent organiser leurs filières et leurs bassins de production : ils se confrontent à la résistance des agriculteurs, des collecteurs, des mutuelles agricoles et des banques. La conserverie de tomates Abida n'a jamais réussi l'organisation de son bassin de production. Très vite, elle perd la confiance des agriculteurs. Des systèmes de collectes de tomates fraîches parallèles se mettent en place avec le système « Mansher » où s'ajoutent des intermédiaires entre l'agriculteur et l'industriel, qui augmentent les prix et mettent les industriels locaux, surtout en cas de mauvaises récoltes, en concurrence avec les industriels des autres régions du pays ; du Cap Bon et de la région de Tunis, généralement mieux outillés qu'eux. Les filières des IAA sont très mal maîtrisées au Kef ce qui rend leur durabilité économique incertaine.

**Des institutions d'appui au secteur industriel peu efficaces.** Les institutions en charge ou en appui du secteur industriel de la région sont multiples et parfois correctement financées et dotées en ressources humaines, mais elles souffrent de dispersion et du double emploi. Les structures d'accompagnement dont l'action est jugée en général peu efficace ont intérêt à se regrouper thématiquement et géographiquement (APII, ODNO, etc.), quant aux structures d'accueil (AFI, pépinières d'entreprises, Cyber parcs, Centre d'Affaires,) elles pourraient être plus efficace si elles coordonnaient leurs actions dans le cadre de la Société du complexe et industriel du Kef (SCIT KEF). Enfin, les structures d'appui financier, la BFPME<sup>10</sup> et la SODINO<sup>11</sup> ne sont pas à la hauteur des besoins de financement des PME de la région. En outre, le système bancaire n'est pas solidaire avec les entreprises en difficulté. Le groupement de toutes les instances financières, orientées vers le développement régional, dans une banque des régions ouvrirait de nouvelles perspectives.

Plus généralement, on peut dire que le système public de soutien et d'accompagnement des nouvelles entreprises industrielles fonctionne assez correctement au démarrage, mais il est tout à fait absent après. De ce fait, plusieurs entreprises peuvent mourir dans les cinq premières années.

**Une région faiblement outillée en infrastructure industrielle et technologique.** La région compte en 2013 deux zones industrielles dont celle de la délégation de Kef-Est qui a été créée par le Conseil Régional en 1975 sur une superficie de 24 ha. Cette zone industrielle est dans un état de délabrement avancée et elle est à moitié envahi par l'habitat spontané, elle nécessite en effet, une complète réhabilitation. La seconde zone a été créée en 1989 par l'AFI dans la délégation du Kef-Ouest sur une superficie de 10,5 ha. Sur les 40 lots aménagés, seulement 24 sont attribués et 17 occupés par des entreprises en activité. Une troisième zone industrielle est en cours de création sur une superficie de 10 ha.

Parmi les 52 unités industrielles de 10 emplois et plus existantes en 2015 dans le gouvernorat, seulement 11 unités (21 %) sont installées dans les zones industrielles.

Les industriels du Kef, les jeunes parmi eux surtout, sont demandeurs plutôt de locaux industriels. L'AFI n'en dispose pas. Les seuls locaux existants sont d'anciens bâtiments appartenant au Conseil Régional qui les loue aux industriels demandeurs. Mais ils ne sont en aucun cas adaptés à l'activité industrielle<sup>12</sup>. Dans ce cadre, l'AFI gagnerait en efficacité si elle ciblait la demande localisée en locaux industriels tout en programmant, pour le moyen terme, ses zones industrielles. À ce propos, le Conseil Régional, à travers le Programme régional de développement (PRD) et le programme de développement intégré (PDI), a entrepris la construction de cinq locaux industriels (3 bâtis et 2 en cours) afin de répondre à ce besoin.

<sup>10</sup> Depuis 2007, le gouvernorat du Kef dispose d'une représentation régionale de la BFPME qui a reçu 239 demandes de projets pour un coût total de 173 millions de dinars. 47 projets ont été approuvés pour un coût total de 43 millions de dinars et un volume de crédit de 11 millions de dinars. Seulement 12 projets ont été engagés pour un coût total de 4,5 millions de dinars et 1,4 million de dinars de crédits. Au regard des besoins de financement dans le domaine de l'industrie et des services au Kef, la contribution de la BFPME n'est pas consistante et ne couvre que 75 % des garanties.

<sup>11</sup> Le bilan d'une vingtaine d'années (1993-2013) de la SICAR du Kef prouve qu'elle n'ajoute pas grand-chose aux dispositifs de financement régional. Elle a réellement financé 28 PMI. Les conditions de financement des PME PMI industrielles sont onéreuses au KEF : + 10 % d'intérêt/an et à taux mobile.

<sup>12</sup> - Deux locaux industriels au Kef (2800 m<sup>2</sup>), un complexe industriel à Menzel Salem (12 000 m<sup>2</sup> couverts) et un seul local au Essers (5000 m<sup>2</sup>, dont 1400 m<sup>2</sup> couverts).



Sur un autre plan, le gouvernorat du Kef souffre de problèmes de déclassement de terres agricoles pour l'usage de l'industrie<sup>13</sup>. En outre, l'absence d'une représentation régionale de l'AFI au Kef éloigne ce service des entrepreneurs kéfais qui devraient avoir recours à la présentation de cette agence à Béja.

Plus généralement, l'infrastructure physique et technologique (routes, autoroutes, rail, énergie, télécommunication, technopole, etc.) fait défaut ce qui diminue beaucoup l'attractivité du gouvernorat par rapport aux investisseurs industriels potentiels nationaux et internationaux. Les entrepreneurs du Kef attendent toujours l'alimentation des principales villes du gouvernorat, par le gaz naturel. En outre, l'alimentation des usines, par le courant électrique, est de très mauvaise qualité. Les pannes sont récurrentes et la STEG est jugée très peu réactive.

**Un tissu industriel atomisé et concentré sur la ville du Kef.** L'ensemble des facteurs agissant sur le développement industriel que nous venons de passer en revue font que la région du Kef reste marquée par un tissu industriel assez modeste. En termes de répartition sectorielle, trois secteurs industriels dominent le tissu industriel au Kef : les IMCCV (38,5 % des emplois), les IAA (25,1 %), les ITTHC et les IEEE (17 %). Les autres secteurs sont quasiment absents et ne comptent que 4 entreprises et 56 emplois.

En termes de taille, sur les cinquante-deux entreprises installées en 2013 au Kef, 36 sont de très petites entreprises (TPE), 14 sont des PME et deux uniquement emploient plus de 500 salariés : la cimenterie CIOK et COROPLAST. Cette dispersion du tissu industriel du Kef ne le prédispose pas un développement industriel rapide. En effet, les entreprises créées depuis plusieurs années ne grandissent pas et ne se transforment pas en PME sinon en grandes entreprises. En outre, les entreprises nouvellement créées sont également des TPE excepté les quatre entreprises des ITH qui ont été récemment créées.

Ce tissu industriel très atomisé ne constitue pas des concentrations d'activités susceptibles de créer des spécialisations et des économies d'agglomération et d'échelles : la première ville industrielle du gouvernorat du Kef est son chef-lieu avec 16 entreprises (32 %) dont 10 sont des TPE, 5 des PME et une grande entreprise. Des villes comme El Ksour, Essers et Tajerouine n'ont qu'un embryon d'industrie de transformation de ressources locales : les substances utiles, les eaux minérales ou certains produits agricoles. Donc seule la ville du Kef possède un « tissu industriel » assez équilibré entre entreprises totalement exportatrices et entreprises orientées vers le marché local. Il est tout à fait normal que l'activité industrielle soit concentrée dans la première ville du gouvernorat, il est souhaitable que des politiques et des mesures soient mises en place pour conforter Kef ville dans cette situation de « pôle industriel » de sa « région ». D'ailleurs, les projets non encore réalisés sont, pour leur majorité, destinés à y être implantés. Ceci étant dit, une « spécialisation industrielle » embryonnaire est en cours de gestation : le triangle Jérissa-Tajerouine-Kalaat Snan dans les IMCCV, Dahmani El Ksour dans les industries agroalimentaires et la ville du Kef dans les IEEE et les ITH.

La taille très réduite du tissu industriel du gouvernorat et la domination des TPE ne constituent pas un facteur d'attraction de l'investissement industriel. En effet, l'investisseur industriel cherche, entre autres facteurs pour s'installer dans une région, des tissus industriels développés et diversifiés qui favorisent les économies externes (pécuniaires et/ou technologiques). Ceci étant dit, le développement du tissu industriel et l'apparition des PME, et pourquoi pas des grandes entreprises, est généralement un parcours naturel dans le processus d'industrialisation d'une région. Mais ceci ne dispense pas l'État de mettre en place une politique industrielle volontariste au profit des régions en retard d'industrialisation qui aurait, entre autres objectifs, la consolidation et la diversification du tissu industriel à travers des mécanismes et instruments appropriés.

Ceci étant dit, le tissu industriel du Kef n'est pas totalement déconnecté de l'économie nationale et internationale et la faiblesse industrielle du Kef n'est pas imputable à son enclavement. Il est vrai que son désenclavement est relativement récent, mais le Kef est bien connecté à l'espace économique régional (Nord-Ouest), national et surtout mondial. En somme, l'industrie doit être vue au Kef plus comme des potentialités à développer dans le futur, car le stock d'industrie existant est très limité par rapport aux défis du développement du gouvernorat.

<sup>13</sup> - Le déclassement des terrains agricole à Gare El Mhamid à Tajerouine a pris plus de deux ans pour être solutionné et l'affaire est encore en cours de finalisation!...



Les potentialités sont indéniables dans l'industrie des matériaux de construction basée sur les importantes et multiples potentialités en substances utiles du gouvernorat. Il y a aussi la possibilité bien connue d'exploitation des mines de phosphate de Sra Ouertene, un très grand projet qui pourrait changer complètement le paysage de la région, mais qui reste conditionné par des doutes sur sa rentabilité et par son coût environnemental qui doit être bien évalué et pris en considération, car la réalisation de ce projet risque d'être incompatible avec d'autres activités agricoles et touristiques. Les ressources en eau et en sol disponibles indiquent en effet que cette zone ainsi que d'autres dans tout le Kef disposent d'un potentiel de développement agricole pouvant fournir assez de matière première pour une importante industrie agroalimentaire.

**Une industrialisation à faible impact sur l'emploi.** L'industrie a été l'un des moteurs de la croissance de l'emploi en Tunisie et a permis de créer, entre 1994 et 2011, environ 331 000 emplois qui se concentrent à 89 % sur la frange du littoral-Est. En effet, on retrouve, à l'instar des projets et des investissements, une polarisation de l'emploi sur le Grand Tunis (24 %), sur le Nord-Est sans le Grand Tunis, (27 %). La deuxième région créatrice d'emplois industriels est le Centre-Est surtout Monastir et Sousse. Les régions intérieures et du Sud n'ont bénéficié que d'environ 14 % des emplois industriels créés entre 1994-2011. Seuls les gouvernorats de Béja au Nord-Ouest et de Kairouan au Centre-Ouest, ont créé plus de 5 000 postes d'emplois industriels sur la période. La région du Nord-Ouest a créé un peu plus de 17 000 emplois dans l'industrie dont plus 7 000 sont allés à Béja. Le gouvernorat du Kef a enregistré la création de quelques 2 200 emplois (0,7 % du total national) ce qui représente un des volumes les plus faibles du pays si l'on excepte les gouvernorats peu peuplés de Tozeur et Kébili.

Sur le plan de l'effectif des salariés du secteur industriel, la région a enregistré en 2004, un peu plus de 6 000 salariés, en 2010, elle comptait 5 251 salariés et en 2015 encore moins soit 3 074 salariés. Les actifs dans les mines sont actuellement moins de 100 ouvriers dans la mine de fer de Jérissa après la fermeture de la mine de zinc de Bougrine près d'Essers suite à l'épuisement des ressources en 2005. Conjugée à une certaine stagnation du nombre des unités industrielles, cette évolution de l'effectif des employés du secteur industriel traduit le décrochage industriel de la région signalé plus haut.

La crise industrielle structurelle du Kef est doublée par une crise conjoncturelle causée par le contexte de la Révolution : les problèmes de la demande du marché national, les difficultés des relations avec les marchés internationaux, l'absence de sécurité et l'instabilité politique et sociale ne favorisent pas pour l'instant l'attractivité de la région pour les investisseurs nationaux et étrangers. Des entreprises ont fermé (6 entre 2010 et 2012 et 305 emplois ont été perdus), d'autres sont en chômage technique ou délocalisées. Enfin, certains projets ont ajourné leur installation dans le gouvernorat. Depuis 2013, il apparaît que les effets de conjoncture révolutionnaires ont fléchi. Mais la réinstallation de la confiance n'est pas chose aisée dans les milieux d'affaires.



Ancienne cité  
de la ville minière  
de Jérissa



**En conclusion**, la place de l'industrie, sous ses diverses formes, dans l'économie régionale reste faible puisqu'elle n'emploie que 6,99 % de la population active occupée contre une moyenne nationale de 18,29 %. L'épuisement des réserves minières, qui faisaient la relative prospérité des délégations de Jérissa et Kalaa Khasba, a réduit sensiblement l'emploi du secteur minier qui par ailleurs n'a pas fait l'objet d'un véritable programme de reconversion avec des activités alternatives. Le tissu industriel de la région se caractérise par la prédominance des microentreprises ou des PME. C'est dire qu'il y a une faible concentration industrielle sur le plan géographique et par secteur, à l'exception d'une petite agglomération dans les villes du Kef, Essers et Tajerouine, dans les matériaux de construction et dans les industries agroalimentaires. De nombreux facteurs sont à l'origine du sous-développement industriel de la région dont notamment la faiblesse de l'action publique dans ce domaine, le manque de culture industrielle, la faible mobilisation de l'épargne locale, le déficit de la région en équipement et infrastructure industrielle et technologique et l'inefficience de l'action des structures de soutien et d'encadrement des entreprises industrielles. Ceci étant dit, les richesses naturelles du gouvernorat constituent un potentiel réel. Le marbre, l'argile, le sable, le calcaire et le phosphate de Sra Ouertene peuvent constituer le point de départ d'un grand secteur de matériaux de construction. L'agriculture pourra de même fournir la matière première pour une véritable industrie agroalimentaire. Il s'agit de planifier un ensemble de projets structurants bien localisés, susceptibles de déclencher une dynamique cumulative de croissance et d'emploi et le développement de tout un ensemble de services indispensables dans le cadre d'un véritable cluster.



Centre urbain  
du Kef



## Le secteur de l'aménagement du territoire et de l'infrastructure

**À la base une politique d'aménagement du territoire déséquilibrante.** Au début des années 1980, le diagnostic territorial du pays a mis en relief le déséquilibre régional qui se manifeste à travers une littoralisation de l'activité économique et sociale. En effet, les encouragements accordés aux secteurs exportateurs ont entraîné progressivement une concentration des investissements industriels et touristiques dans les nouveaux espaces dédiés au développement industriel et touristique du littoral. Dans ce contexte, la Tunisie a adopté en 1985 le Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) qui avait pour objectif de réduire le déséquilibre entre le littoral et l'intérieur du pays à travers notamment la lutte contre l'exode rural et le maintien des populations rurales dans les régions intérieures par des programmes de développement rural, d'urbanisation des régions de l'intérieur et de création des pôles de développement industriel. Également, le territoire national a été découpé en six grandes régions dites économiques, regroupant chacune plusieurs gouvernorats, où le littoral s'est vu organiser en trois grandes régions (NE, CE, SE) et l'intérieur en trois autres grandes régions (NO, CO, SO). Dix ans après l'élaboration du SNAT, les résultats obtenus étaient très limités ; les investissements publics, concentrés dans le développement rural et la promotion administrative des petites villes de l'intérieur, n'ont pas été suivis par les investissements privés, et ce, malgré les encouragements accordés par l'État. Dans la région du Kef, les orientations de l'aménagement du territoire ont contribué au renforcement des équipements sociaux dans les zones rurales, à la promotion administrative des petites villes. Mais l'exode rural vers les petites villes sans base économique portait déjà les germes du processus de migration massive vers les régions du littoral et surtout vers le Grand Tunis.

En 1997, le Schéma d'aménagement du territoire national tunisien (SDATN) a été engagé dans l'objectif de favoriser une plus grande insertion du pays dans le système mondial. Basé sur un discours libéral, ce nouveau schéma d'aménagement du territoire qui visait avant tout la compétitivité et l'efficacité des activités économiques constitue une véritable rupture par rapport aux objectifs et orientations du SNAT de 1985. En effet, le SDATN a recommandé de concentrer les grands équipements économiques et d'infrastructure dans les métropoles et sur l'axe littoral. Les technopoles, les plates-formes logistiques, les aéroports, le port en eau profonde et les grands projets d'aménagement urbain, industriel et touristique sont prévus sur l'axe littoral bien ouvert sur l'extérieur. En favorisant la concentration de la croissance sur l'espace restreint de la métropole nationale et secondairement sur l'axe littoral, le SDATN a fortement contribué à l'accélération de l'émigration et de la mobilité et au renforcement du rayonnement de Tunis sur l'ensemble du territoire. En optant pour la métropolisation qui donne à la capitale et au littoral-Est les moyens de devenir l'espace d'insertion à la mondialisation, la politique d'aménagement du territoire abandonne son rôle régulateur des déséquilibres et crée les conditions d'aggravation des disparités régionales. La politique d'aide au développement des zones prioritaires, notamment de l'intérieur, a permis certes des réalisations effectives favorisant un certain développement de ces zones, mais force est de constater qu'elle n'était pas suffisante pour impulser une véritable dynamique économique et résorber les disparités entre les régions. La situation de marginalisation dans laquelle se trouve actuellement le gouvernorat du Kef est dans une certaine mesure la conséquence de cette politique d'aménagement du territoire.

**Une dynamique urbaine très lente.** Caractérisé par une croissance démographique négative (-0,62 % en 2014) et par un important mouvement d'exode et d'émigration (-7504 habitants), le gouvernorat du Kef n'a pas connu une véritable transition urbaine. En effet, la population urbaine de la région demeure faible et largement inférieure à la moyenne nationale : 56,4 % contre 67,7 % en 2014. Mises à part les délégations du Kef-Ouest et d'Essers, toutes les autres délégations ont enregistré des taux d'accroissement de leurs populations urbaines inférieurs au taux d'accroissement naturel de la population régionale. En réalité, le maintien d'une certaine dynamique urbaine dans les principales villes de la région, bien que faible, s'explique en grande partie par l'exode rural interne à la région<sup>14</sup>. Par ailleurs, le milieu urbain est plus touché par les migrations interrégionales. De ce fait, les villes de la région apparaissent comme des relais migratoires au profit d'autres régions du pays, car elles n'arrivent pas à retenir les nouveaux arrivants du monde rural à la recherche d'emploi.

<sup>14</sup> Le taux d'urbanisation a progressé au Kef de 47 % en 1994 à 56,4 % en 2014 sous l'effet surtout de la diminution des effectifs de la population rurale engendrée par le phénomène d'exode et d'émigration. Toutes les délégations, sans exception, connaissent une déprise rurale, mais à des degrés différents.



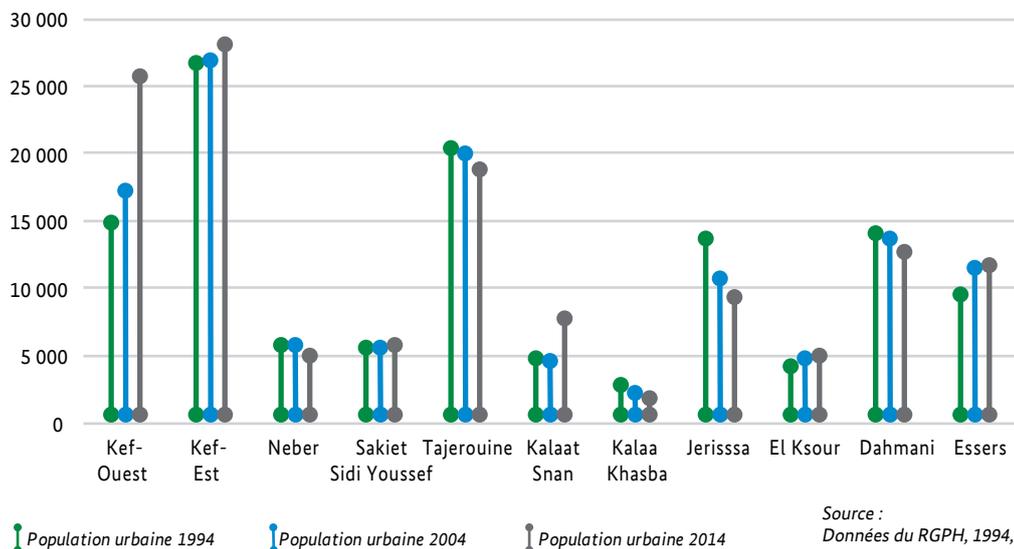
Compte tenu de cette lenteur de la transition urbaine, l'armature urbaine de la région du Kef reste caractérisée essentiellement par des villes petites et moyennes. En effet, le réseau urbain est composé de la ville du Kef, chef-lieu du gouvernorat de taille moyenne (54 960 habitants), et de onze petites et très petites villes dont la taille varie en 2014 entre 19 354 habitants pour Tajerouine, la plus importante, et 2 558 habitants pour Kalaa Khasba la plus petite.

La ville du Kef qui concentre environ 40 % de la population totale des villes de la région en 2014 a enregistré depuis 1994 une importante augmentation (+ 29 %) de sa population passant ainsi de 42 449 habitants en 1994 à 45 191 habitants en 2004 et finalement à 54 690 habitants en 2014. Elle constitue le principal pôle d'attraction des populations rurales des délégations de la région qui ont connu toutes une baisse de leur population rurale. En réalité, la ville du Kef avec ses deux délégations (Est et Ouest) est la seule zone qui continue à enregistrer une dynamique démographique positive alors que toutes les autres délégations connaissent un dépeuplement.

Le deuxième niveau est formé par quatre villes de taille comprise entre 10 000 et 20 000 habitants. La ville de Tajerouine, avec 19 354 habitants en 2014 est la seule ville chef-lieu de délégation qui a franchi le seuil de 15 000 habitants. Sa population stagne voire recule légèrement; sa dynamique est freinée par une régression de son potentiel économique qui aggrave la crise de l'emploi urbain et accélère les migrations vers les villes du littoral. Les villes de Dahmani et Jerissa, respectivement deuxième et quatrième de la classification par taille après Tajerouine, sont entrées dans une phase de dépeuplement. La non-anticipation de l'épuisement des ressources minières par la mise en place de programmes de reconversion explique la précarité de la situation socio-économique dans la ville de Jerissa et la baisse continue de sa population communale (-30,7 % entre 1994 et 2014). La ville d'Essers, troisième du classement, arrive à polariser son arrière-pays rural et à maintenir un rythme d'accroissement de sa population communale (+19,5 % entre 1994 et 2014). Les quatre villes totalisent une population de 55 509 habitants en 2014, soit environ 40,4 % de la population totale du milieu urbain de la région.

Le troisième niveau est formé des 4 villes chefs-lieux de délégations dont la taille est comprise entre 5 000 et 10 000 habitants. Il s'agit de Sakiet Sidi Youssef et Neber au Nord, de Kalaat Snan au Sud et El Ksour au Sud-Est. Les villes Sakiet Sidi Youssef et El Ksour se caractérisent par une faible dynamique démographique; leurs populations augmentent à un rythme lent; cette dynamique est due à leurs situations de carrefours d'échanges frontaliers pour Sakiet Sidi Youssef et interrégionaux et locaux pour El Ksour. La ville de Kalaat Snan après avoir connu en 2004 une baisse de sa population, elle a enregistré en 2014 une augmentation spectaculaire (61 %) de sa population (3 101 habitants) alors que la population rurale de la délégation a baissé de 35 % (3 934 habitants) ce qui signifie que la ville a accueilli 80 % des ruraux qui ont quitté leurs Douars. La ville de Nebeur ne semble pas profiter de son statut de chef-lieu de délégation et de sa proximité du Kef; sa population a augmenté très légèrement entre 1994 et 2004 (+ 44 habitants) puis elle a perdu 853 habitants entre 2004 et 2014. Les quatre villes totalisent une population de 25 533 habitants, soit environ 18,6 % de la population totale du milieu communale de la région.

**Graphique 9 : Évolution de la population urbaine dans les délégations du gouvernorat du Kef (1994-2014)**





Le niveau inférieur de l'armature urbaine de la région est composé de deux très petites villes de moins de 5 000 habitants. Il s'agit de Touiref et Menzel Salem qui connaissent un processus de dépeuplement. Les deux villes totalisent une population de 1288 habitants, soit environ 1 % de la population totale du milieu urbain régional.

Compte tenu de l'importance du rôle qu'exercent les villes en tant que centres de services publics et privés, de niveau supérieur, au profit des populations et des entreprises et en tant que pôles de développement des activités économiques modernes, de l'emploi, de la formation et de l'investissement, on peut dire que la faiblesse de l'armature urbaine constitue un véritable handicap pour la région du Kef dont la compétitivité est fortement affectée par cette stagnation du tissu urbain. De ce fait, d'autres régions disposant d'un réseau de villes plus dynamiques, à l'image du Centre-Est et du Nord-Est, sont plus développées, progressent plus vite et attirent davantage de population et d'investissement y compris en provenance de la région du Kef et du Nord-Ouest en général.

Comparé à leur poids démographique, le poids industriel des villes montre que la fonction industrielle est plus importante dans les villes de Tajerouine, Nebeur, Essers et El Ksour. Dans le reste des villes, la fonction industrielle est de faible importance. Elle est particulièrement très faible à Jerissa alors que la ville a un passé minier de plusieurs décennies. La fonction de services est mieux représentée dans les villes de Nebeur (petite ville rayonnant sur une aire d'influence rurale importante), Dahmani, El Ksour et Sakiet Sidi Youssef. La ville du Kef est loin d'émerger comme principal centre régional de services ni comme un véritable pôle industriel régional. En réalité, la ville du Kef n'a cessé de perdre de son importance dans l'armature urbaine nationale et régionale, et ce, depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le Kef avec Béja et Bizerte constituaient les seules villes qui polarisent le Tell, région la plus peuplée et la plus fertile de la Tunisie husseinite. Le Kef constituait un relais administratif, politique et militaire du pouvoir central ; son importance vient du rôle majeur qu'elle joue comme centre régional pour toutes les populations rurales de l'ouest. Ville frontalière, et grande escale des trafics algéro-tunisiens, le Kef était la troisième ville du royaume ; elle a demeuré ainsi jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Depuis elle n'a cessé de perdre de son importance au profit de Tunis en particulier.

L'époque française n'a pas modifié profondément la structure administrative. La colonisation agraire, avec la création des grandes exploitations céréalières et l'exploitation minière ont poussé les ruraux au regroupement dans les villes. Également la réalisation des grandes infrastructures de transport (ligne de chemin de fer) reliant la région du Kef à Tunis a renforcé le drainage de ses richesses et de sa population. Avec l'Indépendance du pays et jusqu'au début des années 1980, le Kef était le pôle urbain le plus important de la région du Nord-Ouest, il polarisait, par ses services et son administration, les gouvernorats limitrophes de Jendouba et Kasserine, à l'époque jeunes gouvernorats sous-équipés. Mais sa domination s'est progressivement estompée au fur et à mesure du renforcement de l'équipement des gouvernorats limitrophes<sup>15</sup>. Destinée au rôle de pôle régional du Nord-Ouest, rôle qu'elle devait partager avec Jendouba, elle est rapidement devancée par cette dernière qui a connu une croissance plus rapide et a bénéficié d'un renforcement plus important de ses fonctions. Aujourd'hui, le Kef est appelé à se positionner dans une organisation multipolaire du Nord-Ouest qui prône la complémentarité entre les quatre chefs-lieux de gouvernorat.

Sur le plan géographique, la ville du Kef s'est développée dans la zone montagneuse du Haut Tell caractérisée par des reliefs très compartimentés. C'est aux pieds rocheux de Dyr El Kef que s'est développé le noyau originel de la ville. Ce site particulièrement contraignant, en pente, explique l'éclatement de l'urbanisation et l'extension de la ville le long des routes avant de s'étendre sur les terres de la plaine agricole. Les différents équipements structurants et l'essentiel des services sont concentrés dans le centre-ville générant un trafic intense et engendrant la congestion des voies.

Sur le plan des équipements publics, la ville du Kef est dotée d'un niveau d'équipement conforme à son statut de chef-lieu de gouvernorat bien que des insuffisances soient constatées dans le secteur de la santé ; l'absence des hôpitaux de circonscription est compensée par l'hôpital régional. Par ailleurs, la ville du Kef est dotée de sept établissements universitaires. Ces équipements de niveau national constituent des facteurs de compétitivité et un avantage comparatif non négligeable. Pour les villes chefs-lieux des délégations, le niveau d'équipement public est marqué par des insuffisances variables d'une ville à l'autre, notamment en matière d'équipements de

<sup>15</sup> Il faut noter qu'en 1974, le gouvernorat du Kef a été amputé d'un grand territoire celui de l'actuel gouvernorat de Siliana, ce qui a affaibli de fait son rayonnement et les capacités de polarisation de la ville du Kef.



santé et de sport. Seules les villes de second rang, Dahmani et Tajerouine, présentent un niveau d'équipement complet. Les villes d'Essers et Tajerouine sont dotées de centres de formation professionnelle qui constituent des équipements exceptionnels et des facteurs de « compétitivités ».

Sur le plan de l'aménagement urbain, le développement de l'urbanisation anarchique dans les zones couvertes par des plans d'aménagement et de l'urbanisation spontanée hors plans d'aménagement ainsi que l'ouverture de vastes zones à l'urbanisation par les révisions successives des documents d'urbanisme engendrent dans les différentes villes de la région un étalement spatial démesuré par rapport aux moyens limités des collectivités locales. Il en résulte le développement des quartiers non intégrés présentant un déficit apparent d'équipement en infrastructures de base et en équipements socio collectifs. La situation environnementale est préoccupante, avec notamment l'absence de réseau d'évacuation des eaux usées et de collecte régulière des déchets ménagers.

De son côté, l'Agence de réhabilitation et de rénovation urbaine (ARRU), dont l'intervention vise à améliorer les conditions de vie dans les quartiers spontanés à travers une réponse rapide aux déficits d'infrastructures de base, a engagé trois opérations de réhabilitations en faveur des quartiers de Chrichi, Bir Ethelj et Taieb Mhiri qui sont les moins intégrés et les moins équipés du chef-lieu du gouvernorat. Couvrant plusieurs composantes (infrastructure de base, infrastructure économique, amélioration de l'habitat et équipements sportifs, culturels et de loisir), le coût global de ce programme est de 6,1 MD. Également, l'ARRU a lancé un nouveau programme pour la réhabilitation et l'intégration des quartiers d'habitation qui concerne quatre projets dans le gouvernorat du Kef pour un montant global de 32,6 MD.

**Une desserte adéquate par le réseau des routes classées, mais faiblement exploité.** La région du Kef est dotée d'un réseau de 814 km de routes classées composé de 306 km de routes nationales, 318 km de routes régionales et 190 km de routes locales. La densité spatiale du réseau routier est de 0,16 km/km<sup>2</sup> pour l'ensemble de la région ; mais les disparités entre les délégations sont importantes. Les délégations du Kef, Kalaa Khasba et Essers présentent des densités supérieures à la moyenne de la région alors que les densités les plus faibles sont observées dans les délégations de Tajerouine et El Ksour.

Le réseau routier de la région permet facilement l'intégration de la région au Nord-Ouest, l'articulation avec les régions voisines et l'ouverture sur l'Algérie. Cependant, le fonctionnement de l'économie de la région ne génère pas suffisamment de trafic d'échanges pour exploiter pleinement la capacité du réseau routier. L'analyse portant sur l'importance et l'évolution du trafic selon les classes de routes et le mode de transport confirme la faiblesse des échanges générés par le fonctionnement de l'économie régionale. En 2007, le débit journalier moyen de la circulation motorisée dans la région du Kef était de 2 644 véhicules par jour, contre un débit moyen de 3 083 véhicules et 6 124 véhicules par jour respectivement dans le Nord-Ouest et au niveau national ; ce qui révèle une faible dynamique économique régionale et la déconnexion de la région par rapport aux principaux axes nationaux de transit.

Contrairement au réseau routier, le réseau des pistes rurales connaît une extension limitée. Il compte 1385,5 km ; cette faible extension des pistes révèle une accessibilité limitée et par conséquent un certain enclavement des zones rurales alors que la région continue à avoir une importante population rurale (43,6 %) assez dispersée y compris dans l'espace forestier (environ 37 000 habitants). La densité spatiale moyenne des pistes rurales est de l'ordre de 0,27 km/km<sup>2</sup> ; soit une couverture moins dense que celles des régions de Kasserine et Sidi Bouzid (0,54 km/km<sup>2</sup>). Quant à la répartition spatiale des pistes rurales entre les délégations, elle est assez équilibrée. La longueur des pistes bitumées est de 1 228 km, soit environ 87 % du linéaire des pistes rurales. La densité de la couverture par les pistes bitumées atteint 0,24 km/km<sup>2</sup>, soit une densité équivalente à celle des régions voisines. Cependant, le mauvais état des pistes rurales constitue une contrainte au désenclavement effectif des zones rurales et à leur développement économique. Le renforcement de la desserte par les pistes bitumées reste le facteur principal du développement économique des zones reculées de la région du Kef, et ce afin de permettre aux populations vivant essentiellement de l'agriculture et de l'élevage d'accéder plus facilement aux centres de services et au marché y compris pour l'écoulement de leurs produits. Sur un autre plan, la bande frontalière de la région du Kef est demeurée particulièrement enclavée ; ce qui aggrave les risques de sa marginalisation et de prolifération de la contrebande et du terrorisme. De ce fait, le désenclavement des zones rurales, surtout montagneuses, devient une nécessité absolue pour la région et le pays.



Concernant le chemin de fer, la ligne de transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises reliant le Kef à la capitale en passant par Kalaa Khasba, Jérissa, Dahmani et d'Essers n'a repris ses activités qu'en 2011 après 19 ans d'interruption en raison de sa faible rentabilité. Toutefois, il convient de signaler que cette ligne est pour l'instant sous exploitée, et ce faute de dynamique économique et sociale dans la région ce qui risque d'entraîner de nouveau sa suppression. En somme, l'économie de la région ne génère pas suffisamment de trafic d'échanges pour exploiter pleinement la capacité des réseaux d'infrastructure de transport y compris le chemin de fer... mais doit-on attendre l'apparition des flux économiques pour équiper la région et l'insérer dans un véritable réseau ferroviaire national ?

**En matière d'accès à l'eau potable et à l'électricité.** L'évolution des indicateurs de la desserte montre une importante amélioration de l'accès à l'eau potable, notamment dans les zones rurales de la région depuis les années 1990, grâce à la mise en place du premier projet d'alimentation en eau potable des zones rurales. Ceci étant dit, il convient de signaler que le niveau de desserte dans les zones rurales de la région du Kef reste inférieur au niveau moyen dans l'ensemble des zones rurales du pays. Le taux de branchement des ménages ruraux aux réseaux d'eau potable est de 38,42 % en 2014 contre une moyenne nationale de 59,87 % ; ce qui révèle un retard important en plus des conditions d'accès à l'eau potable moins favorables dans les zones rurales de la région : la distance maximale entre le point d'approvisionnement et le lieu de résidence peut dépasser 3 km ; l'eau est plus chère et la qualité du service est médiocre. Plus généralement, l'écart du taux de branchement au réseau d'eau potable dans la région du Kef (71,25 %) par rapport à la moyenne nationale (84,61 %) traduit d'une part le sous-équipement en infrastructures d'adduction et de distribution d'eau potable et d'autre part le paradoxe d'une région appartenant au château d'eau de la Tunisie, le Nord-Ouest, tout en continuant à souffrir d'un déficit en eau potable.

**Tableau 13 : Évolution du taux de branchement des logements au réseau d'eau potable dans le gouvernorat du Kef, 1994-2014 (en %)**

	1994			2004			2010			2014		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Le Kef	89,2	15	51,4	94,4	27,3	63	94,9	31,5	66,6	93,58	38,42	71,25
Nord-Ouest	95,3	18,5	46,4	97,4	35,5	60,3	97,9	38,4	63,5	xxx	89,3	93,4
<b>Tunisie</b>	<b>95,3</b>	<b>25,1</b>	<b>70,1</b>	<b>97,9</b>	<b>52</b>	<b>83,3</b>	<b>98,8</b>	<b>55,4</b>	<b>85,7</b>	<b>94,66</b>	<b>59,87</b>	<b>84,61</b>

Source : INS

Il convient également de signaler que les réseaux d'alimentation en eau potable des villes de la région sont vétustes et nécessitent des interventions urgentes pour améliorer leur fonctionnement. L'élaboration des plans directeurs d'alimentation en eau potable est indispensable pour identifier et planifier les projets d'infrastructure d'eau potable.

Concernant l'électrification, la région du Kef est traversée par une ligne de transport de l'énergie électrique de 225Kv, qui alimente le poste de haute tension localisé à Meknassy. Le réseau de distribution est composé de lignes de moyenne tension desservant les postes MT/BT et les gros consommateurs. Le réseau de distribution a connu plusieurs opérations d'extension pour couvrir les besoins de la population et de l'économie régionale ainsi que pour s'adapter à la forte dispersion de la population rurale. À ce propos, la période 1994-2012 a connu une amélioration considérable de l'électrification due aux importantes réalisations des programmes d'électrification rurale. Le taux de branchement en milieu rural de la région a augmenté de 58,4 % en 1994 à 93,76 % en 2014. Il atteint 97,09 % en milieu communal et 95,74 % pour l'ensemble des ménages de la région. Quant à la consommation d'énergie électrique, elle a atteint 280 000 KW en 2012. Les ménages consomment 21 % de l'énergie distribuée par la STEG, l'industrie 74 % et l'agriculture 5 %. La consommation industrielle est concentrée à Tajerouine, son importance reflète le caractère énergivore de l'industrie des matériaux de construction notamment la cimenterie.



**En conclusion.** Quoique des projets et des progrès soient réalisés en matière d'urbanisation, et d'infrastructure de base et d'accès aux divers services publics (eau, électricité, réseaux téléphoniques...), le gouvernorat du Kef reste en dessous de la moyenne nationale pour la plupart de ces services de base. En outre, la région étant située à l'écart des principaux nœuds de transport du pays demeure dans une certaine mesure enclavée, et ce malgré son réseau routier et son ouverture sur l'Algérie. Cette situation risque de connaître une aggravation suite à une éventuelle concentration du trafic avec l'Algérie sur l'axe de l'autoroute du Nord qui pourrait entraîner une véritable marginalisation du gouvernorat du Kef. Sur un autre plan, le dépeuplement croissant et la lente transition urbaine de la région, constitue une véritable contrainte pour l'émergence des pôles urbains capables d'assurer des fonctions économiques évoluées et d'attirer les entreprises ainsi que des centres ruraux bien équipés capables de polariser leurs territoires. De ce fait, la révision de la stratégie d'aménagement du territoire dans une perspective de consolidation de l'armature urbaine et d'intégration territoriale et la mise à niveau de l'infrastructure de base sont indispensables pour espérer inverser, à moyen et long termes, le processus de dépeuplement et de marginalisation de la région du Kef.



## Le secteur du tourisme

Principale agglomération urbaine du Haut-Tell et du Nord-Ouest tunisien depuis la plus haute antiquité, la ville du Kef a représenté pendant des siècles et jusqu'à une date récente, le principal centre politique, économique, religieux et culturel de la région. La ville est connue sous le nom de Sicca à l'époque carthaginoise, puis Sicca Veneria sous la domination romaine. Par la suite, elle a porté divers noms tout au long de son histoire : Colonia Julia Cirta, Cirta Nova, Sikka Beneria, Chaqbanariya et enfin Le Kef depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Grâce à cette longue histoire, la région du Kef porte l'empreinte de multiples civilisations matérialisée par un riche patrimoine archéologique avec des monuments historiques remarquables dont les plus connus sont : le complexe thermal du Haut-Empire (III<sup>e</sup> siècle), l'église Saint Pierre dite Dar Al Kous (IV<sup>e</sup> siècle), la Basilique byzantine (IV<sup>e</sup> siècle), le mausolée de Sidi Bou Makhlouf (XVII<sup>e</sup> siècle), les deux forteresses de la Kasbah (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles), le Hammam Mellègue utilisé depuis l'Antiquité. La région dispose également de sites spécifiques tels que la célèbre table de Jugurtha à Kalaat Senan, impressionnante montagne tabulaire s'étendant sur plus de 80 hectares et culmine à 1271 mètres. Place forte de la résistance numide menée par le roi Jugurtha (160-104- av JC) contre la pénétration romaine, ce site représente un miracle de la nature et une illustre curiosité de la région. Celle-ci comporte une seconde curiosité géologique non moins célèbre celle du site traçant la limite Crétacé-Tertiaire (limite K-T) qui est mondialement connu par les scientifiques et spécialistes.

En plus de ces monuments archéologiques et sites géologiques, la région dispose d'un patrimoine naturel d'une grande importance pour le développement du tourisme écologique et sportif. Il concerne notamment le domaine sylvo-pastoral qui s'étend, comme indiqué plus haut, sur 124 000 ha et les reliefs montagneux entourant les hauts plateaux et plaines alluviales. Dans ce cadre, la réserve naturelle de Saddine, créée par le décret n° 2009-1668 du 13 avril 2009 sur une superficie de 2600 ha, constitue l'un des sites les plus attractifs de la région et ce grâce aux remarquables paysages de son massif forestier traversé par le cours d'eau permanent Oued El Khol. La région dispose également de sources et plans d'eau tels que celui du barrage de Mellègue dont le réservoir d'eau s'étend sur 1600 ha et qui pourrait être valorisé pour toutes sortes d'activités touristiques et sportives aquatiques.

La région du Kef dispose également d'un important patrimoine artisanal et culturel non négligeable. En effet, le secteur de l'artisanat est l'un des créneaux les plus pourvoyeurs d'emplois dans le gouvernorat (15 mille emplois) principalement dans les domaines du tissage manuel, de la couture, des habits traditionnels (Kachabia, Burnous, Jebba, Margoum) de la broderie et du travail de l'argent et des bijoux. Cependant, cette activité n'est pas bien organisée et mal intégrée dans le circuit économique et touristique. Seuls quelque neuf mille artisans, soit environ 60 %, sont titulaires de cartes professionnelles. Sur le plan culturel, la région du Kef est réputée comme l'un des principaux foyers artistiques du pays notamment dans le domaine du théâtre et de la musique. De ce fait, la région enregistre annuellement plus de 120 activités culturelles avec 13 festivals, dont les plus importants sont le Festival de Mayo, le Festival de Boumakhlouf et les 24 heures de théâtre non-stop.

En dépit de cette richesse du patrimoine archéologique, écologique, artisanal et culturel, force est de constater que l'activité touristique demeure négligeable dans la région. En effet, comme nous pouvons le constater à travers le tableau ci-après, la région enregistre moins de 1 % des nuitées touristiques du pays :

**Tableau N° 14 : Evolution du nombre des nuitées et le taux d'occupation touristique dans le gouvernorat du Kef entre 2008 et 2012**

Année	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre des nuitées Tunisie <sup>18</sup>	38 112 352	34 623 504	35 565 104	20 636 847	30 035 419
Nombre des nuitées Sbitla Kasserine	39 122	28 538	33 986	16 145	22 224
Nombre des nuitées dans la région du Kef	25 508	26 001	30 821	13 719	14 699
Taux d'occupation des unités hôtelières du Kef	20,0 %	21,2 %	24,4 %	15,4 %	15,3 %

Source : INS



La Kasbah  
du Kef

Par ailleurs, la région du Kef n'a pas enregistré un taux d'occupation des unités hôtelières supérieur à 25 % depuis 2008 ce qui témoigne de sa faible attractivité des touristes dont le nombre est d'environ 12 000 en moyenne par an pour la période 2009-2012. En outre, il convient de signaler que 85 % des arrivants au Kef sont des Tunisiens et seule une infime minorité des milliers des Algériens qui traversent annuellement la frontière tuniso-algérienne au point de passage Kalaat Snan séjournent au Kef : 0,16 % (209 personnes) et 0,18 % (319 personnes) parmi les 124 838 et 172 285 touristes algériens enregistrés à ce point de passage, respectivement en 2011 et 2012, ont séjourné au Kef<sup>17</sup>.

Le faible niveau d'attractivité de la région pour les touristes, notamment étrangers, s'explique par de nombreux facteurs contraignants qui ne sont pas de nature à favoriser le développement du secteur touristique dans la région du Kef. Parmi ces facteurs, on peut citer ce qui suit :

- En dépit de son potentiel touristique spécifique, la région du Kef n'a pas bénéficié d'une véritable action publique pour la promotion de ce secteur dont les spécificités régionales (écologique, culturelle...) ne figurent pas en réalité, du moins jusqu'à une date récente, parmi les priorités de la politique nationale du tourisme qui a privilégié pendant des décennies le tourisme balnéaire. De ce fait, l'absence d'une structure publique chargée du développement du tourisme dans la région, surtout que cette dernière ne figure pas dans les principaux circuits touristiques du pays, a fortement handicapé le développement de ce secteur dans la région.
- La région dispose d'une capacité d'accueil des touristes assez faible qui se limite à 456 lits répartis entre 13 établissements hôteliers dont seulement 5 hôtels sont classés disposant d'une capacité d'hébergement de 278 lits. Toutefois, aucune de ces cinq unités hôtelières ne dispose d'une infrastructure et des services touristiques de qualité permettant l'accueil de groupes touristiques pour un séjour prolongé ou même l'organisation d'une manifestation culturelle ou scientifique (congrès) de haut niveau. D'un autre côté les maisons d'hôtes qui conviennent mieux aux spécificités touristiques de la région commencent à se développer dans la région, mais leur nombre reste limité (4) et leur capacité d'hébergement demeure assez faible (45 lits). Concernant le volet restauration et animation, la région ne compte que quelques établissements privés n'offrant qu'un simple service de restauration et une absence totale des services d'animation.
- Sur le plan du transport touristique, la région dispose uniquement de trois agences de location de voitures, mais pas de service de transport à vocation touristique vu le faible niveau de la demande et l'absence d'un tour opérateur de catégorie « A ». Le gouvernorat du Kef comporte uniquement 2 agences de voyages de catégorie « B » offrant essentiellement des services de billetterie.
- Les efforts de préservation du patrimoine archéologique et historique sont presque absents ce qui fait l'accès à de nombreux sites est libre entraînant ainsi des risques de dégradation de ce précieux patrimoine qui fait la fierté de la région. D'un autre côté, en dépit de son riche patrimoine culturel, la région est dépourvue d'infrastructure culturelle permettant la valorisation de ce patrimoine en tant que produits touristiques. À ce propos, la région ne dispose d'aucune salle de cinéma, alors qu'elle possédait jusqu'aux années 1980 deux salles (Cirta et Pathé) et un cinéclub.

<sup>17</sup> Le pourcentage serait encore plus faible si on prend en considération le point de passage de Sakiet Sidi Youssef



## Le secteur de la formation professionnelle

Le dispositif de la formation professionnelle au Kef est composé de structures publiques et privées de formation. Il y a un nombre relativement important d'établissements privés de formation professionnelle au Kef, 13 établissements, mais leur rôle reste faible relativement à l'ensemble du système éducatif et aux centres de formation professionnelle publics. Ces derniers sont au nombre de sept établissements dont cinq relèvent de l'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle. Il s'agit de trois centres de formation et d'apprentissage, d'un centre sectoriel (axé sur le machinisme agricole) et d'un centre pour la formation de jeunes filles rurales. En 2010/2011, le total des effectifs a été de 2400 apprenants ; les centres privés reçoivent autour de la moitié de ce chiffre. Dans les centres publics, autour d'un millier sont inscrits en vue d'obtenir un diplôme homologué : 601 en certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et 447 en Brevet de technicien professionnel (BTP) en 2012. Ces chiffres étaient plus importants en 2010 et avant. Cette baisse reflète en partie l'attrait décroissant de ces centres et les difficultés d'insertion pour les sortants. Le nombre des inscrits est souvent bien plus faible que la capacité d'accueil, par exemple, en 2012, le centre sectoriel de machinisme agricole a accepté 51 apprenants alors qu'il peut en recevoir cent quarante, celui du Essers a accepté 20 alors qu'il peut en recevoir 100, etc. Cette situation résulte en bonne partie de la faiblesse du partenariat effectif avec les employeurs et des capacités de dialogue entre les centres et leurs clients potentiels. Ce qui domine dans les faits, c'est le manque d'implication des professionnels dans la gestion administrative, financière et pédagogique des structures de formation. Les organisations professionnelles sont en principe présentes au sein des conseils de direction des structures de formation et dans les structures de dialogue instituées, mais leur engagement effectif est souvent limité.

D'une façon générale, l'insuffisance du dispositif de la formation professionnelle n'est pas seulement qualitative, elle est aussi quantitative. Les 2408 qui sont couverts par ce système (un peu plus de 3000 en tenant compte de la contribution des centres privés) constituent une faible masse par rapport aux effectifs de l'enseignement traditionnel, environ 22 000 au niveau secondaire (y compris dans les collèges).

Sur le plan de l'insertion des diplômés de la formation professionnelle, des progrès ont été réalisés, mais ces derniers continuent à se trouver confrontés à des difficultés. En outre, le suivi de l'insertion et des parcours professionnels des jeunes formés n'est pas considéré de manière systématique par les structures de formation et d'enseignement. Les centres de formation ne réalisent pas de suivi méthodologie de leurs diplômés.

Les centres de formation professionnelle ne sont pas encore assez intégrés au tissu des entreprises, lequel demeure peu développé. En réalité, l'insuffisance des moyens dont souffrent ces centres ne facilite pas la communication et le partenariat avec les entreprises. L'insuffisance des moyens est à tous les niveaux, notamment de la disponibilité des espaces appropriés, des équipements et surtout du personnel qualifié.

## Le secteur de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche-développement

**L'éducation.** L'enseignement public primaire et secondaire dans le gouvernorat du Kef a été fréquenté au cours de l'année scolaire 2014-2015 par 44 667 élèves dont 50,4 % poursuivent leur scolarité dans le cycle secondaire. L'effectif des enfants scolarisés a connu une baisse entre l'année scolaire 2010-2011 et celle de 2014-2015 de 3715 élèves soit environ 7,7 % contre une baisse insignifiante au niveau national (-0,04 %). Cette baisse qui affecte davantage le cycle secondaire (-13 %) s'explique en grande partie par la baisse de la démographie de la région qui connaît, comme signalé plus haut, un dépeuplement continu depuis les années 1990.

**Tableau 15 : Évolution du nombre des élèves dans le gouvernorat du Kef**

Cycle	Année scolaire 2010 - 2011	Année scolaire 2014 - 2015
Primaire	22 909	22 526
Secondaire	25473	22 141
<b>Total</b>	<b>48 382</b>	<b>44 667</b>

Source : Ministère de l'Éducation, 2011 et 2015



Contrairement à l'enseignement public, l'enseignement privé a connu plutôt une progression significative au niveau du cycle du secondaire dont l'effectif des élèves est passé de 946 élèves en 2010-2011 à 1 261 élèves en 2014-2015 soit une augmentation de 33,2 %. Pour le cycle primaire, 150 élèves sont inscrits dans l'unique école de la région.

En dépit, de cette baisse des effectifs des élèves du secteur public, force est de constater que le nombre des établissements et surtout des enseignants continue à accroître notamment pour l'enseignement secondaire dont le corps enseignant a enregistré une augmentation de 4 % alors que l'effectif des élèves a baissé de 13 %. Le paradoxe de cette situation s'explique probablement par les recrutements pléthoriques effectués par le ministère de l'Éducation après la Révolution pour satisfaire une demande sociale pressante en matière d'emploi, notamment de la part des diplômés de l'enseignement supérieur et des bénéficiaires de l'amnistie générale.

**Tableau 16 : Évolution du nombre d'enseignants par cycle dans le gouvernorat du Kef**

Cycle	Année scolaire 2010 - 2011	Année scolaire 2014 - 2015
Primaire	1 829	1 943
Secondaire	2 022	2070
Total enseignants	3 887	4013
Nombre des établissements	239	240

Source : Ministère de l'Éducation, 2011 et 2015

Ainsi, avec 2,2 % de la population scolarisée du pays, la région dispose de 4,2 % des établissements et de 2,9 % des enseignants ce qui lui permet d'enregistrer de bons ratios en termes d'élèves par classe et par enseignant en comparaison avec la moyenne nationale, notamment au niveau du cycle primaire.

**Tableau 17 : Évolution des ratios élèves par classe et par enseignant dans le gouvernorat du Kef, entre 2010-2011 et 2014-2015**

Cycle	Année scolaire 2010 - 2011		Année scolaire 2014 - 2015	
	Kef	Tunisie	Kef	Tunisie
<b>Ratio élèves par classe</b>				
Primaire	16,6	22,1	16,1	22,4
Secondaire	25	26	23,8	25,1
<b>Ratio élèves par enseignant</b>				
Primaire	12,5	17,5	11,6	16,8
Secondaire	12,8	12,9	10,8	11,8

Source : Ministère de l'Éducation, 2011 et 2015

Les ratios d'élèves par classe et par enseignant sont encore plus bas pour le cycle primaire en milieu rural soit respectivement de 12,8 et 9,9 ce qui est nettement plus faible que la moyenne régionale (16,1 et 11,6) et la moyenne du monde rural en Tunisie (18,5 et 15,1). Cette faible densité devient dans certains cas un réel problème et pose des difficultés pédagogiques; car elle se réduit parfois à quatre ou cinq élèves par classe obligeant ainsi l'administration à adopter le système de classe unique (avec plusieurs niveaux) dont l'impact est négatif sur la performance des enseignants et des élèves. On peut parler d'une tendance à la désertification des écoles rurales. Plusieurs facteurs l'expliquent sans doute et d'autres restent à identifier. L'éloignement et parfois l'inaccessibilité des écoles et l'absence de moyens de transport sont les facteurs les plus déterminants notamment en zones montagneuses dépourvues de pistes rurales. On peut également penser aussi à la pauvreté, qui est nettement plus répandue en milieu rural, et à la dévalorisation de l'école qui n'est plus perçue comme un ascenseur social. En outre, la montée du chômage pour les plus éduqués ne fait que dévaloriser l'école aux yeux de cette population et réduire son attractivité.



En termes de performances scolaires, la région du Kef reste marquée par des résultats assez modestes, voire médiocres, et ce en dépit du niveau relativement élevé de l'encadrement et de l'équipement dont dispose le secteur de l'éducation dans la région. Ainsi au niveau de l'orientation à la fin de la première année du secondaire, la région se distingue par la prédominance de la section lettre (30,4 % contre 10,4 % pour Monastir et 18,6 % pour la Tunisie) et la faiblesse de la section des sciences et techniques et de celle de l'économie et des services qui attirent respectivement 6,4 % (contre 12,8 % pour Médenine et 9,5 % pour la Tunisie) et 21,9 % (contre 35,6 à Ben Arous et 28,1 % pour la Tunisie) des élèves de la région. Également le taux de réussite des élèves de la région au baccalauréat est parmi les plus faibles du pays : pour la session principale de 2016, le Kef a enregistré un taux de 29,17 % ce qui le place au 17e rang loin derrière des régions comme Sfax 1 (54,93 %), Médenine (42,06 %), Bizerte (40,73 %), Siliana (33,24 %) et la moyenne nationale (33,12 %). La performance du système d'éducation peut également être appréciée à travers le niveau d'alphabétisation de la population de la région qui sur ce plan occupe également une position peu élogieuse puisque le taux d'analphabétisme se situe, selon le RGPH de 2014, largement au-dessus de la moyenne nationale soit 26,36 % pour le Kef contre 19,34 % pour la Tunisie. Ces différents indices montrent la faible performance du système scolaire régional et traduisent, dans une certaine mesure, la crise du système éducatif dans la région.

Sur un autre plan, le phénomène de l'abandon scolaire est relativement important au Kef (11,88 % contre une moyenne nationale de 10 % en 2015) notamment en milieu rural et dans les quartiers les plus pauvres. En outre, en général les enfants déscolarisés ne bénéficient d'aucun encadrement et risquent d'être repris par les courants sociaux les plus incertains et les activités les plus risquées.

**L'enseignement supérieur et la recherche-développement.** Il y a au Kef sept établissements universitaires où sont inscrits près de 5000 étudiants, un chiffre important même s'il ne fait pas du Kef un grand centre universitaire. La création de ces établissements ne répond pas à une demande bien exprimée par des employeurs potentiels (publics ou privés). En conséquence, leurs diplômés font face à de grandes difficultés d'emploi, plus particulièrement pour les filles qui représentent plus de la moitié des effectifs. Il n'existe pas d'études d'évaluation systématique des institutions universitaires en Tunisie et du degré d'insertion de leurs diplômés, mais il est largement admis que leur employabilité est faible, plus particulièrement celles du Kef. Les données de l'ANETI montrent qu'une proportion importante d'entre eux est en attente d'un emploi.

Pourtant, au niveau de certains établissements universitaires, des efforts sont déployés pour essayer d'améliorer les performances et d'attirer des étudiants plus motivés. C'est, par exemple, le cas de l'Ecole Supérieure d'Agriculture du Kef (ESAK) qui essaie de s'adapter en formant des ingénieurs polyvalents et en co-organisant un mastère professionnel (en développement durable) avec d'autres établissements tunisiens et étrangers, etc. Mais l'impact de ces tentatives est limité et ne modifie que très marginalement la situation de l'ensemble des établissements universitaires de la région. Ainsi, l'ESAK, le plus ancien établissement universitaire du Kef, continue à éprouver des difficultés à attirer des étudiants, y compris au niveau du diplôme d'ingénieur. De ce fait, le nombre d'étudiants inscrits dans cet établissement est passé de 479 étudiants au cours de l'année universitaire



Ecole Supérieure  
d'Agriculture du  
Kef (ESAK)



2004-2005 à 656 étudiants en 2007-2008 pour chuter à 333 étudiants en 2014-2015. Le nombre d'étudiants inscrits en cycle ingénieur a connu une baisse remarquable (38 %) entre 2008-2009 et 2014-2015. Quant au cycle de technicien supérieur, après avoir connu une chute de ses effectifs de 75 % au cours de l'année universitaire 2009-2010, il a été tout simplement supprimé au cours de l'année 2010-2011. Le nombre total des diplômés est aussi passé de 164, dont 73 ingénieurs, à 115 dont 53 ingénieurs. Il est vrai que le nombre d'étudiants est en légère baisse partout en Tunisie depuis 2008, mais il est plus significatif pour l'ESAK. Ses diplômés, plus particulièrement les filles, se heurtent à des difficultés d'emploi.

**Tableau 18 : Évolution du nombre d'étudiants inscrits à l'École supérieure d'agriculture du Kef, entre 2004-2005 et 2014-2015**

	2004/ 05	2005/ 06	2006/ 07	2007/ 08	2008/ 09	2009/ 10	2010/ 11	2011/ 12	2012/ 13	2013/ 14	2014/ 15
Licence Appliquée					115	194	253	252	199	184	139
Ingénieur	193	207	218	215	225	211	199	179	160	158	140
Tech. Sup.	284	278	305	281	169	72					
Mastère	10	16	27	30	31	26	31	32	18	24	54
<b>Total</b>	<b>479</b>	<b>496</b>	<b>557</b>	<b>656</b>	<b>540</b>	<b>503</b>	<b>483</b>	<b>463</b>	<b>377</b>	<b>366</b>	<b>333</b>

Source : ESA ou MES

Cette baisse des effectifs des étudiants affecte l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la région ; nous la constatons également dans d'autres régions de l'intérieur (Sidi Bouzid, Kasserine...).

Pour le moment, ces établissements fonctionnent avec des moyens trop modestes, d'abord matériels et financiers et surtout en termes de capacités d'encadrement et de recherche. L'ensemble des établissements ne comptent que deux professeurs d'enseignement supérieur et quatre maîtres de conférences presque tous surchargés par des responsabilités administratives. Avec de tels moyens, il est difficile de parler de recherche et encore moins de R&D, mis à part quelques tentatives isolées. Le défi est difficile à relever en raison également de la faiblesse du tissu productif actuel de la région.

**Tableau 19 : Encadrement et personnel universitaire dans les établissements du gouvernorat du Kef**

Grade	ESA	ISSI	ISSEP	ISI	ISMT	ISEAH	ISET
Professeur	2	0					
Maître de conférences	4	0	1				
Maître assistant	4	0	13	18	1	3	1
Assistant	12	1	11	58	20	33	
Technologue							72
Maitre-technologue							12
Professeur agrégé						2	

Source : MES

Les établissements d'enseignement supérieur sont peu motivés et n'ont ni les moyens ni le pouvoir nécessaires pour veiller à l'employabilité de leurs étudiants. L'acquisition de compétences professionnelles correspondant à des métiers assez bien définis n'était pas leur souci majeur. Par conséquent, un nombre élevé de diplômés, surtout ceux issus de filières générales, sont confrontés à un très grand risque de chômage, de déclassement et d'inadéquation. Les taux de chômage peuvent atteindre 50 % pour certaines filières, plus particulièrement pour les filles.

L'adaptation de l'offre de formation universitaire à la demande ne peut pas se faire spontanément et exige la mise en place de mécanismes efficaces et permanents qui ne sont pas encore établis. L'éducation est publique et gratuite



et les responsables des établissements ne sont pas soumis à l'obligation de qualité et de répondre à des demandes de compétences en fonction des métiers demandés. Les entreprises ne sont pas non plus tenues d'identifier et d'énoncer leurs besoins en main-d'œuvre à court terme et à long terme et ne participent pas systématiquement au processus d'information et d'évaluation. Dans la pratique, le partenariat entre entreprises et établissements de formation et la participation de ces dernières au processus d'identification des besoins sont encore très limités.

En fait, les établissements de formation et d'enseignement supérieur ne sont pas incités à veiller à l'employabilité de leurs diplômés, car celle-ci ne constitue pas un indicateur de performance de ces établissements. En outre, les dotations budgétaires qu'ils reçoivent de l'État ne prennent pas en considération leurs performances en termes d'effectifs insérés dans la vie active. Seuls les effectifs des inscrits et des diplômés en général comptent. Le résultat est que ces établissements donnent des diplômes et pas toujours les compétences requises.

La culture de suivi et d'évaluation est très faiblement établie dans les dispositifs de formation. Le suivi de l'insertion et des parcours professionnels des jeunes formés n'est pas considéré de manière systématique par les structures de formation et d'enseignement. L'avenir est dans une refonte totale de leur stratégie et de leur mode de gestion (décentralisation, participation des acteurs, corporatisme, contractualisation, redevabilité, etc.) et la réorientation de leurs produits en fonction des besoins en compétences. Le défi est encore plus difficile à relever au Kef à cause de la faiblesse de son tissu productif actuel et de ses besoins exprimés. La solution est de se baser sur les besoins futurs qui seront nécessaires aux nouveaux projets de développement qui restent à identifier dans le cadre d'une nouvelle stratégie de développement régional.

Les potentialités de développement au Kef sont, en effet, indéniables dans différents secteurs et il y aurait certainement d'importants besoins en compétences et en services d'encadrement, de production, de commercialisation, de management et de conception indispensables au développement de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme et de toute l'infrastructure matérielle et immatérielle sous-jacente à tous les grands projets susceptibles d'être mis en œuvre dans cette région. Or rien de cela ne pourrait se concrétiser sans investissements dans le domaine de la formation, des études et de la recherche. Le défi est donc d'assurer la concordance entre le développement des établissements de formation et d'enseignement et le développement de l'économie de la région.

## Le secteur de l'environnement

**Les contraintes naturelles :** le gouvernorat du Kef appartient en grande partie à l'étage bioclimatique semi-aride. La variabilité annuelle des précipitations caractérise le climat semi-aride ce qui rend l'activité agricole en sec très aléatoire et fragilise les différentes ressources de la région qui sont soumises à un processus de surexploitation. C'est le cas des ressources en sols dont l'exploitation avec très peu de restitution entraîne leur dégradation et les soumet à diverses formes d'érosion hydrique et éolienne en plus des problèmes de salinisation au niveau des périmètres irrigués.

La superficie totale touchée par l'érosion moyenne à forte est estimée à 198 mille hectares soit environ 39 % de la superficie totale du gouvernorat. (MEDD/GTZ, 2009). De ce fait, l'intensification (à travers le développement de l'arboriculture et la création de nouveaux périmètres irrigués) est soumise à des contraintes physiques et ne peut concerner qu'une part plutôt réduite des terres agricoles du gouvernorat.

### La gestion des déchets :

La production des déchets dans le gouvernorat du Kef est évaluée à environ 91 Tonnes/jour soit 32 000 Tonnes/an en milieu urbain et environ 31,4 Tonnes/jour soit 11 000 Tonnes/an en milieu rural. Les taux de collecte journalière dans les différentes communes du gouvernorat oscillent entre 60% et 80 %, d'où le recours presque systématique et régulier à des campagnes de nettoyage pour débarrasser la ville des déchets non collectés qui se sont accumulés dans les coins de rue et sur les terrains vagues.

Les communes du gouvernorat du Kef ne disposent pas de décharges contrôlées, les déchets sont déposés dans la nature en contact direct avec les milieux et les ressources naturelles. Cette situation menace sérieusement les équilibres environnementaux et la santé humaine :



**La décharge du Kef** : La décharge de la ville du Kef est située à 3 km à la sortie de la ville sur la route de Touiref ; elle est positionnée sur le versant d'un Oued à la limite d'un environnement forestier. Les déchets sont déposés à ras du sol sans aucune protection, le lixiviat qui en découle migre directement vers le cours d'eau pour finir dans les ouvrages de rétention d'eau limitrophes.

**La décharge d'Essers** : Elle est située à environ 2,5 km au Nord-Ouest de la ville, elle s'étale directement sur un terrain agricole sur une superficie de l'ordre de 2,7 hectares. La décharge apparaît saturée et commence à déborder sur les zones voisines. Des troupeaux de moutons fréquentent régulièrement les lieux.

**La décharge de Nebeur** : La commune de Nebeur, entourée presque exclusivement par des terres agricoles, se trouve contrainte d'utiliser les lits d'oueds comme lieux de décharge de ses déchets. Cette situation pose de sérieux risques de contamination des eaux de surface et plus particulièrement du barrage de Mellègue limitrophe à la commune.

À propos des décharges, il convient de signaler que dans le cadre du programme national de gestion des déchets et en application de la stratégie nationale de gestion intégrée des déchets et à l'instar des autres gouvernorats de la Tunisie, il a été décidé d'aménager une décharge contrôlée et des centres de transfert pour toutes les communes de la région. Malgré toutes les études technico-économiques déjà réalisées, ce projet n'a pas vu le jour faute de consensus sur l'emplacement de la décharge contrôlée entre les instances régionales et les citoyens de la ville d'Essers.

Les déchets spéciaux dans le gouvernorat du Kef, quelle que soit leur nature, ne subissent pas d'une manière générale un traitement approprié qui les distinguent des autres types de déchets :

- Les déchets hospitaliers et septiques continuent à être ramassés et traités au même niveau que les déchets ménagers, aucun tri ni traitement particuliers ne sont pratiqués dans les centres de soin du gouvernorat.
- Les déchets miniers, qui se sont accumulés sous forme de digues, autour des anciennes mines sur de longues périodes continuent de dégrader le paysage et d'être une source importante de pollution des milieux naturels environnants notamment à Kalaat Khasba.
- Les produits des huileries, bien que pas très nombreuses dans le gouvernorat et malgré les tentatives d'organisation du secteur dans certaines localités comme à Essers, constituent une source importante de pollution des milieux naturels et particulièrement les sols et les eaux souterraines.

Au niveau des zones rurales, on constate généralement que les conseils ruraux ne disposent pas assez souvent d'équipements de précollecte en quantité suffisante, ce qui conduit fréquemment à l'accumulation des déchets dans des dépôts non contrôlés. Les déchets sont souvent incinérés sur place, générant des nuisances olfactives importantes et des risques pour la santé des populations riveraines. La fréquence de collecte varie d'un conseil rural à l'autre et la tournée ne concerne que la partie la plus peuplée du conseil rural. Le plus souvent, ces déchets déposés anarchiquement sont collectés une fois par mois, voire tous les deux mois, dans le cadre de campagnes de propreté organisées par le gouvernorat, avec l'aide des moyens dont dispose la municipalité la plus proche. Le reste des déchets est accumulé dans des dépotoirs sauvages, près des petits oueds ou dans des terrains vagues.

La seule forme de recyclage et de valorisation des déchets observée dans les communes du Kef est celle relative à la collecte des déchets de plastique. Certaines personnes s'emploient en effet à ramasser les bouteilles de plastique en ville et au niveau des décharges pour ensuite les acheminer vers des recycleurs en dehors du gouvernorat.

**L'assainissement des eaux usées.** En milieu urbain, l'intervenant principal en matière d'assainissement des eaux usées domestiques est l'Office national de l'assainissement (ONAS). Celui-ci prend en charge dans le gouvernorat du Kef à peine 3 communes sur 12, les plus importantes, à savoir la commune du Kef, celle de Tajerouine et celle de Dahmani, c'est-à-dire de l'ordre de 64 % de la population urbaine. Sur la population urbaine prise en charge par l'ONAS à peine celle de la commune du Kef, c'est-à-dire 54 690 habitants, voit ses eaux usées collectées et ensuite traitées dans une station d'épuration, ce qui ramène le taux de 64 % à environ 40 %. Au niveau de ces trois communes, l'ONAS gère 261 km de réseau, 9 stations de pompage, 7 au Kef, une à Dehmani et une Tajerouine et une station d'épuration au Kef assurant un traitement quotidien de l'ordre



de 4 500 m<sup>3</sup> d'eaux usées fonctionnant de ce fait à environ 60 % de ses capacités. Les communes rencontrent souvent de sérieuses difficultés dans la gestion des réseaux de collecte des eaux usées, d'autant plus que ces réseaux sont souvent aménagés de manière segmentaire et fragmentée au niveau d'une même commune créant de ce fait plusieurs points de rejet autour de la commune et augmentant ainsi les lieux de pollution et les risques de contamination des milieux, des animaux domestiques et même de la population.

L'ONAS vient de finir les travaux d'aménagement d'une station d'épuration des eaux usées et d'un réseau de collecte pour les communes d'Essers et Jérissa. Toutefois, ces dernières n'ont pas encore traduit leur volonté de concéder les infrastructures installées à l'ONAS pour assurer leur exploitation.

La cinquantaine d'unités industrielles installées dans le gouvernorat du Kef ne sont pas dans leur majorité productrice d'eaux usées chargées en pollution particulière, leurs eaux usées produites sont assimilables aux eaux usées sanitaires.

Le milieu rural dans la région du Kef ne bénéficie pas d'un système de traitement des eaux usées approprié. L'ONAS n'y intervient pas pour des raisons institutionnelles et financières et les populations n'ont pas accédé jusqu'à présent à la capacité d'instaurer un modèle de gestion collectif de leurs eaux usées qui soit techniquement et financièrement faisable.

**La gestion des carrières.** Le gouvernorat du Kef se caractérise par une exploitation de produits de carrières importante et diversifiée, les principaux matériaux y sont en effet exploités à savoir le granulat, la pierre marbrière, le sable et l'argile. Pas moins d'une vingtaine d'exploitations industrielles autorisées y sont recensées. Pour ce qui est des gisements miniers métalliques et non métalliques, la région du Kef a fait l'objet depuis longtemps d'exploitation minière et plus particulièrement de plomb, de zinc, de fer et de phosphate. Actuellement la presque totalité des mines du gouvernorat est à l'arrêt pour épuisement de réserves ou pour difficulté d'exploitation ; seule la mine de Jérissa continue actuellement à exploiter l'hématite et le carbonate de fer.

Le paysage typique de Dir El Kef

L'exploitation des carrières dans le gouvernorat du Kef souffre de sérieux problèmes qui constituent une source majeure de dégradation de l'environnement et des ressources naturelles. Il s'agit notamment de :

- i) les intervenants dans la gestion des carrières sont multiples ; la direction régionale de l'équipement, le gouvernorat, la direction régionale de l'environnement sont les principaux intervenants régionaux auxquelles il faut ajouter les intervenants nationaux et plus particulièrement la direction des carrières et des explosifs au ministère de l'Équipement et l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement. La coordination entre ces différents intervenants dans la gestion des carrières fait considérablement défaut ;
- ii) Après la révolution les procédures administratives d'octroi des autorisations et de contrôle se sont considérablement affaiblies laissant la place sur le terrain à des pratiques souvent non respectueuses de l'environnement ;
- iii) Les modalités d'exploitation des carrières sont rarement respectueuses de la réglementation dans le domaine entraînant souvent des dégradations dans le massif et son environnement. Les exploitations illicites de produits de carrières se sont largement multipliées après la révolution. Pour ce qui est de l'exploitation des mines, dont la majorité, sont à l'arrêt, l'élément fondamental qui retient l'attention et qui constitue une problématique environnementale de taille à laquelle il faut apporter des solutions dans l'avenir, est la situation des digues de stériles qui se sont accumulées au cours du temps tout autour des unités de traitement et qui constituent aujourd'hui des menaces de pollution des différents milieux écologiques.



**En conclusion** la situation de l'environnement de la région n'est pas très confortable et comporte beaucoup de nuisances et des risques d'une dégradation irréversible de son milieu naturel. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la région reste marquée par son aspect rural et dispose de grandes potentialités pour le développement d'un tourisme alternatif mettant en valeur les ressources agro écologiques de la région.



En outre, le faible niveau de l'écocitoyenneté constaté chez les populations notamment depuis la Révolution (pas seulement au Kef d'ailleurs) implique nécessairement une approche intégrée pour le traitement de la question environnementale mettant davantage l'accent sur les aspects de gouvernance et d'écocitoyenneté.

## Le partenariat tuniso-algérien

Avec 127 km de frontières, le gouvernorat du Kef comporte deux délégations immédiatement limitrophes de l'Algérie, Sakiet Sidi Youssef et Kalaat Snan avec chacune un point de passage frontalier.

Le passage de Sakiet Sidi Youssef est destiné au passage des personnes et des produits en import comme à l'export. Par contre celui de Kalaat Snan, il est destiné au passage exclusif des personnes et exceptionnellement aux exportations des ciments de la Tunisie vers l'Algérie. Mais le Kef, comme les autres régions frontalières, abrite différents points de passage clandestin qu'utilisent les contrebandiers pour le transfert des produits prohibés. Ces deux délégations frontalières sont considérées parmi les plus pauvres de la région, avec des taux de chômage élevés. Il s'agit en réalité de zones agroforestières avec de faibles capacités productives.

Le Kef abrite un des trois consulats algériens en Tunisie (Tunis, le Kef et Gafsa) et enregistre la présence de 6000 Algériens installés dans le gouvernorat, généralement dans le cadre de mariages mixtes. Cette population devrait correspondre à environ 23 % du total de la population algérienne résidente en Tunisie estimée à 26 000 personnes.

En plus des anciennes relations de voisinage entre les populations tunisiennes et algériennes, le Kef jouit d'une place privilégiée chez les Algériens du fait du soutien apporté par la population et les autorités locales aux combattants algériens de la colonisation française qui a entraîné des représailles de la part de l'armée française notamment pendant le bombardement de la ville de Sakiet Sidi Youssef le 8 février 1958<sup>18</sup>. Depuis, les deux pays commémorent annuellement cet événement.

En consolidation de leurs relations, la Tunisie et l'Algérie ont signé depuis l'Indépendance de l'Algérie en 1962 une multitude (170) de traités, conventions, accords de mémorandums et avenants. Ils traitent de différentes questions liées à la gestion des frontières, les domaines sociaux, économiques, culturels et autres. De fait, ces accords n'ont pas été concrétisés et leur impact reste maigre notamment dans le domaine des échanges commerciaux où actuellement seul l'accord sur la grande zone arabe de libre-échange est appliqué.

À ce propos, de tout temps, le Kef a constitué un endroit privilégié pour annoncer la volonté manifestée par les deux pays de coopérer de manière pérenne sur le plan économique, social. Il suffit à ce titre d'examiner les discours prononcés lors de la commémoration des événements de Sakiet Sidi Youssef, le 8 février de chaque année, pour s'en rendre compte du décalage entre les volontés exprimées et les réalisations conséquentes.

Toutefois, un brin d'optimisme pourrait être signalé, il semblerait que les derniers événements qu'a connus la Tunisie et les impacts des activités terroristes sur les zones frontalières ont poussé les deux pays à repenser leurs relations dans une optique d'une réelle coopération à portée socio-économique, en mesure de lutter contre la pauvreté et d'améliorer les ressources des populations des deux pays, notamment au niveau des zones frontalières. Les deux récents événements en témoignent :

- La constitution d'une commission chargée de proposer des mécanismes de développement des zones frontalières entre la Tunisie et l'Algérie. Sa première réunion tenue au mois d'octobre 2013 a dégagé plusieurs axes de développement prometteurs.
- La mise en application et l'entrée en vigueur, à partir de 2014, de l'accord commercial préférentiel, signé et paraphé par les deux pays depuis 2008.

D'après les informations disponibles, les entreprises à participation algérienne importante établies en Tunisie seraient au nombre de 60. Leurs homologues tunisiens établis en Algérie seraient de 160 environ. Au Kef, une seule entreprise industrielle à participation algérienne est recensée. Elle opère dans le secteur de la marbrerie.

<sup>18</sup> Cette agression de l'armée française a entraîné la mort de soixante-dix personnes et quatre-vingts blessées parmi la population civile.



Selon les autorités consulaires algériennes, un autre opérateur économique algérien, intervenant de manière discontinue dans des activités commerciales, est listé.

En termes de coopération tuniso-algérienne pour la création d'entreprises, les expériences vécues du côté tunisien sont généralement négatives et les tentatives d'implémentation d'unités industrielles mixtes entre la Tunisie et l'Algérie n'ont pas abouti aux résultats escomptés :

- La CIOK et la SAKMO présentent chacune un historique édifiant quant au ratage de la coopération entre la Tunisie et l'Algérie : la participation de l'Algérie au capital de la CIOK s'est arrêtée dès le début, alors que celle dans le capital de la SAKMO a été cédée lors de la privatisation de cette société en 2004.
- La seule entreprise industrielle déclarée au Kef avec la participation algérienne, CIRTA, semble être de faible importance.

Concernant les échanges formels entre les deux pays, il convient de signaler tout d'abord que les importations de l'Algérie auprès des pays de l'UMA en général sont assez faibles à peine 2 % du total de ses importations en 2013. L'Union Européenne couvre à elle seule plus que la moitié des importations de l'Algérie suivie de l'Asie qui assurent 20 % environ. Toujours est-il que, selon les statistiques algériennes sur les fournisseurs arabes de l'Algérie, la Tunisie serait la première en 2008 avec 28 % des importations algériennes auprès des pays arabes. Quant aux exportations algériennes, elles sont constituées essentiellement des hydrocarbures qui représentent 97 % environ en 2013, ce qui explique les données statistiques tunisiennes qui font des produits pétroliers et dérivés l'essentiel des importations tunisiennes auprès de l'Algérie, de 97 % en 2012.

Les échanges commerciaux avec l'Algérie qui transitent par les postes frontaliers du Kef concernent au niveau des exportations essentiellement les produits manufacturiers (agroalimentaires, chimiques, chaudières et produits similaires, produits en fonte et en acier) et au niveau des importations essentiellement les produits gaziers, en bouteille, ainsi que quelques produits manufacturés. L'année 2012 a connu une importante hausse d'importation des bouteilles de gaz qui se justifie par l'impact de l'accord d'importation du Gaz en Bouteilles de l'Algérie suite aux intempéries vécues fin 2011 par les régions du Nord-Ouest de la Tunisie. De ce fait, le point frontalier de Sakiet Sidi Youssef a connu un important mouvement de camions transportant des bouteilles de gaz de l'Algérie vers la Tunisie.

**Tableau 20 : Flux des importations et exportations au point de passage frontalier de Sakiet Sidi Youssef (2009-2013)**

Année	Importations		Exportations		Balance Commerciale en Valeur
	Quantité en Tonne	Valeurs en Dinars	Quantité en Tonne	Valeurs en Dinars	
2009	26 657	40 209 367	52 456	95 310 299	55 100 932
2010	45 537	76 527 300	64 064	110 295 536	33 768 236
2011	54 597	77 800 500	65 000	126 750 265	48 949 765
2012	23 258	57 850 000	42 000	100 438 549	42 588 549
2013	22 378	36 099 137	12 249	114 803 442	78 704 305

Source : INS, statistiques du commerce extérieur.

Le flux des passagers a sensiblement augmenté en 2012 et 2013 pour atteindre une moyenne journalière dépassant les 300 passagers à l'entrée comme à la sortie.

Une grande partie des passagers sont des visiteurs journaliers en provenance des zones limitrophes qui effectuent des courses rapides pour s'approvisionner en produit de base dans les villes les plus proches de l'autre côté des frontières. Ce type de commerce est justifié par à la fois le taux de change parallèle du Dinar algérien avec les autres monnaies, y compris le Dinar tunisien et par les différences de prix pour les mêmes articles d'un pays à l'autre.

Pour le point de passage de Kalaat Snan, les exportations de ciments ne sont pas stables d'une année à l'autre. Sur la période 2009-2013, on passe de 100 000 Tonnes en 2009 à 360 000 Tonnes en 2010, puis une baisse en



2011 et une véritable chute en 2012, en dessous de 100 000 tonnes et enfin une forte reprise en 2013 avec 295 000 tonnes. Dans ce cadre, la CIOK, malgré sa proximité géographique exporte son ciment en quantités limitées vers l'Algérie, et ce en comparaison avec ses capacités nominales de production. En effet, seules 80 000 Tonnes ont été exportées en 2013 et une moyenne de 100 000 Tonnes au titre des années antérieures. Les justifications sont multiples, notamment les contraintes imposées par le marché local tunisien, la compétitivité des prix proposés, les capacités réelles de production de la société.

**Tableau 21 : Exportations de ciments vers l'Algérie via le passage frontalier de Kalaat Snan (2009-2013)**

Année	Quantité en Tonne	Valeur en Dinars	Valeur par Tonne	Moyenne de Camions par jour
2009	99 874	9 488 050	95	42
2010	359 498	30 886 424	86	104
2011	232 028	22 965 341	99	89
2012	74 190	74 19 000	100	35
2013	295 113	29 511 300	100	95

Source : INS, statistiques du commerce extérieur

La variabilité interannuelle du flux des échanges commerciaux qui passent par les points de passage frontalier de la région témoigne de la fragilité des relations commerciales entre les deux pays. Certes les perturbations des productions locales et la demande intérieure justifient en partie ces flottements des exportations, mais les décisions politico-économiques prises de part et d'autre affectent également de telles exportations.

Concernant les échanges informels, le gouvernorat du Kef même, s'il est touché par le phénomène du commerce frontalier illégal, semble moins concerné par un trafic de masse portant sur des produits à hauts risques tels que les alcools, le tabac et les stupéfiants. Les produits acheminés vers l'Algérie seraient composés des équipements agricoles et leurs pièces de rechange, des produits de la friperie, des médicaments, des produits compensés en Tunisie et des bovins. Quant aux importations, elles concernent essentiellement les ovins, l'électroménager, l'électronique et les produits pétroliers. Ceci étant dit, il n'empêche que l'économie locale du gouvernorat du Kef est fortement impactée par ce fléau. Le nombre de points d'étalage des produits de la contrebande dans les villes et au niveau des routes les reliant, ne cesse d'accroître. En outre, les ressources économiques de beaucoup d'habitants des villes et des zones rurales du gouvernorat sont intimement liées au marché parallèle et au commerce des produits de la contrebande, acheminés via les frontières algériennes. Même s'il est difficile d'établir un chiffre exact en rapport avec le nombre d'acteurs ou le volume des transactions opérées, il semblerait que le nombre et le volume seraient en constante croissance pour devenir un vrai fléau. Des secteurs comme l'agriculture et le transport en commun survivent grâce à la consommation de carburant importé de l'Algérie de manière informelle. À ce propos, selon des estimations basées sur les procès-verbaux établis par les services des Douanes, le volume des échanges informels serait de l'ordre de 35 MD ce qui est tout de même assez modeste en comparaison avec l'ampleur du phénomène observé à Ben Gardane ou à Kasserine.

Le développement des échanges de la région avec l'Algérie voisine est largement handicapé par la faible attractivité des villes de la région notamment celles qui sont frontalières dont le niveau d'équipement est assez faible et n'offre pas des conditions d'accueil appropriées et des services de qualité ni pour les passagers ni pour les investisseurs. À ce propos, les deux points de passage frontaliers sont peu équipés en points d'hygiène, en aires de repos et en points de commerce, et ce malgré les flux de personnes déclarés quotidiennement. En réalité les points d'entrées terrestres du pays ne sont pas pris en charge par un organisme spécifique comme c'est le cas de l'Office de l'aviation civile et des aéroports (OACA) pour les points entrés aériens et l'Office de la marine marchande et les ports pour les entrées maritimes. Ainsi, l'une des conditions essentielles pour rendre les régions frontalières du pays attractives serait la création d'une institution qui aura comme première activité de viabiliser et de mettre à niveau les 11 points de passage terrestre du pays dont ceux du Kef.



## 4. Problématique de développement du gouvernorat

Le diagnostic global et sectoriel a permis d'identifier la problématique de développement de la région de Kef qui a été validée conjointement par de nombreux participants au processus PREDD. Les éléments de cette problématique peuvent être synthétisés comme suite :

Le gouvernorat de Kef couvre une superficie de 5 100 km<sup>2</sup> et compte en 2014 une population de 243 156 habitants soit une densité moyenne de 54 habitants au km<sup>2</sup> contre 67 habitants au km<sup>2</sup> au niveau national. Le taux d'urbanisation de la population (56,4 %) demeure en dessous de la moyenne nationale (67,8 %) alors que la population rurale reste relativement importante (43,6 %) et dispersée sur de vastes territoires ruraux notamment en zones forestières. L'accroissement de la population du gouvernorat est négatif, et ce depuis les années 1990 avec une moyenne annuelle de - 0,62 % pour la période 2004-2014. Cette baisse continue de la population régionale s'explique d'une part par la faiblesse du taux de fécondité et d'autre part par l'émigration et l'exode massif vers les régions de l'Est du pays (notamment le Grand Tunis) et vers l'étranger. Le mouvement d'exode qui touche essentiellement la population en âge de travailler, surtout les jeunes, se traduit par un vieillissement de la population (la catégorie des plus de 60 ans représente 15,53 % contre 11,38 % pour toute la Tunisie) et par une tendance lourde, à l'instar des autres gouvernorats du Nord-Ouest, de dépeuplement du gouvernorat avec des conséquences négatives évidentes pour son développement.

La région du Kef dispose d'importantes potentialités naturelles, d'un riche patrimoine archéologique et culturel et d'une position frontalière avec l'Algérie qui constituent normalement des atouts non négligeables pour son développement. Toutefois, en dépit de certains progrès réalisés par rapport aux années 1960 en termes d'infrastructure de base, d'éducation, de santé et de baisse de la pauvreté absolue, le gouvernorat demeure dans l'ensemble une région défavorisée avec un indice de développement régional (0,40) parmi les plus faibles du pays en 2015 et un classement au 17<sup>e</sup> rang sur les 24 gouvernorats du pays.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation paradoxale de ce gouvernorat dont notamment :

- L'épuisement progressif des ressources minières de la région, dont les délégations les plus touchées (Jerissa, Kalaat Snan, Kalaat Khasba) n'ont pas bénéficié d'un véritable programme de reconversion permettant de créer de nouvelles activités économiques et des sources de revenus alternatives pour les populations locales qui ont été contraintes de prendre le chemin de l'exode et de l'émigration.
- Pendant les trois premières décennies de développement (1960, 1970 et 1980), l'Etat a maintenu les prix agricoles à un niveau assez bas notamment pour les produits de base (céréales, lait...) ce qui a fortement pénalisé le développement des régions à dominante agricole dont celle du Kef. En effet, pendant cette période, les prix à la production des principaux produits agricoles étaient systématiquement fixés par l'Etat à un niveau peu incitatif pour les agriculteurs qui, en plus, devaient livrer leur production à des organismes de collecte publics, l'office des céréales pour les céréales et la Société Tunisienne d'Industrie laitière (STIL) pour le lait, etc. Cette politique, biaisée en faveur de la population urbaine, visait la maîtrise (compression) des prix et des salaires et ainsi la compétitivité des activités urbaines (industrie et tourisme principalement) et se traduisait par des prix peu rentables pour les agriculteurs. Ces trois décennies avaient donc été fatales pour le Kef où la céréaliculture était et demeure la principale activité.
- À l'instar du reste du Nord-Ouest du pays, le gouvernorat du Kef est dans une certaine mesure victime de la fameuse « vocation céréalière » de la région du Nord-Ouest dont la monoculture céréalière mécanisée perpétue le modèle extensif colonial et témoigne des difficultés structurelles à l'intensification. La prépondérance de l'assolement céréalière avec jachères est la conséquence « d'une inertie structurelle liée à la prépondérance des grandes exploitations extensives de tradition coloniale et au comportement vivrier des petites exploitations familiales ». Une des principales conséquences de cette vocation céréalière de la région et le maintien du drainage systématique des richesses au profit du littoral et le maintien depuis très longtemps des « rapports de dépendance et de domination par l'agglomération tunisoise ». Le processus de transfert



du surplus agricole en dehors de la région a continué contribuant ainsi au déficit de la région en matière d'épargne locale et d'investissement privé ce qui constitue une contrainte majeure pour la diversification de l'économie de la région et pour son développement en général<sup>19</sup>.

- Le gouvernorat du Kef n'avait bénéficié d'aucun programme structurant ou d'une quelconque attention particulière en matière de développement depuis l'Indépendance. Au contraire, il avait vu sa position s'affaiblir petit à petit jusqu'au point de la marginalisation. La politique des pôles régionaux de développement des années soixante et même celle plus actuelle qui a touché les gouvernorats voisins tels que Kasserine, Beja et Jendouba a ignoré le gouvernorat du Kef ; de ce fait aucun projet d'envergure, non agricole, n'y avait été réalisé.
- Les insuffisances au niveau de divers services publics, des moyens de transport et de communication et de la formation professionnelle, ainsi que d'autres contraintes institutionnelles, rendaient le gouvernorat peu attractif pour les investisseurs privés à telle enseigne que les incitations offertes par le code d'incitation aux investissements pour les zones géographiques prioritaires (dont le Kef fait partie) n'ont pas suffi pour compenser ces insuffisances. Pour la période 1987-2010, le gouvernorat du Kef a fait partie du groupe des six gouvernorats qui ont enregistré les performances les plus faibles en matière d'investissement privé : moyenne de 3 500 dinars par habitant ce qui est largement en dessous de la moyenne nationale (6 144 dinars). Quant à l'investissement public par habitant (5 574 dinars), le gouvernorat se place juste après Tozeur et Gafsa, ce qui témoigne de l'important effort consenti par l'État au profit de cette région, mais qui ne semble pas avoir eu un impact significatif sur le développement de la région et sur son attractivité pour l'investissement privé dans la mesure où l'essentiel de l'effort en matière d'investissement public a porté sur l'amélioration des conditions de vie.
- Comme les autres régions frontalières du pays, la région du Kef est demeurée un simple point de passage de personnes ou de marchandises entre la Tunisie et l'Algérie. Elle a manqué d'attractivité non seulement pour les investisseurs algériens, mais également pour les passagers. Seules l'activité informelle et la contrebande prospèrent et contribuent dans une certaine mesure à soulager la situation socio-économique d'une importante frange de la population.

Le faible développement du tissu économique se traduit actuellement par la faiblesse de la polarisation et de l'intégration du territoire du gouvernorat. Ceci est le résultat de plusieurs facteurs dont notamment la marginalisation de la ville du Kef qui ne joue plus son rôle de véritable pôle régional rayonnant sur toute sa région, comme il l'avait fait au paravent, la stagnation voire la régression des autres villes chef-lieu des délégations (Tajerouine, Dahmani, Nébeur, Jerissa, Essers) et enfin la faiblesse du réseau routier de la région dont la plupart des routes n'assurent pas les conditions nécessaires de sécurité et de rapidité et ne facilitent pas par conséquent les flux avec les différents pôles de développement du pays. Le problème d'intégration territoriale concerne en particulier, les délégations frontalières de l'Ouest du gouvernorat (Sakiet Sidi Youssef et Kalaat Snan) dont le caractère rural et l'enclavement constituent un obstacle au développement.

**En conclusion** on peut dire qu'en dépit de son passé (rôle historique de la ville du Kef), de ses ressources et de son potentiel de développement, le gouvernorat du Kef conserve le profil d'une région de l'intérieur dont les indicateurs de développement sont parmi les plus faibles du pays. Cette situation est le résultat d'un lent processus de marginalisation qui relève non seulement de la politique globale de développement, mise en œuvre depuis plusieurs décennies, mais également du rôle peu entreprenant, voire inhibiteur (transfert du surplus de la céréaliculture vers l'extérieur) des acteurs locaux. La relance du processus de développement de la région implique nécessairement l'élaboration d'une vision stratégique pour un développement durable de la région ainsi que l'identification des conditions-cadres pour sa mise en œuvre.

<sup>19</sup> Dans son étude « Propositions pour l'élaboration d'un plan de développement régional de la région du Nord-Ouest de la Tunisie » (COGEDRAT, 1983), Habib Attia a mis en exergue la problématique de la « vocation céréalière » du Nord-Ouest et ses conséquences négatives sur la région.



## 5. Vision stratégique et conditions cadre pour le développement futur du gouvernorat

Le plan régional d'environnement et de développement durable du gouvernorat du Kef vise à favoriser l'émergence dans la région d'une nouvelle dynamique de développement économique et social soutenue par les pouvoirs publics et prise en charge par les acteurs locaux. Elle s'inscrit dans une perspective de progrès, d'équité et de durabilité. Pour ce faire, il convient en premier lieu de créer les conditions-cadres pour une diversification non seulement de la structure économique de la région, mais également de l'activité agricole, et ce afin de réduire l'emprise de la monoculture céréalière sur l'économie régionale. À ce propos, les potentialités pour une diversification et une intensification des systèmes de production agricoles ainsi que pour le développement des activités industrielles et touristiques dans la région sont tout à fait évidentes. Il convient également de favoriser une meilleure intégration de la région dans son environnement national et international, et ce à travers un aménagement adéquat de son territoire et son équipement par une infrastructure de qualité, indispensable pour améliorer la compétitivité de la région et par conséquent son attractivité des investissements privés notamment dans le domaine industriel et touristique.

La perspective d'une nouvelle dynamique de développement de la région implique une nouvelle vision de l'aménagement du territoire s'appuyant sur deux objectifs d'aménagement :

### La promotion d'une organisation territoriale en pôles et territoires connectés entre eux

Cette organisation permettra de corriger le manque d'intégration entre les différentes délégations de la région par une répartition équilibrée des équipements, le renforcement des infrastructures de transport et le maillage du territoire autour d'un pôle régional structurant (la ville du Kef) et de pôles sous-régionaux ; chaque sous-région constitue un territoire pertinent pour la mise en place d'un projet de développement local adapté à ses enjeux spécifiques. Sur le plan industriel, deux principaux pôles industriels peuvent être envisagés :

- Celui de la ville du Kef axé sur des industries agroalimentaires (IAA), ITHC et IEEE. Les IAA envisagées transformeront les produits agricoles provenant de diverses zones agricoles de la région,
- Celui du pôle Tajerouin, Dahmani et Jerissa spécialisé dans les industries de matériaux de construction.

### L'intégration et l'ouverture de la région sur son environnement national et international (Algérie)

Les liaisons fortes seront nécessaires pour assurer l'intégration de la région à l'espace national, permettre de développer les complémentarités avec les gouvernorats limitrophes et faciliter les échanges avec l'Algérie. Ces liaisons seront assurées par des axes de transport et d'échanges de différents niveaux d'importance :

- Un axe d'intégration nationale et mondiale (en direction de la capitale) et d'ouverture sur l'Algérie,
- Des axes de complémentarité inter-régionales notamment en direction de Tabarka dans le Nord-Ouest, d'Enfidha et le Sahel (futur pôle de développement) et de Kasserine et le Centre-Ouest.

Partant de cette vision prospective du développement de la région du Kef, le PREDD constitue un cadre de référence permettant à cette dernière de :

- Organiser et piloter sa dynamique de développement économique et social dans le cadre d'une gouvernance locale s'inscrivant dans le processus de décentralisation du pays ;
- Négocier avec les pouvoirs publics sa stratégie de développement en termes d'orientations et d'actions prioritaires et spécifiques de la région dans le cadre du projet global du pays ;
- Faire valoir ses potentialités et ses atouts en vue d'assurer un meilleur positionnement et attractivité par rapport à un environnement national et international de plus en plus marqué par la concurrence entre les territoires.



L'initiation d'un processus de développement régional durable sur la base de la vision stratégique ci-dessus, nécessite au préalable un certain nombre de conditions-cadre dont :

- Rétablir la sécurité et la paix civile en éradiquant le terrorisme du gouvernorat du Kef et de ses massifs montagneux.
- Adapter une véritable politique publique de développement régional avec des choix stratégiques concertés permettant à chaque région d'initier sa propre dynamique de développement conformément à ces choix.
- Initier une nouvelle gouvernance locale s'inscrivant dans une démarche de démocratisation et de décentralisation nécessitant une mobilisation et une implication effective des acteurs locaux dans la prise de décision relative au développement de la région.
- Assurer un pilotage stratégique du processus de développement régional assuré par des institutions locales appropriées et disposant de moyens d'action et des ressources humaines compétentes en matière de veille, d'analyse et de planification stratégiques.
- Assurer une dynamique d'ouverture sur l'espace économique régional (Nord-Ouest), national et international appuyée par une stratégie de marketing territorial visant à accroître l'attractivité de la région notamment par rapport aux investissements extérieurs.



## 6. Le plan d'action

Dans le but de mettre en œuvre, la vision et les orientations stratégiques du PREDD du gouvernorat du Kef, un plan d'action a été élaboré avec une approche participative. Ce plan comporte deux types de projets ; deux projets à caractère régional d'appui au développement et des projets à caractère sectoriel au nombre de soixante un (61) repartis sur les huit axes prioritaires retenus par la région.

**Tableau 22 : Répartition par secteur des projets prévus par le plan d'action du PREDD**

Secteur	Nombre de projets
Niveau régional	2
Agriculture	11
Industrie	9
Tourisme	1
Services	6
Éducation, enseignement supérieur, formation professionnelle et recherche-développement	4
Environnement	13
Aménagement du territoire et de l'infrastructure	12
Partenariat avec l'Algérie	5
<b>Total</b>	<b>63</b>

### 6.1 Projets à caractère régional

La première orientation stratégique concernant l'élaboration du PREDD consiste à veiller à la cohérence d'ensemble des projets et plans d'action proposés pour l'avenir. Dans ce cadre, il est proposé un projet de création au niveau régional d'une Agence Régionale de Développement Economique et Social (ARDES) disposant d'un pouvoir de décision et de moyens humains et matériels suffisants pour servir de principal coordinateur et planificateur au niveau du gouvernorat en matière de développement économique. Également, la création d'une Banque régionale de développement (BRED) qui peut servir plusieurs régions (par exemple les quatorze gouvernorats de l'intérieur ou ceux du Nord-Ouest) est jugée très utile en vue d'apporter un appui en matière de financement de projets. Leurs coûts sont estimés comme suit :

**Tableau 23 : Coûts des projets à caractère régional en millions de dinars**

Projet	Coût (MD)
Création d'une Agence de Développement Régional, Economique et Social (ADRES)	1
Création d'une Banque régionale de Développement (BRED)	1 150
<b>Total</b>	<b>1 151</b>

### 6.2 Projets à caractère sectoriel

**Pour le secteur agricole** : en dépit de ses limites actuelles, l'agriculture pourrait jouer un rôle plus important dans le développement de la région. Pour ce faire, quatre principales orientations stratégiques ont été formulées en vue de dynamiser ce secteur vital pour le développement de la région. Il s'agit des orientations suivantes :



- Diversification des systèmes de production
- Amélioration et développement du secteur céréalier
- Protection des ressources naturelles
- Amélioration de la gouvernance du secteur

En vue d'opérationnaliser ces orientations stratégiques, le plan d'action prévoit en matière d'agriculture la réalisation de onze projets dont quatre concernent les systèmes de production ; un relatif au secteur céréalier ; deux portent sur les ressources naturelles et quatre touchent la gouvernance du secteur. La réalisation de ces projets implique, en plus des agriculteurs, les administrations chargées du développement agricole, celles chargées du développement régional et du financement ainsi que les organisations professionnelles et organisations de base des agriculteurs.

**Pour le secteur industriel :** Les orientations stratégiques en matière d'industrie visent à réussir l'émergence d'un réel tissu industriel dans le gouvernorat du Kef. Pour ce faire, trois orientations stratégiques dans ce domaine ont été retenues :

- Amélioration de l'attractivité de la région pour les activités industrielles,
- Mise en place d'institutions régionales appropriées qui soient capables de dynamiser le secteur industriel dans la région,
- Développement de pôles industriels attractifs disposant d'une infrastructure appropriée et valorisant les ressources de la région.

En vue d'opérationnaliser ces orientations stratégiques, le plan d'action en matière d'industrie prévoit onze projets répartis comme suit : deux projets relatifs à l'amélioration de l'attractivité de la région au profit de l'industrie ; quatre projets relatifs à la mise en place d'institutions régionales capables de dynamiser le secteur et cinq projets concernant le développement de pôles industriels attractifs. Le plan se fixe comme objectif l'édification, durant les dix prochaines années, de plus de cent nouvelles entreprises employant dix mille salariés articulées autour de deux à trois pôles, à savoir par ordre d'importance ceux de la ville du Kef, du triangle Tajerouine Dahmani Jerissa (TDJ) et Essers.

**Pour le secteur du tourisme,** la principale orientation pour ce secteur concerne la mise en place d'un programme régional de promotion du tourisme : tourisme alternatif mettant en valeur les richesses historiques et culturelles et la splendeur naturelle du Kef ; produits touristiques destinés aux visiteurs algériens, qu'ils soient de passage ou venus principalement pour le Kef.

En vue d'opérationnaliser cette orientation stratégique, le plan d'action prévoit en matière de tourisme un projet intégré portant sur : i) la mise en valeur des sites archéologiques ; ii) la conception de produits touristiques qui répondent aux exigences d'un tourisme écologique développé et pour valoriser les flux des passagers algériens ; iii) la création d'un complexe hôtelier de 300 lits et de campings y compris un camping municipal, iv) création d'une école hôtelière pour le développement des compétences spécialisées dans le domaine du tourisme, plus particulièrement le tourisme culturel.

**Pour le secteur des services,** les orientations stratégiques dans ce domaine concernent :

- Amélioration du système de santé dans la région du Kef,
- Intégration de l'économie parallèle dans le circuit légal en favorisant son rôle d'école de formation d'entrepreneurs,
- Mise à niveau de l'infrastructure TIC de la région,
- Mise à niveau du système de transport en favorisant les transports collectifs et durables.

En vue d'opérationnaliser ces orientations stratégiques, le plan d'action prévoit en matière de services six projets répartis comme suit : trois projets pour l'amélioration du secteur de la santé, un projet pour la création d'espaces dédiés aux commerces non organisés, un projet pour l'amélioration du réseau de télécommunication et un projet pour le développement du réseau de chemins de fer.



**Pour le secteur de l'éducation, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et la recherche et développement (R&D), les orientations stratégiques dans ce domaine concernent :**

- Lutte contre l'Abandon scolaire et contre l'analphabétisme et l'illettrisme,
- Refonte totale du système de formation et d'éducation à tous les niveaux, compte tenu des besoins et de la stratégie de la région,
- Orientation du système éducatif et de la formation vers les besoins en compétences des entreprises en se basant sur un partenariat effectif entre les employeurs et les établissements de formation, d'enseignement supérieur et de recherche,
- Mise en cohérence du développement des compétences avec les objectifs de développement économique et social de la région,
- Mise en place d'un système de suivi-évaluation des divers cycles et établissements de l'enseignement et de la formation,
- Renforcement de la place et du rôle de la R&D dans les établissements universitaires.

En vue d'opérationnaliser ces orientations, le plan d'action prévoit en matière d'éducation, d'enseignement supérieur, de formation professionnelle et de recherche-développement quatre projets répartis comme suit : un projet portant sur la création d'un observatoire universitaire régional (orienté vers l'efficacité en matière d'employabilité des diplômés), un projet portant sur un programme de lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme, un projet portant sur la mise à niveau des centres de formation professionnelle et des établissements universitaires et un projet pour la promotion de la formation continue.

**Pour le secteur de l'environnement, les orientations stratégiques pour ce secteur concernent :**

- Promotion d'une gestion intégrée des déchets,
- Amélioration de la performance de la collecte et du traitement des eaux usées communales,
- Promotion de l'assainissement des eaux usées domestiques en milieu rural,
- Promotion d'une meilleure gouvernance des carrières dans le gouvernorat,
- Restructuration et renforcement des organes régionaux en charge de l'environnement dans le gouvernorat,
- Développement de l'écocitoyenneté.

En vue d'opérationnaliser ces orientations stratégiques, le plan d'action prévoit en matière d'environnement treize projets répartis comme suit : cinq projets relatifs à la promotion d'une gestion intégrée des déchets ; trois projets visant à améliorer la performance de la collecte et du traitement des eaux usées communales et l'instauration progressivement de modèles de gestion des eaux usées en milieu rural ; deux projets visant la promotion d'une meilleure gouvernance des carrières dans le gouvernorat ; un projet visant la restructuration et le renforcement des organes en charge de l'environnement dans le gouvernorat ; et un projet relatif à la conception et la mise en œuvre d'un programme régional de promotion de l'écocitoyenneté.

**Pour le secteur de l'aménagement du territoire et de l'infrastructure, les orientations stratégiques concernent :**

- Renforcement de la polarisation du territoire régional,
- Renforcement de l'intégration régionale et l'articulation nationale et internationale par les infrastructures de transport et logistiques,
- Revitalisation et intégration régionale des zones rurales,
- Adaptation des outils d'orientation, de planification et de coopération pour assurer l'efficacité des actions.

En vue d'opérationnaliser ces orientations stratégiques, le plan d'action prévoit en matière d'aménagement de territoire et d'infrastructure douze projets répartis comme suit : quatre projets concernant le renforcement de la polarisation du territoire régional, deux projets visant à assurer l'intégration régionale et l'articulation de la région à son environnement national et international à travers les infrastructures de transport et de logistique, deux projets concernant la revitalisation et l'intégration régionale des zones rurales et quatre projets relatifs à l'adaptation des outils d'orientation, de planification et de coopération en matière d'aménagement et d'équipement de la région.



**Pour le partenariat entre la Tunisie et l'Algérie**, deux orientations stratégiques sont retenues :

- Mise à niveau des points de passage douaniers et des zones frontalières environnantes ;
- Initiation et renforcement des relations du Kef avec les zones algériennes limitrophes.

En vue d'opérationnaliser ces orientations stratégiques, le plan d'action prévoit en matière de partenariat avec l'Algérie cinq projets répartis comme suit : un projet pour le renforcement des capacités de la région en matière de coopération décentralisée, un projet pour la création d'espaces économiques aux points de passage ; un projet pour le développement d'activités touristiques autour des points de passage douaniers ou dans les zones environnantes ; un projet pour le développement de centres de soin dans les zones environnantes des points de passage douanier et un projet pour le développement de complexes sportifs dans les zones frontalières.

### 6.3 Complémentarité entre les projets

En dépit du fait que la présentation des projets a été faite par secteur, il convient de signaler que le plan d'action du PREDD a été élaboré avec une approche intégrée qui tient compte à la fois de :

- La complémentarité entre les projets à caractère régional et les projets à caractère sectoriel dans la mesure où les premiers constituent l'instrument de pilotage et d'appui à toute la stratégie de développement régional telle que définie par le PREDD et les seconds constituent les instruments d'action pour l'opérationnalisation de cette stratégie.
- La complémentarité entre les projets des différents secteurs y compris en termes de pertinence, de justificatif et de contenu. D'ailleurs, l'identification des différents projets sectoriels a été faite à travers une concertation élargie impliquant non seulement les acteurs directement concernés par le secteur, mais également les autres acteurs.
- La complémentarité entre les secteurs à caractère productif (agriculture, industrie et services) et les secteurs horizontaux qui constituent les conditions-cadres pour l'initiation d'une véritable dynamique de développement régional durable. À ce propos, les projets visant la mise à niveau du secteur de l'aménagement du territoire et de l'infrastructure représentent le point de départ pour tout le processus de développement régional.
- La contribution des différents projets à caractère régional et sectoriel à la concrétisation de la vision et orientations stratégiques retenues par le PREDD. De ce fait, l'identification et la conception des projets ont tenté de répondre aux objectifs et aux exigences de cette vision notamment en ce qui concerne l'initiation d'un processus de développement régional durable et intégré.

### 6.4 Estimation du coût global du plan d'action du PREDD

Le coût estimatif global du plan d'action du PREDD est d'environ 5 311,4 millions de dinars. Cette estimation du coût est une approximation, la mise en œuvre du plan d'action prévoit une étude de faisabilité préalable permettant de préciser davantage les coûts des projets.

**Tableau 24 : Coûts globaux des projets par secteur**

Secteur	Coût estimé en MD
Agence de développement régional économique et social (ADRES)	1
Banque régionale de développement (BRED)	1 150
Agriculture	322
Industrie	113,7
Tourisme	28
Services	250,9
Éducation, enseignement supérieur, formation professionnelle et recherche-développement	7
Environnement	85,45
Aménagement du territoire et infrastructure	3 216,3*
Partenariat avec l'Algérie	137
<b>Coût total</b>	<b>5 311,4</b>

\* Constitués essentiellement d'importants projets d'infrastructure à caractère national.



## 6.5 Liste détaillée des projets selon secteur et coût estimatif

Intitulé du projet	Coût (MD)
<b>I. Projet à caractère régional (2 projets)</b>	<b>1151</b>
Agence de Développement Régional, Économique et Social (ADRES)	1
Banque Régionale de Développement (BRED)	1 150
<b>II. Agriculture (11 projets)</b>	<b>322</b>
Développement de l'Arboriculture	50
Développement de l'Agriculture biologique	10
Développement de l'Élevage	5
Développement et Intensification des Périmètres Irrigués	12
Amélioration de l'Itinéraire technique de la Céréaliculture	12
Développement d'un Programme régional de CES et Mobilisation des Eaux	90
Développement d'un Programme régional de Gestion participative et Durable des Forêts	80
Programme pilote de vulgarisation avec partenariat public et privé et développement de la Recherche/Formation	11
Mise en place d'un programme de remembrement des terres agricoles	5
Programme régional d'entretien des équipements agricoles	11
Rôle de Rayonnement des SMVDA	36
<b>III. Industrie (11 projets)</b>	<b>113,7</b>
Création et réhabilitation des ZI et de construction de locaux industriels	39,4
Alimenter la ville du Kef par le gaz naturel.	70
Projet d'appui institutionnel aux structures publiques en vue d'améliorer le climat des affaires au Kef	1
Élaboration d'une étude de positionnement stratégique de la Société du Complexe Industriel et Technologique du Kef (SCITKEF)	0,8
Conception d'une stratégie de développement des filières agroalimentaires.	0,5
Conception d'une stratégie de développement et de valorisation industrielle des produits forestiers (bois, plantes aromatiques, apiculture, etc.).	0,5
Élaboration d'une étude d'évaluation industrielle des gisements de matériaux et substances utiles, notamment les gisements en pierre marbrière.	0,5
Développement d'une stratégie de développement de filières totalement exportatrices au Kef dans les industries ITHC, IMEE, services offshore, etc.	0,5
Mise à jour du projet d'extraction et de transformation du phosphate de Sra Ouertène au Sud du gouvernorat du Kef	0,5
<b>IV. Tourisme (1 projet)</b>	<b>28</b>
Mise en place d'un projet intégré pour la promotion et le développement du tourisme dans le gouvernorat du Kef	28
<b>V. Services (6 projets)</b>	<b>250,9</b>
Mise à niveau de la capacité des hôpitaux publics du Kef	27,8
Étude de faisabilité de faculté de médecine	1,1
Polyclinique privée	20
Création d'espaces dédiés aux commerces non organisés	2
Améliorer les réseaux de télécommunication	40
Développement du chemin de fer	160
<b>VI. Éducation, enseignement supérieur, formation professionnelle et recherche-développement (4 projets)</b>	<b>7</b>
Observatoire régional universitaire	1
Programme de lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme	2
Mise à niveau des centres de formation professionnelle et des établissements universitaires	2
Promotion de la formation continue	2



<b>I. Environnement (13 projets)</b>	<b>85,45</b>
Aménagement d'une décharge contrôlée	20,3
Conception et mise en œuvre d'un programme de tri des déchets ménagers	32
Conception et mise en œuvre d'un programme régional de recyclage et de valorisation des déchets	1,75
Conception et mise en œuvre d'un programme régional de gestion des déchets spéciaux	1,8
Conception et mise en œuvre d'un programme régional de gestion des déchets en milieu rural	2,25
Conception et mise en œuvre d'un programme régional de mise à niveau des réseaux communaux de collecte des eaux usées	3,25
Création de deux stations d'épuration des eaux usées à Dahmani et Tajerouine	12,25
Conception et mise en œuvre d'un programme de valorisation des produits des stations d'épuration.	1,65
Conception et mise en œuvre d'un programme régional d'assainissement des eaux usées domestiques en milieu rural.	3,8
Élaboration d'un plan directeur d'exploitation des carrières	0,25
Conception et mise en œuvre d'un programme régional de réhabilitation des carrières abandonnées	2,75
Création d'une structure régionale d'observation, de suivi et de gouvernance de l'environnement et du développement durable	2,25
Conception et mise en œuvre d'un programme régional de promotion de l'écocitoyenneté	1,15
<b>VIII. Aménagement du territoire et infrastructure (12 projets)</b>	<b>3216,35</b>
Programme de renforcement du pôle régional (ville du Kef)	150
Programme de promotion des pôles sous régionaux	52
Programme de mise à niveau des centres locaux	105
Plan directeur de la voirie structurante et du transport de l'agglomération du Kef	25,4
Programme de connexion de la région à son environnement national et internationale par les infrastructures de transport	1280
Programme de renforcement de l'infrastructure interrégionale et régionale de transport	830
Programme de promotion des centres d'appui à l'économie rurale	112
Programme d'intégration régionale des zones rurales	160
Élaboration des schémas de cohérence de l'agglomération du Kef	0,150
Élaboration des stratégies et des plans communaux de développement	0,500
Élaboration et mise en œuvre de la stratégie foncière régionale	500,3
Création de l'agence intercommunale d'urbanisme	1
<b>IX. Partenariat avec l'Algérie (5 projets)</b>	<b>137</b>
Renforcement des capacités pour favoriser la coopération décentralisée	6
Création d'espaces économiques aux points de passage	6
Développement d'activités touristiques autour des points de passage douaniers ou dans les zones environnantes	45
Développement de centres de soin dans les zones environnantes des points de passage douanier	40
Développement de complexes sportifs dans les zones frontalières	40
<b>Total (63 projets)</b>	<b>5 311,4</b>



## Liste des abréviations

<b>ADRES</b>	Agence de développement régional économique et social
<b>AFI</b>	Agence foncière industrielle
<b>ANETI</b>	Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant
<b>ANPE</b>	Agence nationale de protection de l'environnement
<b>APII</b>	Agence de Promotion de l'industrie et de l'innovation
<b>ARRU</b>	Agence de réhabilitation et de rénovation urbaine
<b>BFPME</b>	Banque de financement des petites et moyennes entreprises
<b>BRED</b>	Banque régionale de développement
<b>BTP</b>	Brevet de technicien professionnel
<b>CAP</b>	Certificat d'aptitude professionnelle
<b>CGDR</b>	Commissariat général au développement régional
<b>CIOK</b>	Ciment Om EL Khilil
<b>CIRTA</b>	Société céramique du Kef
<b>COGEDRAT</b>	Commissariat général au développement régional et à l'aménagement du territoire
<b>CRA</b>	Centre de rayonnement agricole
<b>CRDA</b>	Commissariat régional au développement agricole
<b>CTV</b>	Cellule territoriale de vulgarisation
<b>DDR</b>	Direction de Développement Régional
<b>DTN</b>	Dinar tunisien
<b>ESA</b>	École supérieure d'agriculture
<b>ETE</b>	Entreprises totalement exportatrices
<b>FOPRODI</b>	Fonds de la promotion et de la décentralisation industrielle
<b>FTT</b>	Faïencerie Tunisienne de Tajerouine
<b>GDA</b>	Groupement de développement agricole
<b>GIZ</b>	Coopération allemande au développement
<b>Ha</b>	Hectare
<b>IAA</b>	Industrie agroalimentaire
<b>ICH</b>	Industrie chimique
<b>IDE</b>	Investissements directs étrangers
<b>IDH</b>	Indice de développement humain
<b>IDR</b>	Indicateur de développement régional
<b>IEEE</b>	Industries électriques, électroniques et de l'électroménager
<b>IMCCV</b>	Industrie des matériaux de construction, de la céramique et du verre
<b>INS</b>	Institut national de la statistique
<b>ITCEQ</b>	Institut tunisien de la compétitivité et des études quantitatives
<b>ITH</b>	Industrie du textile et de l'habillement
<b>MARH</b>	Ministère de l'Agriculture et des Ressources hydrauliques
<b>MD</b>	Million de Dinar
<b>MDICI</b>	Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale



<b>MDRP</b>	Ministère du Développement régional et de la Planification
<b>MT/BT</b>	Moyenne tension/basse tension
<b>OACA</b>	Office de l'aviation civile et des aéroports
<b>ODCO</b>	Office de Développement du Centre-Ouest
<b>ODNO</b>	Office de Développement du Nord-Ouest
<b>ODS</b>	Office de Développement du Sud
<b>ONAS</b>	Office national d'assainissement
<b>PME</b>	Petite et moyenne entreprise
<b>PNAFN</b>	Programme national d'Aide aux Familles nécessiteuses
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>PPE</b>	Programme tuniso-allemand pour l'environnement
<b>PPI</b>	Périmètres publics irrigués
<b>PREDD</b>	Plan régional d'environnement et de développement durable
<b>QX</b>	Qintaux
<b>RGH</b>	Recensement général de la population
<b>UMA</b>	Union du Maghreb arabe
<b>SAU</b>	Superficie agricole utile
<b>SCITEKEF</b>	Société complexe industriel et technologique du Kef.
<b>SDATN</b>	Schéma d'aménagement du territoire national tunisien
<b>SICAR</b>	Société d'investissement à capital risque
<b>SMVDA</b>	Société de mise en valeur agricole
<b>SNAT</b>	Schéma national d'aménagement du territoire
<b>SODINO</b>	Société de développement et d'investissement du Nord-Ouest
<b>SOGYD</b>	Société de gypse et dérivés
<b>SOSTEM</b>	Société des eaux minérales
<b>STEG</b>	Société tunisienne de l'électricité et du gaz
<b>STIL</b>	Société tunisienne d'industrie laitière
<b>TPE</b>	Très petite entreprise
<b>TRE</b>	Table ronde économique
<b>TREKEF</b>	Table ronde économique du Kef



## Éléments de bibliographie

- Ali Abaab (1999) : Modernisation agricole et ses effets sur les systèmes agricoles : cas de la région de Sidi Bouzid en Tunisie centrale, Thèse de Ph.D d'économie agricole, publication de l'Université de Gent, Belgique, 1999, 331 p.
- Ali Abaab, Mohamed Elloumi, Chokri Mezghanni (2000) : Le développement rural en Tunisie : Politique et mutation de l'espace et de l'économie rurale. Contribution à l'ouvrage collectif du réseau RAFAC (CIHEAM-IAMM) : Agriculture familiale et développement rural en Méditerranée, Khartala, pp. 449-500
- BAD (2014) : Politique industrielle au service d'un développement territorial équilibré en Tunisie, Note économique, 29 p.
- CRDA du Kef (2016) : Budget économique agricole du Kef 2016, 27 p.
- CRDA du Kef (2014) : Stratégie régionale pour le développement agricole 2015-2020, 72 P.
- COGEDRAT (1986) : Plan de développement régional du Nord-Ouest de la Tunisie, rapport de diagnostic, 222 p.
- Ezzedine Makhoulouf (1968) : Structures agraires et modernisation de l'agriculture dans les plaines du Kef, les unités coopératives de production, Université de Tunis, CERES, 261 p.
- Habib Attia (1983) : Propositions pour l'élaboration d'un plan de développement régional de la région du Nord-Ouest de la Tunisie, CGDR, 103 p.
- Habib Attia (1986) : Problématique du développement du Nord-Ouest tunisien, In Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, N° 41- 42, 1986. pp. 264-280.
- Hafedh Sethom et Ahmed Kassab (1981) : les régions géographiques de la Tunisie, Facultés des sciences humaines, PUT, vol XII, 100 p.
- Hafedh Sethom (1992) : Pouvoir urbain et paysannerie en Tunisie, Qui sème le vent récolte la tempête, CERES productions, Fondation nationale de la recherche scientifique, 393 p.
- Institut national de la statistique (2015) : Statistiques issues du répertoire national des entreprises, 2015, 87 p.
- Institut national de la statistique (2016) : Recensement général de la population du gouvernorat du Kef de 2014, 128 p.
- Jean Poncet (1966) : L'expérience des « unités coopératives de production » dans la région du Kef (Tunisie), In Revue Tiers-Monde, tome 7 n° 27. pp. 567-580.
- Ministère de l'Éducation nationale (2011) : Statistiques de l'éducation, année 2010-2011, p.24.
- Ministère de l'Éducation nationale (2015) : Statistiques scolaires, année 2014-2015, p.278
- Ministère de l'Éducation nationale (2016) : Plan stratégique du secteur de l'éducation 2016-2020, p. 244.
- Ministère du Développement régional et de la Planification (2012) : Indicateurs de développement régional, 15 p.
- Ministère de l'Environnement et du développement durable (2006) : Programme d'action régional de lutte contre la désertification du gouvernorat du Kef, 110 p.
- Ministère de l'Environnement et du Développement durable/GTZ (2009) : Étude stratégique sur « Développement durable et agriculture dans les gouvernorats de Gabès, Sidi Bouzid, Nabeul, le Kef et Bizerte », rapport du gouvernorat du Kef, 153 p.
- Mongi Boughzala et al (2010) : Dynamique de l'emploi dans les gouvernorats du Kef et de Gafsa : identification des opportunités et des obstacles relatifs à la création d'emplois, 153 p.
- Office de Développement du Nord-Ouest/DDR (2016) : Rapport de la première phase d'élaboration du plan quinquennal 2016-2020 (diagnostic),
- Office de Développement du Nord-Ouest (2015) : Plan quinquennal (2016-2020) du Nord-Ouest : phase diagnostic, 75 p.
- Office de Développement du Nord-Ouest (2014) : gouvernorat du Kef en chiffres 2013, 138 p.
- PNUD (2004) : Stratégie de réduction de la pauvreté, étude du phénomène de la pauvreté en Tunisie, 115 p.
- Zidi F. (2013) : Politiques économiques et disparités régionales en Tunisie : une analyse en équilibre général micro simulé.

Fruit d'un partenariat et d'une participation active de la part de nombreux acteurs, le présent document a vu le jour grâce à : i) **un pilotage méthodologique et scientifique** assuré par le Prof. Ali ABAAB et Mme Aida TARHOUNI (GIZ); ii) **un appui institutionnel et logistique** de la part de Mehdi Bata (ODNO/DDR) et Fethia Ben Ayed (CA); iii) **une expertise scientifique et technique** assurée par les consultants Prof. Mongi Boughzala, Prof. Moncef Ben Hamouda, Hamadi Tizaoui, madame Ensem Khessairi, Amar Amri, Samir Meddeb, Souhail Ben Messaoud v) **une coordination locale** assurée par Malek Kasmi (GIZ); v) **Une participation active** des membres de la Table Ronde Economique du Kef; vi) **Un appui et une implication constants** de la part des autorités régionales et des services techniques de la région.